

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
SELON LE CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC:  
ÉVOLUTION D'UN DISCOURS PUBLIC PATRONAL (2000-2015)

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR  
CHRISTIAN DUPUY

NOVEMBRE 2016

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Toute ma gratitude à ma directrice de mémoire, Maya Jegen, directrice des études de deuxième cycle en science politique à l'UQAM. Les échanges fructueux et stimulants que nous avons eus, avant et pendant la rédaction de cette recherche, ont tous très directement contribué, d'une manière ou d'une autre, à cadrer, à mieux expliciter, de même qu'à approfondir ma réflexion et mes questionnements, toute chose indispensable à la réussite de cette entreprise. Merci infiniment!

Je tiens également à remercier Caroline Patsias, professeure de science politique à l'UQAM, pour s'être rendue disponible aux fins d'évaluation de mon projet de mémoire. Assurément, vos remarques constructives et vos encouragements ont été très appréciés.

Enfin, je m'en voudrais d'oublier la disponibilité constante et la gentillesse de Lysa Brunet, assistante de gestion des programmes de cycles supérieurs de l'UQAM en science politique. Grâce à vous, j'ai pu travailler à ce projet sans jamais me sentir inquiété par quelque tracasserie administrative.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES .....	vi
LISTE DES TABLEAUX .....	viii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET DES ACRONYMES.....	x
RÉSUMÉ .....	xi
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE.....	5
1.1 L'État.....	5
1.1.1 L'État et l'intérêt général.....	5
1.1.2 L'État québécois, un modèle néocorporatiste.....	7
1.2 Le Conseil du patronat du Québec.....	9
1.2.1 Bref historique.....	9
1.2.2 Le Conseil du patronat comme groupe d'intérêt.....	12
1.2.3 Les sommets de 1996, les jeux d'influence à l'œuvre.....	13
1.3 Le développement durable.....	15
1.3.1 Définition onusienne.....	15
1.3.2 Les instruments du développement durable.....	16
1.4 L'État québécois et le développement durable.....	20
1.5 Les entreprises et le développement durable .....	25

---

CHAPITRE II	
CADRE CONCEPTUEL.....	38
2.1 Le développement durable selon l'échelle de Baker.....	38
2.2 Délimitation du cadre conceptuel et hypothèses de recherche.....	41
CHAPITRE III	
CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	47
3.1 Mots-clés.....	47
3.2 Corpus d'étude.....	50
3.3 Périodisation du corpus d'étude.....	58
3.4 Opérationnalisation des hypothèses de recherche.....	59
3.4.1 Démarche de l'analyse quantitative.....	59
3.4.2 Démarche de l'analyse qualitative.....	60
CHAPITRE IV	
ANALYSE DE CONTENU.....	62
4.1 Analyse de données relatives aux documents stratégiques.....	63
4.1.1 De 2000-2004.....	63
4.1.2 De 2005-2010.....	64
4.1.3 De 2011-2015.....	65
4.1.4 De 2000-2015.....	68
4.2 Analyse des données relatives à l'ensemble du corpus d'étude.....	69
4.2.1 De 2000-2004.....	69
4.2.2 De 2005-2010.....	69
4.2.3 De 2011-2015.....	72
4.2.4 De 2000-2015.....	76

CHAPITRE V	
ANALYSE DE TEXTES.....	80
5.1 De 2000 à 2004.....	80
5.1.1 Documentation stratégique.....	81
5.1.2 Responsabilité sociale de l'entreprise.....	82
5.2 De 2005 à 2010.....	82
5.2.1 Documentation stratégique.....	83
5.2.2 Développement durable et croissance économique (1).....	85
5.3 De 2011 à 2015.....	90
5.3.1 Documentation stratégique.....	91
5.3.2 Développement durable et croissance économique (2).....	93
5.3.3 Écofiscalité et marché du carbone.....	95
5.3.4 Énergie et ressources.....	98
CONCLUSION.....	104
ANNEXE	
TABLEAUX D'OCCURRENCE DES MOTS-CLÉS DANS LES TITRES ET LES CONTENUS DU CORPUS D'ÉTUDE.....	118
APPENDICE A	
LISTE NUMÉROTÉE DES DOCUMENTS DU CORPUS D'ÉTUDE.....	135
APPENDICE B	
RECOMMANDATIONS DU CPQ RELATIVEMENT AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GOUVERNEMENT CHAREST (MARS 2005) .....	141
APPENDICE C	
COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU CONSEIL DU PATRONAT RELATIFS À LA CRÉATION DU CONSEIL PATRONAL EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (SEPTEMBRE 1992) .....	143
BIBLIOGRAPHIE .....	148

## LISTE DES FIGURES

Figure		Page
4.1	Occurrence de mots-clés en fonction du nombre de documents dans la documentation stratégique (2000-2004).....	64
4.2	Occurrence de mots-clés en fonction du nombre de documents dans la documentation stratégique (2005-2010).....	65
4.3	Occurrence de mots-clés – liés au thème du développement durable – en fonction du nombre de documents dans la documentation stratégique (2011-2015).....	66
4.4	Occurrence de mots-clés – liés aux thèmes de l'énergie et des ressources – en fonction du nombre de documents dans la documentation stratégique (2011-2015).....	67
4.5	Occurrence de mots-clés – liés aux thèmes de la fiscalité – en fonction du nombre de documents dans la documentation stratégique (2011-2015).....	67
4.6	Occurrence des mots-clés « fiscalité », « développement durable » et « ressource naturelle » en fonction du nombre de documents, par sous-période, dans la documentation stratégique (2000 à 2015).....	68
4.7	Occurrence de mots-clés en fonction du nombre de documents du corpus d'étude (2000-2004).....	70
4.8	Occurrence de mots-clés – liés au thème du développement durable – en fonction du nombre de documents du corpus d'étude (2005-2010).....	71

4.9	Occurrence de mots-clés – liés aux thèmes de l'énergie et des ressources – en fonction du nombre de documents du corpus d'étude (2005-2010).....	71
4.10	Occurrence du mot-clé « fiscalité » en fonction du nombre de documents du corpus d'étude et de la documentation stratégique (2005-2010).....	72
4.11	Occurrence de mots-clés – liés au thème du développement durable – en fonction du nombre de documents du corpus d'étude (2011-2015).....	73
4.12	Occurrence de mots-clés – liés aux thèmes de l'énergie et des ressources – en fonction du nombre de documents du corpus d'étude (2011-2015).....	73
4.13	Occurrence de mots-clés – liés au thème de la fiscalité – en fonction du nombre de documents du corpus d'étude (2011-2015).....	75
4.14	Occurrence de mots-clés – liés au thème de la fiscalité – en fonction du nombre de documents du corpus d'étude et de la documentation stratégique (2011-2015).....	75
4.15	Occurrence des mots-clés « fiscalité », « développement durable » et « ressource naturelle » en fonction du nombre de documents, par sous-période, dans le corpus d'étude (2000 à 2015).....	78

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
2.1 Échelle de développement durable de Baker : les 4 idéaux-type...	40
2.2 Cadre conceptuel adapté de l'échelle de Baker.....	43
3.1 Banque de mots-clés selon les trois composantes du développement durable.....	49
3.2 Corpus d'étude : les titres de documents ayant pour thème le développement durable, la fiscalité, la responsabilité sociale de l'entreprise et celui de l'énergie et des ressources naturelles.....	51
3.3 Corpus d'étude, selon le mode de sélection et les trois dimensions du développement durable..... (à l'exclusion des trois rapports annuels)	56
3.4 Occurrence par thème des mots-clés dans les titres et les contenus du corpus d'étude (2000-2015).....	118
3.5 Corpus d'étude classé par types de document et par thèmes de 2000 à 2015.....	57
3.6 Périodisation du corpus d'étude.....	58
4.1 Documentation stratégique par sous-période.....	62
4.2 Occurrence des mots-clés dans les textes de la documentation stratégique (2000-2004).....	123

4.3	Occurrence des mots-clés dans les textes de la documentation stratégique (2005-2010) .....	124
4.4	Occurrence des mots-clés dans les textes de la documentation stratégique (2011-2015) .....	125
4.5	Occurrence des mots-clés « fiscalité », « développement durable » et « ressource naturelle » en fonction du nombre de documents, par sous-période, dans la documentation stratégique (2000 à 2015)... ..	126
4.6	Occurrence par thème des mots-clés dans les titres et les textes du corpus d'étude (2000-2004) .....	127
4.7	Occurrence par thème des mots-clés dans les titres et les textes du corpus d'étude (2005-2010) .....	128
4.8	Occurrence par thème des mots-clés dans les titres et les textes du corpus d'étude (2011-2015) .....	130
4.9	Périodisation de la quantité documentaire non stratégique en lien avec l'occurrence du mot clé « développement durable » par nombre de documents.....	76
4.10	Périodisation de la quantité documentaire stratégique en lien avec l'occurrence du mot clé « développement durable » par nombre de documents.....	77
4.11	Occurrence des mots-clés « fiscalité », « développement durable » et « ressource naturelle » en fonction du nombre de documents, par sous-période, dans le corpus d'étude (2000 à 2015).....	134

## LISTE DES ABRÉVIATION, SIGLES ET ACRONYMES

BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CDD	Commissaire au développement durable
CMED	Commission mondiale sur l'environnement et le développement
CPQ	Conseil du patronat du Québec
GES	Gaz à effet de serre
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques (France)
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
MDDP	Ministère du Développement durable et des Parcs
OCDE	Organisation du commerce et de développement économique
ONG	Organisation non gouvernementale
RNCREQ	Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec
RSE	Responsabilité sociale de l'entreprise
SPEDE	Système de plafonnement et d'échange des droits d'émission
WCI	Western Climate Initiative

## RÉSUMÉ

Issu d'un compromis politique à l'échelle internationale en 1987, suite aux travaux de la Commission Brundtland, le concept de développement durable s'est progressivement imposé dans les politiques publiques des États, surtout depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992. Parallèlement à cela, le monde économique a dû s'ajuster. Dans le cadre de ce mémoire, nous nous sommes intéressés à l'évolution de l'interprétation de ce concept par le groupe d'intérêt patronal le plus important au Québec, le Conseil du patronat. Un organisme peu étudié, par ailleurs, dans les milieux académiques, bien qu'il soit un partenaire privilégié de l'État québécois depuis le milieu des années 1970. Un organisme, en outre, qui de sa création en 1969 jusqu'en 1999, fait peu de cas dans ses prises de parole publiques des questions relatives à la protection de l'environnement et plus globalement au développement durable.

Le point de départ de notre réflexion dans cette recherche a été de postuler que la présentation du *Plan de développement durable* par le gouvernement Charest en 2004 ne pouvait être sans effets sur le discours public du Conseil du patronat, en raison de nouveaux paramètres économiques auxquels le monde des affaires aurait à faire face dans la nouvelle politique publique à venir. De ce point de vue, cette proposition gouvernementale devait constituer le moment clé à partir duquel il y aurait un *avant* et un *après* dans le discours du Conseil. Aussi, notre hypothèse générale est à l'effet que le discours de cet organisme patronal a changé substantiellement, entre 2000 et 2015, en termes d'idéal-type du développement durable, selon notre cadre conceptuel adapté de l'échelle de Baker (2006). Au plan de l'analyse, nous avons procédé en deux temps. D'abord avec une méthode quantitative à l'aide d'une banque de mots-clés. Les résultats obtenus permettant de faire ressortir des tendances conformes à notre hypothèse générale. En second lieu, en nous référant aux deux idéaux-types les plus conservateurs de Baker, nous avons employé une méthodologie qualitative, qui montre, par analyse de textes, une évolution marquée du discours du Conseil de 2000 à 2015 vers une plus grande appropriation du concept du développement durable. Un processus d'appropriation qui s'appuie, notamment, par l'usage d'instruments économiques, tel le marché du carbone.

Mots-clés : Conseil du patronat du Québec, État néocorporatiste, développement durable, instruments économiques, marché du carbone.

## INTRODUCTION

Plusieurs décennies ont été nécessaires avant que l'État reconnaisse, d'abord en Occident, que la seule protection de l'environnement physique était insuffisante pour assurer un développement économique et social plus équitable pour nos sociétés, tant au plan intra-générationnel qu'inter-générationnel. Une prise de conscience des pouvoirs publics qui, pour être effective, devait intégrer à cette démarche les représentants des milieux d'affaires. Le cas du patronat au Québec illustre bien l'évolution des idées à cet égard. S'il est un enjeu que ce patronat ne peut méconnaître, un enjeu qui, chaque jour, fait l'actualité nationale et internationale, c'est bien la protection de l'environnement. L'environnement physique bien sûr. Mais l'environnement social aussi, compte tenu que les communautés locales demandent de plus en plus à être parties prenantes dans le cadre de grands projets économiques d'infrastructures (oléoduc, port méthanier, développement minier, etc.).

Depuis la publication par le Club de Rome en 1972 du rapport *Halte à la croissance*, nous savons que la vision productiviste de l'exploitation des ressources naturelles n'est pas viable à long terme. Plus encore, le réchauffement climatique provoqué par les activités de l'homme, et tout particulièrement par l'émission des gaz à effet de serre (GES), que ce soit dans le domaine de l'industrie, de la consommation ou celui des transports, oblige les décideurs politiques et l'ensemble des acteurs socio-économiques à concevoir le développement dans une perspective beaucoup plus large que la simple protection de l'environnement biophysique. Développer les sociétés humaines autrement est donc devenu un impératif. Sur un continuum qui va de 1987, avec la publication du rapport Brundtland, à la récente conférence de Paris sur le climat en décembre 2015 (Losson, 2015), un terme s'est imposé progressivement dans le discours des

gouvernements, mais aussi des milieux d'affaires : le développement durable. Qu'en est-il du patronat québécois sur cette question ?

Notre revue de littérature nous a permis de constater que le groupe d'intérêt patronal québécois le plus important, le Conseil du patronat du Québec, retient très peu l'attention des chercheurs. De plus, nous n'avons recensé aucune documentation critique au sujet de cet organisme en lien avec le développement durable. Pourtant, sur cette même question, l'organisme patronal affirmait sur son site internet en 2015, en ce qui regarde sa « vision »<sup>1</sup>, que :

Le niveau de vie de l'ensemble de la population dépend de la capacité de la société à devenir plus prospère, en mettant en place les conditions nécessaires, telles que l'entrepreneuriat, l'accroissement de la productivité, la création de richesse et le *développement durable*<sup>2</sup>.

Cette déclaration, de la part du Conseil, qui semble prendre partie pour une croissance économique dans une perspective de développement durable, comment doit-on la comprendre ? C'est à cette question initiale que nous nous sommes intéressé, celle qui nous a conduit à formuler notre objet de recherche : étudier l'évolution du discours public du Conseil du Patronat du Québec en rapport avec la notion de développement durable durant la période qui va de 2000 à 2015.

Dans ce mémoire, nous voulons confronter les prétentions affichées par le Conseil en faveur du développement durable, concept devenu incontournable depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992. Considérant qu'il est un acteur majeur sur l'échiquier politique québécois, qu'il est un partenaire de haut rang avec l'État, tant québécois que fédéral, nous sommes d'avis que mettre en lumière ses prises de positions publiques, en regard du développement durable, ne peut qu'enrichir la compréhension que nous devons avoir sur cette grande question de l'heure du point de vue des pouvoirs économiques. En outre, tenant compte que ce discours patronal est insuffisamment discuté et critiqué dans la communauté universitaire

et intellectuelle au Québec, nous souhaitons que cette recherche contribue à en renouveler l'intérêt auprès des chercheurs.

À cette fin, la question de recherche à laquelle nous tenterons de répondre sera de savoir : comment le concept de développement durable s'articule-t-il dans le discours public du Conseil du patronat de 2000 à 2015? Plus précisément, nous nous demanderons, à partir de l'échelle de développement durable élaborée par Susan Baker (2006) :

- à quel idéal-type peut-on associer le discours public du Conseil du patronat en matière de développement durable durant cette période?
- est-ce qu'il y a eu évolution dans le temps à cet égard?

En vue de répondre à ces questions, nous avons structuré le mémoire en cinq chapitres. Le premier situera et précisera les contours de notre problématique. À cet effet, nous aborderons en premier lieu la notion de l'intérêt général en rapport avec l'État. Puis, nous expliciterons une des caractéristiques de l'État québécois, soit sa dimension néocorporatiste et ses liens particuliers avec le Conseil du patronat. Nous brosserons ensuite un portrait de notre sujet d'étude. Enfin, nous nous interrogerons sur le concept du développement durable en lien avec l'État, le monde des entreprises et les prétentions affichées depuis 2005 par le Conseil dans son discours public. Le deuxième chapitre, quant à lui, portera sur l'élaboration et la délimitation de notre cadre conceptuel à partir de l'échelle du développement durable de Baker (2006), étape préalable à la formulation de nos hypothèses de recherche. À la suite de quoi, nous présenterons au chapitre trois le cadre méthodologique à partir duquel nous pourrions opérationnaliser le cadre conceptuel défini plus tôt. Enfin, les chapitres quatre et cinq seront consacrés à la portion analytique de notre recherche, d'abord par analyse de contenu, puis par analyse de textes.

---

---

<sup>1</sup> CPQ, « Mission et vision ». Site internet consulté le 14 avril 2015 :  
<https://www.cpq.qc.ca/a-propos/mission-et-vision>

<sup>2</sup> C'est nous qui soulignons.

## CHAPITRE I

### PROBLÉMATIQUE

Il n'est plus permis de douter aujourd'hui que les modèles de développement économique depuis la révolution industrielle ne sont pas sans effets délétères sur les écosystèmes naturels et les sociétés humaines. De plus en plus, l'État et l'entreprise privée sont interpellés par les scientifiques, les ONG et la société civile en général afin de revoir ces modèles de développement. Dans ce chapitre, nous verrons en quoi le rôle de l'État, qui est de défendre l'intérêt général, est constitutif de la dynamique démocratique de nos sociétés modernes. Dans un deuxième temps, nous nous attarderons à la particularité du mode de gouvernance de l'État québécois. En troisième lieu, nous brosserons un portrait du Conseil du patronat, tant au plan historique qu'en tant que groupe d'intérêt et principal partenaire patronal des pouvoirs publics au Québec. Enfin, nous tracerons quelques grandes lignes relatives au concept de développement durable et de son appropriation progressive par l'État québécois et l'entreprise privée.

#### 1.1 L'ÉTAT

##### 1.1.1 L'État et l'intérêt général

Sur la question de l'État, il n'est pas inutile de rappeler qu'il « ... est devenu la forme d'organisation du pouvoir la plus prisée, la plus répandue, au point d'avoir fait disparaître les autres modes d'organisation » (Debbasch et Pontier, 2000, p.

29). Aussi, dans nos sociétés contemporaines, revient-il au législateur de préciser les règles légales du vivre ensemble. Un vivre ensemble qui doit tenir compte, chaque jour davantage, des effets néfastes de la croissance économique à tout prix sur l'environnement et les humains, telle la disparition d'espèces végétales et animales, l'épuisement des ressources naturelles, la pollution de l'air, de l'eau et des sols ou encore les bouleversements appréhendés en raison des changements climatiques à venir. Autant de faits qui obligent les États aujourd'hui, par l'adoption de conventions internationales, à se commettre véritablement en vue de promouvoir de meilleures pratiques environnementales tant au plan économique que social. Pensons, notamment, au Protocole de Kyoto et celui de Montréal.

Entre les partisans du libre marché et ceux qui s'y opposent, il s'ensuit que l'État, dans sa conception démocratique, est au centre de l'affrontement entre les divers acteurs socio-économiques, chacun cherchant à obtenir satisfaction à ses intérêts, quelle qu'en soit la forme (Lagroye, 2002, p. 76). Comme premier postulat, nous dirons à l'instar de Baumgartner et Leech (1998, p. 187) : « Politics was virtually defined as the struggle between groups; the study of groups equaled the study of politics ».

Plus précisément, la reconnaissance de l'État (et de ses institutions) comme lieu de la lutte entre les acteurs socio-économiques, nous amène à un deuxième postulat, soit que : « le cadre institutionnel constitue l'arène au sein de laquelle se déroulent ces luttes de pouvoir » (Merrien, 2001, p. 590). De ces deux postulats, il découle que l'État a pour responsabilité de se poser en arbitre des conflits sociaux, économiques et environnementaux.

Cette responsabilité qui incombe à l'État de défendre et de promouvoir l'intérêt général, voire l'intérêt national, comme le font remarquer Bélanger et Lemieux (1996, p. 277-295) :

[...] est toute relative et repose sur la conception qu'on s'en fait. [...] Néanmoins, elle sert de référence utile pour se démarquer des groupes d'intérêt qui, eux, sont identifiés comme représentants d'intérêts particuliers, intérêts susceptibles d'être incompatibles avec ceux de l'ensemble de la société (p. 277).

Dans le cas qui nous occupe, le recours institutionnalisé à la concertation entre les pouvoirs publics et les groupes d'intérêt doit être étudié, en tout premier lieu, afin de mieux comprendre les relations d'influence développées depuis de nombreuses années entre le Conseil du patronat et l'État québécois.

#### 1.1.2 L'État québécois, un modèle néo-corporatiste

La littérature tend à démontrer que l'État québécois, depuis une quarantaine d'années, en est un de type néocorporatiste (Favreau, 2014 ; Benoit, 2010 ; Côté, Lévesque et Morneau, 2005 ; Montpetit, 2003 ; Saint-Pierre, 1999). Par néocorporatisme, nous entendons ici, à partir des travaux de Grossman et Saurugger (2006), une approche par laquelle l'État noue des relations privilégiées avec des groupes organisés représentant le monde économique, tout particulièrement dans les processus d'élaboration, voire de mise en œuvre des politiques publiques. Tantôt ces relations seront de nature triangulaire (État-patronat-syndicats), tantôt de façon bilatérale (État-patronat et État-syndicats). Sur la manière bilatérale d'incarner le néocorporatisme au Québec, soulignons que dans le secteur d'activité économique le plus important, l'industrie agroalimentaire (9,4 % du PIB total), Benoit (2010, p. 58-63) fait valoir que le modèle québécois, axé principalement sur l'industrialisation de la production agricole, s'est traduit par un partenariat politique entre l'État et les syndicats de producteurs, au premier chef l'Union des producteurs agricoles<sup>3</sup>. Quant à la manière triangulaire de ce modèle, la pratique des grands sommets socio-

économiques au Québec y correspond assurément<sup>4</sup> (nous y reviendrons un peu plus loin).

Par ailleurs, loin des projecteurs, les tables de concertation sectorielles (ex : agriculture, relations de travail, environnement) incarnent davantage cette forme de gouvernance, selon Montpetit (2003, p. 11-12). Si le préjugé favorable pour cette forme de néocorporatisme est incontestable au Parti québécois dès son arrivée au pouvoir en 1976 (Montpetit, 2003 ; Favreau, 2014), signalons que le Parti libéral du Québec, une fois revenu au gouvernement en 1985, convient de maintenir les structures en place (Denis et Denis, 1994, p. 161-162). Ce qui semble moins être le cas, cependant, avec l'élection des gouvernements libéraux depuis 2003, selon Favreau (2014), en raison notamment des décisions qu'ils ont prises de faire disparaître ou d'abolir des organismes de concertation régionale (Conférence régionale des élus, Conseil locaux de développement, Carrefour jeunesse en emploi, etc.).

De plus, il est à noter que durant les années 1990, surtout à partir du sommet socio-économique de 1996, le discours public des acteurs patronaux et syndicaux fait place à des enjeux de société, notamment ceux du monde communautaire (Côté et Simard, 2010), enjeux qui débordent largement les thèmes habituels des relations de travail et du développement économique. Des observations qui tendent à démontrer que de sectoriel qu'il était, le modèle québécois néocorporatiste est devenu de plus en plus intersectoriel (Montpetit, 2003, p. 14-15).

Des divers organismes représentant le monde des affaires dans ce type de gouvernance, le Conseil du patronat est incontestablement le partenaire par excellence de l'État québécois. Une relation privilégiée qui se traduit, notamment, par sa présence effective au sein de plusieurs organismes décisionnels et consultatifs sous l'autorité du gouvernement, tout particulièrement ceux ayant

trait aux relations de travail et aux questions économiques (Commission de la santé et de la sécurité du travail, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, Commission des partenaires du marché du travail, etc.)<sup>5</sup>. De sa création il y a plus de quarante ans jusqu'à la fin des années 1990, le discours public de l'organisme patronal est traversé par quelques thèmes récurrents. Des thèmes convenus en regard de la mission défendue par les lobbys patronaux.

## 1.2 Le Conseil du patronat du Québec

Bien qu'il soit le groupe d'intérêt patronal le plus important au Québec, le Conseil du patronat ne semble pas intéresser la communauté des chercheurs. Nous n'avons recensé aucune publication critique sur ce groupe d'intérêt en lien direct avec l'environnement ou avec la notion de développement durable. Compte tenu de la mission de cet organisme et ce qu'il représente dans le monde économique au Québec, de son implication courante dans l'appareil d'État et dans le processus d'élaboration des politiques publiques depuis plus de 45 ans, ce constat nous étonne au plus haut point. Néanmoins, nos recherches dans les universités québécoises nous ont permis d'identifier deux mémoires de maîtrise qui portent spécifiquement sur les lignes de force du discours promues par cet organisme de 1969 à 1999 (Pratte, 1985 ; Fontaine, 2002). Dans la section qui suit, nous en brosserons un bref résumé historique.

### 1.2.1 Un bref historique

Des premiers balbutiements du Conseil du patronat, par le biais de représentants d'associations patronales tenus à l'Hôtel Windsor en 1963, jusqu'à son implication effective comme groupe d'intérêt patronal dans la vie politique au

Québec durant la 1<sup>ère</sup> moitié des années 1970, Pratte (1985) fait le portrait d'une organisation qui a pour objectif initial de mobiliser le milieu des affaires afin de contrer l'intervention de l'État, de plus en plus présent à partir des années 1960, dans le développement de l'économie québécoise. Créé officiellement en 1969 comme un regroupement d'associations d'affaires<sup>6</sup>, le Conseil entend défendre un discours centré sur la liberté d'entreprise et le libéralisme économique au profit des gens d'affaires au Québec (Pratte, 1985, p. 133).

D'autres motifs participent également à cette époque à la mise sur pied de cette organisation : la lutte au nationalisme québécois et au militantisme syndical ainsi qu'aux réformes sociales de l'État (1985, p. 133-134). Au sujet de ces réformes sociales, Pratte (1985, p. 136) fait remarquer que l'organisme patronal rappelle constamment que la rentabilité de l'entreprise doit primer avant toute chose. Entre autres illustrations de cet argument, l'auteur fait valoir qu'en ce qui regarde la question environnementale, les rares fois où le Conseil a pris position, il s'opposait à toute réglementation visant la lutte contre la pollution « qui dérangerait trop les entreprises ». Autrement dit, pour le Conseil du patronat :

[...] il ne saurait être question de sacrifier des emplois en nombre important à la protection du milieu, s'il n'y a pas de moyen de réconcilier cette protection avec le fonctionnement de l'entreprise, et que celle-ci se trouve ainsi dans l'impossibilité de rencontrer sa première responsabilité sociale, celle de procurer des emplois (Pratte, 1985, p. 136).

En outre, il souligne la virulence des critiques de l'organisme patronal envers l'interventionnisme économique du gouvernement, tout particulièrement en ce qui concerne les sociétés d'État, jugées comme non-rentables économiquement. On propose même de les liquider, sous prétexte qu'elles jouent davantage un rôle social plutôt qu'économique (1985, p. 134). Un nouveau climat d'affaires doit s'imposer. Outre cela, le Conseil réclame fréquemment pour les entreprises une diminution de ses charges fiscales et un allègement de la réglementation et des lois qui s'appliquent à elles (1985, p. 135).

En agissant de la sorte, l'État contribuerait à la rentabilité, à la croissance et à la compétitivité des entreprises, et donc, au développement économique du Québec et à l'enrichissement des travailleurs. De ce point de vue, l'organisme patronal prétend concilier les objectifs économiques poursuivis par ses membres aux objectifs sociaux attendus par la population (1985, p. 135). En dépit de ces pressions patronales constantes, Pratte souligne l'autonomie relative de l'État face aux pouvoirs économiques (p. 136). Plusieurs cas sont recensés, à cet égard, où le gouvernement du Québec fait fi des injonctions du Conseil et va de l'avant avec des législations sociales majeures (droit de grève pour les employés de l'État, loi sur la protection du consommateur, loi 22 sur la langue, etc.).

Pour sa part, Fontaine (2002) confirme les observations de Pratte, mais cette fois pour l'ensemble de la période comprise entre 1969 et 1999. Selon elle, le discours public du Conseil rappelle régulièrement que rien ne doit entraver les lois du marché et que seul le respect de celles-ci peut contribuer à la résolution des problèmes sociaux (2002, p. 190). Un axiome qui implique, entre autres, que les droits de gérance des entreprises sont sacrés et que les législations sociales sont inutiles et coûteuses, tout en étant un frein pour la création d'emploi.

Néanmoins, à partir des années 1980, l'organisme patronal adopte un ton plus conciliant tant envers les syndicats qu'envers l'État (2002, p. 191-192). C'est ainsi que les thèmes reliés à la décentralisation de l'État, à la concertation et au partenariat sont de mieux en mieux considérés. Par ailleurs, les dossiers de formation de la main-d'œuvre et des programmes d'employabilité constituent, à cet égard, des champs d'action où l'État doit intervenir, selon le Conseil. Bref, aux dires de Fontaine, le discours public économiste plus nuancé du lobby patronal s'explique en raison de ses rapports continus avec les syndicats au sein des instances paritaires institutionnalisées par l'État (2002, p. 192-193).

En terminant, Pratte (1985) et Fontaine (2002) font ressortir clairement que le Conseil du patronat, de sa création officielle en 1969 jusqu'en 1999, est la figure la plus représentative des gens d'affaires du Québec tant auprès des gouvernements, des syndicats que de la population en général. Une observation qui, à notre avis, s'impose toujours puisqu'il représente encore aujourd'hui directement ou indirectement 75 000 employeurs au Québec<sup>7</sup>. Aussi, nous posons comme troisième postulat que le Conseil est demeuré l'interlocuteur privilégié de l'État en tant que groupe d'intérêt patronal le plus important des milieux d'affaires québécois de 2000 à 2015.

### 1.2.2 Le Conseil du patronat comme groupe d'intérêt

D'emblée, précisons qu'à la différence des partis politiques, les groupes d'intérêt ont pour objectif, entre autres, d'influencer les pouvoirs publics et non de s'en emparer<sup>8</sup>. Hier comme aujourd'hui, il est admis que l'existence de ces groupes est indissociable du contexte dans lequel ils s'inscrivent (Baumgartner et Leech, 1998, p. 170 ; Grossman et Saurugger, 2006, p. 93-130). Aussi, offrent-ils, selon les pays, selon les modèles de gestion de l'État, un panorama divers tant en ce qui concerne leurs structures organisationnelles (fortes ou faibles), les moyens dont ils disposent, les stratégies d'actions qu'ils emploient ou les terrains de lutte qu'ils privilégient<sup>9</sup>.

S'il ne fait pas de doute que le modèle néocorporatiste québécois a fortement contribué à ancrer le Conseil du patronat comme groupe d'intérêt prépondérant au sein du monde des affaires, qu'en est-il vraiment de cet ancrage lors, par exemple, des grands rendez-vous socio-économiques organisés par l'État? Les préoccupations du Conseil trouvent-elles un écho favorable chez les décideurs politiques? Et lorsqu'il y a désaccord sur un enjeu important, celui-ci n'en a-t-il que pour l'intérêt de ses membres ou arrive-t-il à concevoir éventuellement que

son discours public puisse évoluer dans le sens du consensus général dégagé par l'État ?

### 1.2.3 Les sommets de 1996, des jeux d'influence à l'œuvre

Les deux sommets socio-économiques de 1996 illustrent la force et les limites de l'influence du Conseil du patronat dans ses rapports avec l'État québécois. D'un côté, ces rencontres au sommet révèlent le préjugé favorable du gouvernement Bouchard pour certaines des revendications du lobby patronal, de l'autre, ils montrent l'incapacité de ce même lobby à renverser la mise en place de politiques publiques qui font consensus tant au sein de l'État que dans l'opinion publique.

La crise des dépenses publiques qui affectent les États en occident depuis de nombreuses années représente un contexte dont saura profiter le Conseil du patronat lors des sommets de 1996. Les déficits budgétaires successifs des gouvernements québécois à partir des années 1970 ont eu pour effet d'accroître substantiellement la part de la dette publique dans le produit intérieur brut (PIB)<sup>10</sup>. S'inscrivant en droite ligne avec les discours néo-libéraux de l'époque Thatcher et Reagan, le Conseil réclame une loi anti-déficit lors du premier sommet en mars 1996. Un gain qu'il obtiendra sans difficulté<sup>11</sup>. Autre dossier prioritaire pour l'organisme patronal lors de ce même évènement : déréglementer la vie économique, jugée par trop excessive et surtout nuisible au développement des affaires. Une revendication qui, elle aussi, sera récompensée, mais un peu plus tard dans l'année, lors du 2<sup>ème</sup> sommet, celui d'octobre 1996, alors que le gouvernement Bouchard prend l'engagement à cette occasion de mettre sur pied un Secrétariat à la déréglementation.

À l'opposé, le Conseil du patronat subira deux défaites importantes. Contrairement à la position défendue par l'organisme, le gouvernement péquiste s'engage, sur une période de quatre ans, à réduire de 44 à 40 heures la semaine de travail. Puis l'adoption de la *Loi sur l'Équité salariale* quelques semaines après le sommet d'octobre, montre que le pouvoir d'influence du lobby patronal sur les pouvoirs publics peut être sans effet. Bien qu'en accord avec le principe, les milieux d'affaires sont farouchement opposés à l'adoption d'une loi coercitive dans ce dossier<sup>12</sup>. Pour le Conseil, il s'agit « d'une mauvaise loi ». Néanmoins, avec le temps, au terme des dix ans de l'application progressive de la loi, l'organisme verra à reconnaître le bon droit de cette réforme adoptée en 1996, comme en fait foi ce communiqué de presse daté du 20 juin 2007 :

Le Conseil du patronat du Québec transmet ses félicitations à la nouvelle présidente de la Commission de l'équité salariale, Me Louise Marchand, et lui offre la collaboration des entreprises dans la poursuite de l'implantation de l'équité salariale au Québec.<sup>13</sup>

Ce dernier exemple démontre clairement que les jeux de pressions politiques, dans le cadre de ces sommets socio-économiques, ne favorisent pas toujours les positions défendues par le Conseil du patronat. Le discours public du Conseil axé sur les forces du marché constitue, à cet égard, une limite certaine lorsque vient le temps pour celui-ci d'adhérer à de grandes réformes sociales proposées par l'État, telle cette politique publique en faveur de l'équité salariale. Quelques années plus tard, suite au 4<sup>ème</sup> Sommet de la Terre de 2002 (Johannesburg) et à la volonté du gouvernement du Québec de s'en inspirer activement, le Conseil du Patronat se verra confronté à un autre enjeu de société, un enjeu majeur qu'il ne peut plus ignorer : le développement durable.

### 1.3 Le développement durable

#### 1.3.1 Définition onusienne

Illustration éloquent de l'intérêt général devant être défendu par l'État, le concept de développement durable est d'apparition récente dans le discours public des dirigeants politiques. En effet, adopté par la communauté internationale lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992 (Griffon et Hourcade, 2002, p. 41), le concept de développement durable, fruit d'un compromis politique entre les États, dans le cadre des travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Brochard, 2011 ; Gendron, 2006 ; Guay, 2004), fut consacré en 1987 lors de la publication du rapport *Notre avenir à tous*, connu également sous le nom de rapport Brundtland. Dans le but de « réconcilier trois domaines que la modernité a séparés », soit l'intégrité écologique, l'efficacité économique et l'équité sociale (Guay, 2004, p. 11), le concept fut défini en ces termes :

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir (CMED, 1988, p. 51).

Si dans le monde politique la définition du rapport onusien fait figure d'autorité aujourd'hui, on ne peut en dire autant dans les milieux académiques où le concept s'incarne, comme le veut le mot de Desrochers (2009, p. 187), en « une pluralité d'idéaux »<sup>14</sup>. Pour les plus critiques, la définition du rapport Brundtland serait trop souvent interprétée par les pouvoirs publics sous l'angle de l'efficacité économique au détriment de l'environnement social et biophysique<sup>15</sup>. Signalons, en outre, que l'inégalité des moyens financiers, techniques et des stades de

développement entre les États du Nord et ceux du Sud, complexifie l'élaboration et la mise en place de stratégies globales aux fins de la protection de la biosphère (Griffon et Hourcade, 2002).

En dépit de ces difficultés réelles entre le Nord et le Sud, difficultés qu'on ne peut sous-estimer, il demeure que, depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992, le développement durable est régulièrement à l'ordre du jour de la communauté internationale. Une nouvelle dynamique qui a entraîné les États, dont le Canada et le Québec, à élaborer des politiques publiques en cette matière. En nous référant aux travaux de nombreux chercheurs, nous nous attarderons, dans la prochaine sous-section, aux forces et aux limites de divers instruments de politiques publiques employés depuis une cinquantaine d'années aux fins de la préservation de l'environnement et de la promotion du développement durable. Un exercice de synthèse qui nous sera utile au moment où nous examinerons l'historique de l'État du Québec sur cette question. Par ailleurs, il va sans dire, qu'à l'aide de ces travaux nous serons mieux en mesure d'apprécier, au chapitre cinq de ce mémoire, les nuances à saisir dans l'évolution du discours public du Conseil du patronat depuis le début des années 2000 en rapport avec le développement durable.

### 1.3.2 Les instruments du développement durable

Dans les années 1970, l'action des gouvernements dans les dossiers environnementaux fut centrée essentiellement sur la lutte aux diverses formes de pollution. Avec le Sommet de Rio en 1992, on invite les pays à concevoir leurs interventions dans un cadre plus global cette fois, soit celui du développement durable. À cet effet, les États font appel aux instruments habituels de politique publique. Du plus contraignants au moins contraignants, ces instruments se

déclinent en quatre catégories : réglementaires, économiques, volontaristes et informatifs (Jegen, 2012, p. 505-508).

C'est ainsi que dans le cadre d'une politique publique relative au développement durable, les instruments réglementaires (norme, licence) auront pour objectif de contraindre les pollueurs à modifier leurs comportements, sous peine d'être sanctionnés par la loi (Bueb, 2014, p. 1). Cette approche, la première à être employée par les pouvoirs publics durant les années 1970 (Vallée, 2005 ; Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec [RNCREQ], 1998), a été remise en question au fil du temps. Considérés, entre autres choses comme étant inefficace au plan économique (Harrison, 2001, p. 209), les instruments réglementaires sont critiqués également, selon Guay (2004, p 19), pour les raisons suivantes :

« a) l'approche juridique et réglementaire est coûteuse, car il est difficile d'obtenir des informations précises sur tous les agents polluants et les sources de pollution [...] ; c) ce ne sont pas tous les gouvernements et les agents économiques qui ont intériorisé la protection de l'environnement [...] ; d) les acteurs industriels [...] visés par une politique et des normes environnementales plus strictes, ont la possibilité de négocier leur application ; et e) souvent les peines sont peu sévères et n'engagent pas, dans le cas de grandes sociétés industrielles polluantes, la responsabilité personnelle des décideurs. ».

Néanmoins, l'approche réglementaire peut être efficace quant la compensation monétaire n'est pas envisageable, comme dans le cas de la préservation des milieux naturel exceptionnels ou des espèces vivantes en voie d'extinction (Bueb, 2014, p.2).

À partir des années 1980, on cherche de nouvelles voies moins contraignantes pour les milieux d'affaires. Les termes taxe environnementale, taxe verte, taxe écologique et écofiscalité apparaissent progressivement au programme des politiques publiques (Godard, 2012; Bueb, 2014) comme autant d'instruments

économiques à privilégier dorénavant (taxes incitatives, redevances, subventions, allègements fiscaux, mécanisme de permis négociable, etc.<sup>16</sup>). Au plan conceptuel, il s'agit d'internaliser (coûts sociaux et environnementaux) les effets externes du développement économique<sup>17</sup>. Pour Vallée (2005, p. 380), recourir à ce type d'instrument doit être compris comme étant « [...] un signal-prix incitant les acteurs économiques à prendre en compte les dommages qu'ils causent aux milieux naturels et aux autres agents du fait de leurs décisions ». Le principe pollueur-payeur adopté par l'Organisation du commerce et de développement économique en 1972 constitue un moment clé à cet égard<sup>18</sup>. Repris dans la Déclaration de Rio en 1992<sup>19</sup>, les États sont invités à faire usage de ces instruments pour mieux encourager les entreprises à modifier leurs comportements et ainsi les amener à faire converger leurs intérêts privés à l'intérêt général (Godard, 2012, p. 2).

Dans le lot, ceux qu'on désigne sous le nom de taxe carbone et marché du carbone sont de plus en plus discutés aux fins de lutte contre les changements climatiques (Bueb, 2014, p. 2-5; WCI, 2010). Dans le premier cas, nous parlons de l'ajout d'une taxe au prix de vente d'un objet (produits ou services), une taxe qui est fonction de la quantité émise de GES de l'objet transigé (INSEE)<sup>20</sup>. Dans le deuxième cas, l'appellation marché du carbone réfère à l'ensemble des mécanismes d'échanges et de transactions des droits d'émission de GES (Nolet et autres, 2012)<sup>21</sup>. Pour l'essentiel, ces deux instruments se distinguent de la façon suivante :

avec les permis, les pouvoirs publics fixent des quantités d'émission et on laisse les prix du CO<sub>2</sub> s'ajuster ; à l'inverse, avec une taxe carbone, l'Etat fixe un prix pour le CO<sub>2</sub> et ce sont les quantités d'émission qui s'ajustent. Dans un cas, la réduction des émissions est certaine, mais pas le prix du CO<sub>2</sub> qui peut éventuellement devenir très élevé, dans l'autre, le prix du CO<sub>2</sub> est connu mais l'effet quantitatif de la taxe sur les émissions n'est pas sûr (Duval, 2009).

Parmi les avantages liés à l'utilisation des instruments économiques, citons la réduction de la pollution à moindres coûts, l'encouragement à l'innovation technologique et l'augmentation des recettes pour les gouvernements pouvant être affectées à d'autres fins environnementales (Bueb, 2014, p. 2; RNCREQ, 1998, p. 19). Cependant, selon Vallée, les instruments économiques ne garantissent pas l'atteinte d'objectifs environnementaux (2005, p. 383)<sup>22</sup>. Pire, si le niveau de taxation n'est pas suffisamment élevé, il perd de son caractère incitatif auprès des agents pollueurs. Dans la pratique, Vallée observe que « [...] la plupart des écotaxes ont essentiellement une fonction financière – pour les pouvoirs publics – leur rôle étant de dégager le financement nécessaire à la répartition des dommages causés à l'environnement » (2005, p. 384). Un détournement de fonction assimilable, selon la chercheuse, à un « droit de polluer ».

Les instruments volontaristes et informatifs, ceux ayant la contrainte étatique les plus faibles, complètent le tableau. Les premiers, qui reposent sur le volontariat des entreprises, se présentent généralement sous forme de programmes ou d'accords négociés entre l'État et l'industrie. Normes, objectifs à atteindre et calendrier de réalisation sont les termes de la négociation entre les parties prenantes. L'emploi de ces instruments comporte cependant des limites certaines. Lamy (2004, p. 100) fait valoir que l'OCDE, sur la base d'études de cas, en arrive à la conclusion qu'ils sont peu fiables et leur efficacité économique plutôt faible. Une conclusion partagée par Jaccard et al. (2006), pour qui l'étude des politiques publiques au Canada de 1990 à 2005 met en évidence l'inefficacité des programmes de réduction des GES basés sur le volontarisme des entreprises<sup>23</sup>.

Les instruments informatifs (éco-certification, empreinte écologique, cycle de vie des produits), quant à eux, ont pour objectifs d'informer et d'éduquer la population afin qu'elle devienne plus responsable au plan écologique (Jegen, 2012, p. 508). Le plus souvent, l'approche informative est employée en lien avec un instrument réglementaire ou économique (Glachant, 2004, p. 7).

En résumé, ces quatre catégories d'instruments illustrent la grande variété des moyens par lesquels l'État peut atteindre les objectifs d'une politique publique. En outre, nous constatons que le choix et l'usage de ces instruments, depuis une cinquantaine d'années, n'est pas sans référer à l'évolution du débat sur la protection de l'environnement et celui du développement durable. En cela, ces observations constituent une toile de fond historique qu'on ne saurait négliger dans le cas du Québec.

#### 1.4 L'État québécois et le développement durable

Jusqu'à la fin des années 1960, les questions reliées à la protection de l'environnement suscitent très peu l'attention des pouvoirs publics dans les pays industrialisés. Au Québec, il faut attendre 1970 pour que le poste de ministre d'État à l'Environnement soit créé. Son mandat est « de combattre la pollution et d'en assurer la coordination et la rationalisation »<sup>24</sup>. Avec le premier Sommet de la Terre en 1972 à Stockholm, une nouvelle prise de conscience politique favorise l'adoption de plusieurs conventions internationales en faveur de l'environnement. Peu à peu, au sein des pays participant à ces conventions, s'instaure un nouvel ordre réglementaire (Lemieux et Des Roches, 2004, p. 233-257).

C'est dans ce contexte que le gouvernement Bourassa en 1972 adopte la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ce premier outil réglementaire de l'ère moderne au Québec, basé sur le principe pollueur-payeur, a pour but de lutter contre diverses formes de pollution (air, eau, sol)<sup>25</sup>. Selon Piette (2015), cette loi représente « une avancée considérable [car] l'environnement devient un sujet de droit public sans référence à la tradition civiliste du droit de propriété ». Depuis lors, toute une série d'instruments réglementaires aux fins de la protection de l'environnement ont été mis en vigueur par le législateur<sup>26</sup>.

Avec la création en 1978, par le gouvernement Lévesque, du Bureau d'audience publique en environnement (BAPE), une nouvelle étape est franchie. Un outil de démocratie participative est créé. Le développement économique ne peut plus être une fin en soi. Pour Gauthier et Simard (2011), le BAPE incarne l'institutionnalisation de la participation citoyenne dans le processus d'évaluation des projets d'infrastructure. Dorénavant, les promoteurs et les pouvoirs publics ont l'obligation d'informer la population et les communautés locales touchées par les projets susceptibles de les affecter à un titre ou à un autre. Toujours selon Gauthier et Simard, cet outil de développement durable, avant la lettre, est devenu trente ans après sa création « une référence obligée, une institution au sens fort du terme, un exemple d'envergure internationale » (2011, p. 63).

À la même époque, en 1979, le gouvernement Lévesque crée un nouveau ministère, celui de l'Environnement. Sa mission est de trois ordres : 1<sup>o</sup> gérer l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ; 2<sup>o</sup> assurer la gestion de l'eau comme richesse naturelle et du domaine hydrique public ; 3<sup>o</sup> détenir la responsabilité des réserves écologiques<sup>27</sup>. L'ajout de ce ministère à l'équipe gouvernementale, couplé à la création du BAPE l'année précédente, concrétise de manière politique la prise de conscience des autorités publiques face à l'émergence dans la population des enjeux environnementaux<sup>28</sup>.

Signataire de la Déclaration de Rio en 1992, le Canada fait sienne la définition onusienne du développement durable et s'engage à aller de l'avant avec le plan d'action Agenda 21 (Meakin, 1992). Notons que la coordination entre les juridictions provinciales et les niveaux de gouvernement au Canada représente une difficulté bien réelle. Selon Parson (2001, p. 13), étant donné que « la constitution ne parle pas explicitement de protection de l'environnement », il s'ensuit donc que « le partage des responsabilités est plutôt complexe, ce qui se traduit par des ambiguïtés, des dédoublements, et la fuite devant les responsabilités ».

Bien qu'étant un État non-signataire lors du sommet de Rio, le gouvernement Bourassa souscrit aux principes du plan d'action Agenda 21<sup>29</sup>. Cinq ans plus tard, de son côté, la Cour suprême du Canada invite l'ensemble des juridictions<sup>30</sup> à agir en faveur de la protection de l'environnement<sup>31</sup>. À cette invitation, il s'ensuit, surtout à partir des années 2000, l'adoption de politiques publiques dans chacune des provinces, notamment, dans le dossier du réchauffement climatique. À ce sujet, Houle et Macdonald (2001, p. 189) ont recensé une quarantaine d'instruments économiques au cœur de ces politiques durant la période 1995-2009.

Suite au 4<sup>ème</sup> Sommet de la Terre en 2002, le Québec s'engage à développer des stratégies de développement durable pour l'année 2005<sup>32</sup>. Conformément à cet engagement, le gouvernement Charest fait savoir publiquement en 2004 son intention de consulter la population en vue de doter le Québec d'une première politique publique relative au développement durable. Les acteurs sociaux répondent massivement à l'invitation<sup>33</sup>. Ce document de consultation intitulé *Plan de développement durable* annonce l'adoption prochaine d'une loi ayant pour objectifs pour le gouvernement :

- de réaffirmer son engagement envers le développement durable, à l'instar du nombre croissant de gouvernement, d'organisations et d'entreprises qui choisissent cette voie;
- d'adopter une démarche globale de développement du Québec avec la volonté d'assurer le mieux-être de tous les citoyens;
- de conjuguer protection de l'environnement, progrès social et développement économique en combinant les efforts et les ressources pour atteindre des buts communs;
- de veiller à ce que les décisions prises aujourd'hui ne viennent pas compromettre les occasions de développement des générations futures<sup>34</sup>.

En février 2005, pour la première fois la notion de développement durable apparaît officiellement dans la dénomination d'un ministère. C'est ainsi que le ministère de l'Environnement prend le nom de ministère du Développement durable et des Parcs (MDDP)<sup>35</sup>. L'année suivante, l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité la *Loi sur le développement durable*<sup>36</sup>. Inspiré très directement par le Rapport Brundtland, la définition du concept qui figure dans la loi se lit comme suit :

Le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement<sup>37</sup>.

Par ailleurs, en raison de ce nouvel instrument réglementaire, le MDDP se voit attribuer la responsabilité de produire un bilan quinquennal de la mise en œuvre de la stratégie du développement durable dans l'appareil d'État<sup>38</sup>. Bien qu'adoptée récemment, Turmel et Turcotte (2013, p. 151) font valoir que cette loi sur le développement durable, doit être comprise, d'ores et déjà, comme « un nouvel outil, voire un nouveau cadre d'analyse, lorsqu'il est question de situations qui font intervenir les principes propres au développement durable ». Ils ajoutent qu'elle a aussi pour fonction d'opérationnaliser le développement durable au sein de l'État. En outre, les auteurs ont remarqué que, depuis 2009, le BAPE et les tribunaux réfèrent de plus en plus à cette loi, comme outil d'interprétation à leurs travaux (2013, p. 152). Dans cette même perspective, il est à noter que d'autres principes reliés au développement durable sont également considérés comme des principes interprétatifs par le plus haut tribunal au pays<sup>39</sup>.

En 2007, le ministère rend public, pour les cinq années suivantes (2008-2013), une première stratégie gouvernementale en matière de développement durable. Une mise en œuvre qui laisse à désirer, selon le Commissaire au Développement

durable (CDD). Son premier rapport adressé à l'Assemblée nationale du Québec (2007-2008), adopte un ton critique très sévère<sup>40</sup>. Dans son rapport au printemps 2015, le CDD réitérait les critiques formulées huit ans plus tôt :

Le commissaire au développement durable est préoccupé par le fait que des constats qu'il a formulés au fil des ans sur l'application de la Loi sur le développement durable n'aient pas trouvé écho dans le projet de stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020. (Assemblée nationale du Québec, 2015, annexe A, p. 33, par. 141)

À l'initiative du gouvernement Charest, le Québec joint en 2008 la *Western Climate Initiative* (WCI) comme membre participant. Signalons que cet organisme nord-américain a pour mission de lutter contre les changements climatiques par la mise en œuvre, entre autres, d'un système continental de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES<sup>41</sup>.

Lors du 5<sup>ème</sup> Sommet de la Terre tenu à Rio en 2012, le thème de l'économie verte est à l'ordre du jour. Le gouvernement du Québec saisit l'opportunité pour faire part de son bilan en ce domaine. En résumé, le rapport du MDDP conclut que la croissance de l'économie verte est une voie d'avenir pour les entreprises québécoises. La recherche et l'innovation, au profit d'une production de biens et services plus respectueux de l'environnement, doivent être encouragées. Pour le ministère, l'investissement dans le progrès technologique représente autant d'occasions pour les entreprises novatrices d'intégrer des enjeux reliés au développement durable dans leurs pratiques de gestion<sup>42</sup>. Dans le but de promouvoir le développement de cette économie verte, le gouvernement du Québec emploie de plus en plus des instruments économiques, tels les écotaxes<sup>43</sup> dans le domaine de la récupération des pneus<sup>44</sup> et des produits électroniques<sup>45</sup>, la taxe carbone sur les carburants et les combustibles<sup>46</sup>.

Conformément à la mission de la WCI, dont le Québec rappelons-le est membre participant, le gouvernement Marois met en place en janvier 2013 un marché

québécois du carbone (SPEDE)<sup>47</sup>. Acronyme de l'expression Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES, le SPEDE a pour objectif de réduire ceux-ci à 20% d'ici 2020 sous le niveau de 1990<sup>48</sup>. Il s'agit d'un instrument économique qui vise à récompenser financièrement les entreprises performantes ayant un bilan de GES en-deçà des droits d'émission qu'elles détiennent et de pénaliser celles qui polluent au-delà des droits d'émission qu'elles possèdent<sup>49</sup>. Quatre fois l'an, des enchères pour vendre des droits d'émission sont tenues tant pour les entreprises que pour le gouvernement. Par ailleurs, signalons qu'il est prévu dans l'application du SPEDE que les sommes obtenues par l'État, via ces enchères, soient affectées entièrement au financement du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques<sup>50</sup>. Enfin, l'intégration du marché du carbone québécois à celui de la Californie en 2014, le seul autre marché en application au sein du WCI, marque un pas important aux fins d'une mise en place d'une régulation transnationale à l'échelle continentale pour mieux lutter contre les GES et ses effets néfastes sur l'environnement physique et humain<sup>51</sup>.

### 1.5 Les entreprises et le développement durable

Au vu des faits que nous avons énumérés plus haut, force est de constater que les gouvernements québécois, depuis Rio en 1992, ont progressivement développé des pratiques plus en accord avec la définition onusienne du développement durable. Peut-on en dire autant du milieu des affaires au Québec ? À cette question, la prudence est de mise. D'abord, en raison des conceptions différentes exprimées par des dirigeants d'affaires en ce qui a trait à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) dans une perspective de développement durable. Ensuite, parce qu'il appert que ces mêmes dirigeants arrivent difficilement à réconcilier les buts de ce type de développement avec les règles du marché et celles de la compétitivité des entreprises, comme nous allons le voir dans cette section.

Des chercheurs ont mis en lumière ces dernières années les intérêts défendus par des organismes patronaux, des dirigeants d'entreprises et des groupes d'intérêts économiques canadiens et québécois en rapport avec la question du développement durable et la RSE<sup>52</sup>. Reprenant la définition de Pasquero (2005, p. 80), selon laquelle la RSE est « l'ensemble des obligations, légales ou volontaires, qu'une entreprise doit assumer afin de passer pour un modèle imitable de bonne citoyenneté dans un milieu donné », nous avons examiné les représentations relatives de celle-ci et du développement durable dans le cas québécois à partir des travaux de Gendron (2004), Najlaoui (2008)<sup>53</sup> et Desrochers (2009). Les auteurs en arrivent à la conclusion, par méthodologie de sondages (sur la base d'échantillons de 15 à 25 individus), que pour la plupart des cas étudiés, les dirigeants d'entreprise reconnaissent d'emblée, et de façon objective, le problème de l'environnement<sup>54</sup>. Du reste, selon l'enquête de Gendron<sup>55</sup> (2004, p. 73), ils estiment maintenant que « le paramètre écologique apparaît comme une contrainte légitime et justifiée » tant pour aujourd'hui que pour les générations futures.

En revanche, ces mêmes dirigeants interprètent le développement durable en fonction des intérêts propres à leur entreprise, c'est-à-dire d'un point de vue qui met l'accent sur une logique de consommation et de croissance économique (Gendron, 2004, p. 74). C'est ainsi que le lien entre RSE et développement durable reste encore à établir pour la plupart d'entre eux. Pour Desrochers<sup>56</sup> (2009, p. 184), cette responsabilité sociale se limite le plus souvent à une responsabilité de l'entreprise envers les employés. Najlaoui (2008, p. 108), pour sa part, fait remarquer que le discours écologique des dirigeants démontre surtout une adhésion inconditionnelle au principe de la croissance économique et de son corollaire, la création de richesse pour tous. En somme, si les gens d'affaires interrogés reconnaissent que l'État a un rôle de premier plan au chapitre de l'environnement, « les impératifs de la mondialisation lui interdisent d'imposer aux entreprises des exigences trop lourdes » (Gendron, 2004, p. 69).

Néanmoins ces dernières années, un changement significatif est à noter dans le discours des représentants économiques. Ainsi en 2007, Nicholas Stern (2006, 700 p.), ancien vice-président senior de la Banque mondiale (2000-2003), remet en question les politiques publiques dans le dossier du réchauffement climatique. Dans son rapport remis au gouvernement britannique, il en appelle à l'adoption de cadres internationaux, notamment, en vue d'augmenter et relier les marchés du carbone entre eux. Sur le même sujet, très récemment, Switch (2015, p. 16), un regroupement québécois issu des milieux économiques, financiers, associatifs et environnementaux, recommande au gouvernement du Québec de s'engager en faveur du marché du carbone (SPEDE) au-delà de 2020. Des propos que même l'industrie pétrolière canadienne ne semble plus contester comme avant. Celle-ci réclamant maintenant l'imposition de taxe carbone tant aux entreprises qu'aux consommateurs aux fins de réduction des GES (Morgan, 2015).

En résumé, le monde des affaires, récemment, ne serait plus autant réfractaire à l'usage d'instruments de politiques publiques aux fins de promotion active et effective du développement durable. Une préférence pour les instruments économiques est à noter, tout particulièrement. Est-ce à dire que cette préférence annonce des changements substantiels dans le discours des représentants du monde économique, tel le Conseil du patronat du Québec ?

Nous avons vu précédemment, grâce aux travaux de Pratte (1985) et Fontaine (2002), que les intérêts défendus par le Conseil du patronat de 1969 à 1999 étaient centrés essentiellement sur la liberté d'entreprise, le droit de gérance à préserver coûte que coûte, des lois sociales les moins contraignantes possibles pour les gens d'affaires et la primauté du marché sur toutes autres considérations (exemples : interventions de l'État dans le secteur économique, adoption de politiques sociales et culturelles, nationalisme québécois). Sur l'importance de ce dernier thème, récurrent dans le discours de l'organisme patronal, Fontaine (2002, p. 190) conclut : « [Pour le CPQ] Il demeure essentiel... de ne pas entraver le

fonctionnement du marché qui, à lui seul, peut régler à plus long terme tous les problèmes sociaux allant de la pauvreté à la discrimination ».

Nous avons également appris que durant cette période les questions environnementales étaient absentes du discours du Conseil<sup>57</sup>. L'exception à cette règle étant la création par ce dernier en 1992 (trois mois après le Sommet de la Terre de Rio) du Conseil patronal en environnement du Québec (CPEQ)<sup>58</sup>. Une nouvelle confédération patronale qui, aux dires du Conseil du patronat, fut le résultat des « besoins maintes fois exprimés par les entreprises pour faire entendre leur voix de façon unifiée et pour coordonner leurs actions en matière d'environnement [...] ». Conséquemment, nous pouvons déduire comme quatrième postulat que le Conseil du patronat a confié principalement au CPEQ, sinon de manière exclusive, pour la période 1992-2004 – i.e. jusqu'à la présentation du *Plan de développement durable* du gouvernement Charest – la responsabilité de défendre les intérêts du monde patronal dans les dossiers environnementaux et du développement durable. Une approche qui paraît avoir changé depuis lors.

En effet, ces dernières années, le Conseil du patronat prétend de son propre chef défendre une vision économique en lien avec le développement durable. En consultant le site internet de l'organisme, on constate que nombre de publications (mémoires, commentaires et lettres d'opinion), depuis le milieu des années 2000 portent fréquemment sur des enjeux environnementaux qui font débat tant chez les parlementaires québécois que dans la société civile (exploitation du pétrole et des gaz de schiste, projet Rabaska, *Loi sur le Développement durable*, etc.). Partant de là, nous pouvons nous demander jusqu'où le discours du Conseil se rattache-t-il au concept du développement durable? Y a-t-il eu au cours des quinze dernières années des modifications dans les prises de positions de l'organisme qui attestent d'une volonté effective de s'éloigner d'une vision économique incompatible avec la protection de l'environnement et du

développement des communautés locales ? S'agit-il seulement d'un vœu pieux ou d'un exercice de rhétorique pour mieux paraître aux yeux de la population, des gouvernements et des environnementalistes, dans le cadre des débats sur la place publique où l'enjeu du développement durable s'impose chaque jour davantage, en particulier en ce qui regarde les dossiers relatifs à l'énergie et aux ressources ? Sinon, le Conseil emploie-t-il cette expression comme étant annonciatrice de changements véritables pour lui et pour ceux qu'il représente au sein des milieux d'affaires au Québec ? Et si oui, lesquels ?

À ces questions, nous sommes d'avis que la décision du gouvernement Charest en 2004 de s'engager à élaborer une politique publique du développement durable n'est pas étrangère au changement qui s'est opéré dans le discours du Conseil. En conséquence, notre cinquième postulat est à l'effet que la réaction du Conseil du patronat en mars 2005, suite à la présentation du *Plan sur le développement durable* par le gouvernement Charest à l'automne 2004, marque un tournant pour le monde économique au Québec. Désormais, les gens d'affaires doivent concilier leur conception du développement de l'entreprise avec de nouveaux paramètres imposés par le législateur.

Avec ce dernier postulat, nous concluons sur les diverses délimitations de notre problématique. D'abord, nous avons explicité en quoi les politiques publiques de développement durable relèvent de l'intérêt général, une des missions essentielles de l'État. En outre, nous avons souligné que les intérêts privés défendus par le Conseil du patronat pouvaient entrer en conflit avec ce même intérêt général, par exemple dans le dossier de l'équité salariale. De plus, nous avons illustré le caractère néocorporatiste de l'État québécois et une de ses particularités soit les rapports privilégiés tissés au fil des ans entre le Conseil et les divers gouvernements du Québec, et ce, depuis les années 1970. Enfin, nous avons fait valoir combien la notion de développement durable pouvait être comprise différemment selon le point de vue des pouvoirs publics, du monde des

entreprises ou du Conseil du patronat. Dans le prochain chapitre, nous verrons à définir le cadre conceptuel du développement durable auquel nous allons nous référer dans la portion analytique de ce mémoire.

---

<sup>3</sup> Ajoutons que ce partenariat ne fait pas que des heureux, compte tenu des coûts que cela engendre tant pour les bénéficiaires de cette politique (producteurs de lait, de porcs, d'œufs) que pour ceux qui en sont exclus, comme les petits agriculteurs où ceux dont la production ne cadre pas avec les priorités de l'État et de l'UPA. Lire à ce sujet : Antunes *et al.*, (2015).

<sup>4</sup> Signalons que le premier sommet socio-économique a eu lieu à Pointe-au-Pic en 1977 sous le gouvernement Lévesque. D'autres suivront, qu'ils soient de nature sectoriel ou régional, en 1980, 1982, 1984 et 1996. Pour plus de détails, voir Denise Côté et Étienne Simard (2010, p. 6)

<sup>5</sup> Ces informations sont tirées d'une lettre d'opinion de Carmel Laflamme, vice-présidente du CPQ (Santé et Sécurité au Travail). Source : CPQ. Site internet consulté le 19 novembre 2015 : <https://www.cpq.qc.ca/publications/lettres-d-opinion/lettres-d-opinion-2013/comment-influencer-les-politiques-publiques-au-quebec>

<sup>6</sup> CPQ, « Mission et vision ». Site internet consulté le 18 mars 2016 : <https://www.cpq.qc.ca/a-propos/historique>

<sup>7</sup> Source : CPQ, (2015), *Commentaires sur le projet de loi no 42*, 12 mai 2015, p. 2. Document électronique consulté sur internet le 9 novembre 2015 : <https://www.cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2015/05/memoire120515b.pdf>

<sup>8</sup> Sur les diverses stratégies employées par les groupes d'intérêt en vue d'influencer les pouvoirs public, voir : Grossman et Saurruger (2012, p. 93-130).

<sup>9</sup> Exprimé autrement, nous dirions comme Debbasch et Pontier (2000, p. 425) que le phénomène des groupes d'intérêt est protéiforme : « Certains sont puissants, d'autres n'ont qu'un faible impact. La puissance et l'efficacité ne sont d'ailleurs pas nécessairement liées au nombre de membres du groupe : certains peuvent être influents sans compter un très grand nombre. Parmi ces groupes, les uns agissent au plein jour et, généralement, dans la légalité, d'autres dans la discrétion voire l'ombre, et n'hésitent pas à recourir à des moyens que condamne la loi ».

<sup>10</sup> De 1972 à 1995, la dette publique du Québec est passée (en M\$) de 2 645 à 57 677, soit en pourcentage du PIB, de 10,8 % à 33,8 %. Source : Gouvernement du Québec, (2012), Ministère des Finances et de l'Économie, *Budget 2013-2014. Données historiques depuis 1970-1971*, p. 19. Document électronique consulté sur internet le 31 décembre 2015 : [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2013-2014/fr/documents/donnees\\_historiquesFR.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2013-2014/fr/documents/donnees_historiquesFR.pdf)

<sup>11</sup> Source : *Le Devoir*, 25 juin 1996; cité dans Guay, (1997), « Le patronat québécois. La nouvelle alliance », *L'année politique au Québec 1995-1996*, site internet consulté le 19 novembre 2015 : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95\\_96/guay/guay.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95_96/guay/guay.htm)

<sup>12</sup> Ghislain Dufour, président du CPQ à l'époque, résume la pensée du patronat québécois dans les termes suivants : « le nivellement des salaires va à l'encontre des lois du marché... il existe bien d'autres moyens [pour éliminer la disparité salariale]» (*Le Devoir*, 15 août 1996). De telles

---

mesures, ajoute-t-il, peuvent nuire à la situation de l'emploi même chez les femmes et coûteront beaucoup plus cher que prévu » (Bourassa, 1998).

<sup>13</sup> CPQ, (2007), « Nomination à la présidence de la Commission de l'équité salariale – Le Conseil du patronat du Québec félicite Me Louise Marchand et lui offre la collaboration des entreprises », 20 juin 2007. Site internet consulté le 19 novembre 2015 :

<https://www.cpq.qc.ca/salle-de-presse/communiqués-de-presse/archives-communiqués-de-presse-2007/nomination-a-la-presidence-de-la-commission-de-l-equite-salariale-le-conseil-du-patronat-du-quebec-felicite-me-louise-marchand-et-lui-offre-la-collaboration-des-entreprises>

<sup>14</sup> Une des particularités que l'on retrouve dans la littérature sur le développement durable est la quantité phénoménale de définitions reliées au concept. Pearce et Walrath (2000), cités par Brochard (p. 8), en ont dénombré, par exemple, près de 200.

<sup>15</sup> Cette vue du développement durable liée aux lois du marché est incompatible avec la protection de l'environnement, selon plusieurs auteurs. Selon Passet (2005, p. 421), par exemple, en matière de développement durable, « s'en remettre au marché, ce n'est pas être neutre et objectif, c'est proclamer la loi marchande valeur suprême, au-dessus des droits de l'homme et des valeurs de la vie ». Pour Parizeau (2004, p. 306), « le concept du développement durable reprend de façon sensiblement semblable l'idéologie du développement, avec l'environnement en plus, comme correcteur des dommages du modèle de l'économie libérale ». Cet apriori idéologique n'est pas sans conséquence. En effet, il « viendrait réaffirmer l'universalité du développement des sociétés humaines à partir d'un schéma occidental laissant fort peu de place à des modèles alternatifs, tant sur le plan économique que politique ou culturel » (p. 306). Finalement, « il manque [...] à ce concept de développement durable les analyses politiques qui permettraient de penser à d'autres choix possibles et à d'autres modèles économiques et sociaux, laissant la diversité des cultures s'exprimer par-delà le cadre juridique international normalisateur » (p. 323-324).

<sup>16</sup> Voir tableau de Jegen (p. 506).

<sup>17</sup> Baker signale, rappelant la théorie de Pearce contenu dans son ouvrage *Blueprints for a Sustainable Economy*, que : « The price is based on what people would be willing to pay to protect that natural capital ». L'établissement d'une valeur économique ou d'un prix au capital nature, selon Dresner (2002), cité par Baker, pose problème en terme d'équité intra-générationnelle et inter-générationnelle. Ainsi, selon lui : « Because decisions are based on ability to pay, less weight is given to the interests of the poor and the future... It is hard to see how [money] is a good measuring rod when comparing the preferences of Americans and Bangladeshis, or people today and people a hundred years from now » (p. 116). La crainte que le prix accordé au capital nature soit le plus souvent, sinon toujours, en-deçà de sa valeur, fait en sorte que la marchandisation de l'environnement, via des mécanismes du marché, doit être considérée comme une limite certaine qui doit être prise en compte. Reste que cette approche, globalement, qui privilégie l'action de l'État en partenariat avec les élites économiques aux fins d'établissement de politiques publiques (recyclage, récupération, réparation ; substitution progressive du capital nature par le capital humain ; adoption d'indicateurs environnementaux ; mobiliser la communauté internationale par l'adoption d'ententes et de protocoles ; etc.), constitue un premier pas réel pour le monde des affaires vers une plus grande prise de conscience des effets nuisibles de la croissance capitaliste sur l'environnement.

<sup>18</sup> Source : OCDE, (1972). Site internet consulté le 4 janvier 2016 :

<http://acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=11&InstrumentPID=9&Lang=fr&Book=False>

<sup>19</sup> Source : Nations-Unies (1992). Site internet consulté le 4 janvier 2016 : <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm>

<sup>20</sup> Source : Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Site internet consulté le 7 janvier 2016. Pour la Colombie-Britannique, par exemple, une taxe carbone est en vigueur depuis 2008 à l'achat des diverses formes d'énergie fossile (essence, diesel, gaz naturel et propane, huile à chauffage et charbon. Source : Gouvernement de la Colombie-Britannique, « Motor Fuel and Carbon Tax ». Site internet consulté le 7 janvier 2016 : <http://www2.gov.bc.ca/gov/content/taxes/sales-taxes/motor-fuel-carbon-tax#carbon-tax>

<sup>21</sup> Dans le cadre de la Western Climate Initiative (WCI), auquel participe le gouvernement du Québec, le marché du carbone est défini en ces termes : « Le programme de plafonds-échanges de la WCI sera composé des programmes de plafonds-échanges que mettront respectivement en œuvre les gouvernements partenaires au moyen de leur réglementation étatique ou provinciale. En appliquant le présent cadre de mise en œuvre du programme de plafonds-échanges, chaque gouvernement partenaire déterminera le nombre de droits d'émission à accorder en fonction de son propre objectif de réduction. Le nombre total de droits d'émission accordés correspond au plafond d'émission. Les droits d'émission peuvent être achetés et vendus (« échangés »). Les gouvernements partenaires créent un marché régional de droits d'émission en reconnaissance des droits d'émission de chacun aux fins de conformité. Sur la base de cette reconnaissance, les droits d'émission accordés par chaque gouvernement sont utilisables sur tout le territoire des partenaires aux fins de conformité. Le programme de plafonds-échanges de la WCI comporte des exigences de déclaration d'émissions rigoureuses grâce auxquelles les entités incluses dans le programme sont amenées à mesurer et à consigner en temps opportun leurs émissions de GES. Au moins une fois tous les trois ans, ces entités ont l'obligation de soumettre à l'État ou à la province un « droit d'émission » par tonne métrique d'équivalent de dioxyde de carbone (CO<sub>2e</sub>) émise et déclarée. La réduction du volume total d'émissions se fera au fil du temps, au fur et à mesure de la réduction des droits d'émission accordés ». Source : WCI (2010). Document électronique consulté sur internet le 7 janvier 2016 : <http://www.westernclimateinitiative.org/component/remository/general/program-design/Design-Summary-And-Documentation-FR/>

<sup>22</sup> Vallée (p. 388) fait remarquer que l'implantation d'une écotaxe n'est pas sans soulever une contradiction majeure entre les objectifs budgétaires recherchés par les gouvernements et les objectifs environnementaux imposés aux entreprises : «... le destin d'une écotaxe efficace est de disparaître avec sa base d'imposition qui est la quantité de pollution émise. Du point de vue fiscal, la stabilité des recettes n'est assurée que si la hausse des taux n'engendre pas une érosion de l'assiette. Cette relation dépend des élasticités par rapport aux prix. Plus l'élasticité de la demande par rapport au prix est élevée, plus l'écotaxe est efficace, plus elle réduit la production et l'utilisation de biens polluants imposés, mais plus est faible la base d'imposition et donc le rendement de la taxe. Au contraire, si l'élasticité est faible, la hausse des prix due à l'écotaxe n'engendre pas une modification importante des comportements des pollueurs, ce qui garantit la stabilité des recettes fiscales. Cette hypothèse, favorable au rendement fiscal, est en revanche défavorable à l'amélioration de la qualité de l'environnement ».

Par ailleurs, en ce qui a trait au marché du carbone sur une échelle internationale, Quenault (2005, p. 364-365) signale que la crainte la plus répandue est qu'il devienne un moyen détourné pour les pays du Nord de fuir leurs responsabilités en termes de DD en important des crédits d'émissions des pays en développement ayant des pratiques industrielles faibles en carbone. De plus, la question du financement des projets de développement dans les pays du Sud rappelle encore une fois le clivage existant entre pays développés et ceux en développement. Pour les premiers, les instances financières internationales actuelles seraient suffisantes pour répondre aux besoins

(Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds d'adaptation du Protocole de Kyoto), ce que contestent les seconds qui en veulent davantage (p. 369).

<sup>23</sup> Concernant l'inefficacité des approches volontaires, Harrison (2001, p. 239) rappelle que Andrew (1998, p. 179) avait fait le même constat pour les décennies précédentes. Ces approches : « qui ont connu une résurgence dans les années 1990, représentent en fait l'approche dominante à travers l'histoire. L'autoréglementation était la norme jusqu'aux années 1970, et l'échec de cette approche explique justement l'avènement de la réglementation ».

<sup>24</sup> Source : Gouvernement du Québec, Bibliothèque et Archives nationales, « Notice biographique/histoire administrative du Ministère de l'Environnement » (cote E57), *Fonds Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques . - 1911-2006*. Document électronique consulté sur internet le 6 janvier 2016 : [http://pistard.banq.qc.ca/unite\\_chercheurs/description\\_fonds?p\\_anqid=\\$noSession&P\\_classe=E&P\\_fonds=57&P\\_centre=03Q&P\\_numunide=881&P\\_numunide2=1088233](http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=$noSession&P_classe=E&P_fonds=57&P_centre=03Q&P_numunide=881&P_numunide2=1088233)

<sup>25</sup> Rappelons que l'adoption de cette loi en décembre 1972 a lieu six mois après le Sommet de la Terre – le 1<sup>er</sup> du genre – à Stockholm en juin de la même année.

<sup>26</sup> Voir la section « Lois et règlements » sur le site internet du ministère québécois du DD : [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/lois\\_reglem.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/lois_reglem.htm)

<sup>27</sup> Source : Gouvernement du Québec, Bibliothèque et Archives nationales, *Op. Cit.*. Document électronique consulté sur internet le 6 janvier 2016 : [http://pistard.banq.qc.ca/unite\\_chercheurs/description\\_fonds?p\\_anqid=\\$noSession&P\\_classe=E&P\\_fonds=57&P\\_centre=03Q&P\\_numunide=881&P\\_numunide2=1088233](http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=$noSession&P_classe=E&P_fonds=57&P_centre=03Q&P_numunide=881&P_numunide2=1088233)

<sup>28</sup> La création du BAPE et du ministère de l'Environnement à la fin des années 1970 font écho à la contestation populaire face au projet de construction de l'autoroute Dufferin-Montmorency sur les batters de Beauport. Voir à ce sujet : Guillaume Gagné, 2006, « De l'autoroute Dufferin-Montmorency au boulevard urbain Du Vallon : quels changements? », Mémoire de maîtrise, Université Laval. Document électronique consulté sur internet le 23 mars 2016 : <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:7ip6S6aUW7oJ:www.theses.ulaval.ca/2006/23790/23790.html+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=ca>

<sup>29</sup> Gouvernement du Québec, MDDELCC, (1992). Site internet consulté le 8 novembre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/voie.htm#1992>

<sup>30</sup> Pour une revue synthèse des définitions législatives du développement durable au Canada, voir : Halley et Desmarchais, (2012). Document électronique consulté sur internet le 25 novembre 2015 : [http://ciril.ca/files/ciril/paule\\_halley-fr.pdf](http://ciril.ca/files/ciril/paule_halley-fr.pdf)

<sup>31</sup> En 1997, le plus haut tribunal au pays fait savoir publiquement que : «la protection de l'environnement est déjà une préoccupation majeure de notre époque. C'est un problème international qui exige une action des gouvernements de tous les niveaux». Source : Lemieux et Des Roches (p. 256). Il est à noter qu'au niveau fédéral, encore récemment, les résultats, quant à la mise en œuvre de la loi fédérale sur le DD, se font toujours attendre. Lire à ce sujet : Turmel et Turcotte (2013, p. 152-153).

<sup>32</sup> Gouvernement du Québec, MDDELCC, (2002). Site internet consulté le 24 novembre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/voie.htm#2002>

---

<sup>33</sup> Lors des audiences publiques tenues dans 21 municipalités du Québec du 17 février au 17 mai 2005, 582 mémoires furent présentés. *Ibid.* Site internet consulté le 7 avril 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/voie.htm#2005>

<sup>34</sup> Gouvernement du Québec, (2004), p. 18. Document électronique consulté sur internet le 7 avril 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/2004-2007/plan-consultation.pdf>

<sup>35</sup> Gouvernement du Québec, *Gazette officielle du Québec*, décret 173-2005, 30 mars 2005, p. 1043. Document électronique consulté sur internet le 30 novembre 2015 : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=43919.PDF>

<sup>36</sup> Gouvernement du Québec, (2015), Ministère des Relations internationales et Francophonie, « La démarche québécoise de développement durable à l'échelle internationale », (mise à jour 27 mars 2015). Site internet consulté le 24 novembre 2015 : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/grands-dossiers/environnement/developpement-durable>

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>38</sup> Site internet du Gouvernement du Québec (2006, p. 8). Document électronique consulté sur internet le 30 novembre 2015 : [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D\\_8\\_1\\_1/D8\\_1\\_1.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html)

<sup>39</sup> À titre d'exemple, Lemieux et Desroches (p. 256) soulignent le fait que la Cour suprême reconnaît, depuis 2001, que « le principe de précaution, tel que défini au paragraphe 7 de la *Déclaration ministérielle de Bergen sur le Développement durable (1990)*, constitue un principe d'interprétation des lois et des règlements, tant fédéraux que provinciaux ».

<sup>40</sup> Extrait on ne peut plus clair du rapport du Commissaire au Développement durable quant aux défaillances de la stratégie du gouvernement : « Le contenu du projet de stratégie (2008-2013) est déficient. Au delà des enjeux et des orientations, 29 objectifs en constituent le moteur et guideront les entités dans la détermination d'actions prioritaires. Il n'est cependant pas possible de connaître les résultats visés par le projet de stratégie à partir de ceux-ci et du texte qui s'y rattache. Les objectifs manquent de précision et ne sont accompagnés ni de cibles quantifiées ni d'un calendrier de réalisation. Les informations fournies ne permettent pas de déterminer d'où l'on part, où on veut aller et quand on veut y arriver. Il sera pratiquement impossible d'évaluer la performance gouvernementale sur la base d'une telle stratégie. Enfin, les responsabilités n'étant pas clairement définies, comme l'exige la loi, il n'est pas certain que toutes les entités se sentiront suffisamment interpellées par les objectifs qu'on y trouve. Cela risque de compromettre la mise en œuvre de la stratégie et la cohérence recherchée dans les actions qui seront proposées par les entités assujetties ». Source : Assemblée nationale, (2007), p. 45, par. 3.30 et 3.31. Document électronique consulté sur internet le 25 novembre 2015 : [http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr\\_publications/fr\\_rapport-annuel/fr\\_2007-2008-T2/fr\\_Rapport2007-2008-T2.pdf](http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2007-2008-T2/fr_Rapport2007-2008-T2.pdf)

<sup>41</sup> À ce sujet, mentionnons que le WCI est un acteur transnational majeur en Amérique du Nord. En effet, six juridictions étatsuniennes (Californie, Montana, Nouveau-Mexique, Oregón, Utah et Washington) et quatre canadiennes (Québec, Ontario, Colombie-Britannique et Manitoba) y sont représentées en tant que membres participants. Par ailleurs, quinze autres juridictions ont le statut de membres observateurs (trois canadiennes, six étatsuniennes et six mexicaines). Source : Western Climate Initiative, (2010, p. 4).

---

<sup>42</sup> Gouvernement du Québec, MDDELCC, (2012, p. 45). Document électronique consulté sur internet le 25 novembre 2015 :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/rio20/rapportQc-cadre-institutionnel.pdf>

<sup>43</sup> Appelés aussi « écofrais » au Québec.

<sup>44</sup> Des frais de 3 dollars à l'achat de pneus neufs sont en vigueur, depuis 1993, aux fins de récupération, de recyclage et de valorisation des pneus mis au rebut. Précisons que ces frais sont à la charge des manufacturiers qui, en retour, ont obtenu du gouvernement d'être exemptés de la TVQ sur la vente de pneus. Source : The Eco Guide, « Éco-frais et l'exemple québécois », (mis à jour 10 mars 2015). Site internet consulté le 25 novembre 2015 : <http://theecoguide.org/node/560>

<sup>45</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012, des éco-frais sont appliqués à un ensemble de produits électroniques au Québec, de 10 ¢ par téléphone cellulaire à 39,50 \$ pour chaque écran et téléviseur de 30 pouces et plus. Source : Leroux (2012). Site internet consulté le 25 novembre 2015 :

<http://www.protegez-vous.ca/affaires-et-societe/ecofrais-produits-electroniques-taxes.html>

<sup>46</sup> Le rapport annuel 2014-2015 du Fonds vert indique que l'écotaxe sur les carburants et combustibles fossiles a permis de récolter une somme de 200 millions \$ pour l'année 2014. Source : site internet du Gouvernement du Québec, MDDELCC, « Revenus des ventes aux enchères versés au Fonds vert », consulté le 25 novembre 2015. Cette somme a été obtenue grâce à un prélèvement minimal à la pompe de 1,9 ¢ le litre. Source : The Eco Guide, « 2015 taxe carbone : Le Québec un leader contre les changements climatiques », (mis à jour 10 mars 2015). Site internet consulté le 25 novembre 2015 :

<http://lecoguide.org/2015-taxe-carbone-le-quebec-un-leader-contre-les-changements-climatiques>

Partenaire canadien du Québec au WCI, la Colombie-Britannique applique depuis 2008, elle aussi, une taxe carbone à l'achat des diverses formes d'énergie fossile (essence, diesel, gaz naturel et propane, huile à chauffage et charbon). Source : Gouvernement de la Colombie-Britannique, « Motor Fuel and Carbon Tax ». Site internet consulté le 7 janvier 2016 :

<http://www2.gov.bc.ca/gov/content/taxes/sales-taxes/motor-fuel-carbon-tax#carbon-tax>

<sup>47</sup> Voir : Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, « Marché du carbone ». Site internet consulté le 24 mars 2016 :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/Systeme-plafonnement-droits-GES.htm>

<sup>48</sup> Source : Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, *Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre québécois et le marché régional du carbone de la WCI – Survol historique*, p. 6. Document électronique (PDF) consulté sur internet le 21 septembre 2016 :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/documents-spede/survol-historique.pdf>

<sup>49</sup> Sur la valeur de cet instrument, Dumont (2013) émet quelques réserves. Premièrement, il rappelle que la création de la WCI en 2006 n'a pas réussi jusqu'à maintenant à s'imposer auprès des gouvernements centraux canadien et étatsunien afin qu'ils adoptent une stratégie nationale de réduction des émissions de GES. En outre, un autre aspect fort important doit être retenu dans le cas québécois, soit la nature de son système de production électrique basé principalement sur la force hydraulique. Cette distinction toute québécoise fait dire à l'auteur que : « Bien que la cible de réduction adoptée par le Québec soit similaire à celle des autres membres de la WCI hormis la Californie, celle-ci s'avère de fait comparativement plus ambitieuse compte tenu du faible potentiel d'opportunités de réductions du secteur électrique québécois, avec seulement 2 % de son électricité produite à partir de combustibles fossiles. Ainsi, l'atteinte de la cible de réduction du Québec repose essentiellement sur sa capacité à réduire les émissions du secteur des transports,

alors que celui-ci est historiquement en croissance constante » (p. 112). Dumont prétend que cet instrument économique qu'est le marché du carbone ne peut donc suffire à la réduction durable des GES au Québec. À son avis, le gouvernement du Québec, en raison de l'importance du secteur des transports dans l'émission des GES, devra adopter « une approche favorisant un ensemble de mesures fortes et complémentaires » aux fins de l'atteinte de ses cibles pour 2020. Sur la question des transports et des mesures pouvant être adoptées aux fins de réductions des GES, voir : Golovtchenko et Zelem, (2003, p. 173-205).

<sup>50</sup> Source : Gouvernement du Québec, ministère des Finances et de l'Économie, « Le Québec et les changements climatiques », In *Budget 2012-2013*, (mars 2012), p. 7. Document électronique consulté sur internet le 5 janvier 2016 : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/20122013/fr/documents/Climatiques.pdf>

<sup>51</sup> L'actualité récente nous informe que plusieurs juridictions seraient intéressées à joindre ce système dans un avenir rapproché. Si cela devait se confirmer, on peut penser que le marché du carbone en Amérique du Nord pourrait devenir enfin un outil de réduction des GES potentiellement porteur. Lire : Croteau (2015). Site internet consulté le 30 novembre 2015 : <http://affaires.lapresse.ca/economie/quebec/201510/08/01-4908031-neuf-etats-pourraient-rejoindre-le-quebec-dans-le-marche-du-carbone.php>

<sup>52</sup> L'École de Montréal atteste du champ d'étude qu'est devenu la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) dans les milieux académiques au Québec. Spécialiste en ce domaine, Pasquero (2005, p. 95) fait valoir que le concept de RSE apparaît, de plus en plus dans les milieux d'affaires, comme le lien logique entre les grands principes humanistes du rapport Brundland (1986) et les pratiques quotidiennes des entreprises.

<sup>53</sup> Le mémoire de maîtrise de Haykel Najlaoui a porté sur cinq associations patronales (quatre canadiennes et une québécoise), treize grandes entreprises, quatre PME et deux fédérations de PME (une canadienne et l'autre québécoise)

<sup>54</sup> L'Institut économique de Montréal constitue l'exception à ce consensus du monde des affaires. Haykel Najlaoui (p. 169) note que l'institut de recherche montréalais interprète la RSE à travers le prisme de l'École de Chicago. Ainsi, « la responsabilité [des dirigeants d'entreprise] est envers les actionnaires et consiste uniquement dans le respect de la réglementation ». Sur le refus des néolibéraux d'adhérer au DD, selon la définition du rapport Brundland, voir : Dansereau-Laberge (2010).

<sup>55</sup> Étude réalisée auprès de 15 dirigeants influents de compagnies québécoises figurant dans le Top 50 de la revue Commerce de 1998. Les dirigeants sélectionnés le furent sur la base d'un échantillon de 50 dirigeants d'entreprises choisi par un jury de sept personnes (Jean-Marc Léger, président Léger & Léger; Pierre Tourangeau, affectateur à l'information économique au Service des nouvelles de la télévision, Société Radio-Canada; Jean Lapierre, avocat, analyste politique et animateur à CKAC; Peter Blaikie, président, Systèmes de sécurité Unican; Ghislain Dufour, président du conseil, Conseil du Patronat du Québec, et vice-président, Cabinet de relations publiques National; Pierre Duhamel, rédacteur en chef, Revue Commerce, et directeur général, division des magazines économiques, Publications Transcontinental; Paule Doré, vice-présidente exécutive, affaires corporative CGI ». Source : Gendron (2001, p. 227-230).

<sup>56</sup> Sur la base de l'ouvrage de référence *Le Québec chiffres en main, édition 2005*, Desrochers (p. 70-71) a sélectionné 18 petites entreprises québécoises, indépendamment de leur réputation au plan environnemental ou de leur pratique en matière de RSE. De plus, « afin de maintenir une certaine homogénéité, le sujet devait être à la fois propriétaire (ou l'un d'eux) et le principal dirigeant de l'entreprise » (p. 73).

---

<sup>57</sup> Notons que Ghislain Dufour (2009) ne mentionne, pour ainsi dire, aucun dossier d'importance sur les questions environnementales dans l'ouvrage biographique qu'il consacre au CPQ, organisme dont il fut un haut dirigeant de 1969 à 1998.

<sup>58</sup> Sources : CPQ, (1992), Communiqué de presse no 1 ; \_\_\_\_ , (1992) Communiqué de presse no 2 ; \_\_\_\_ , (1992), Communiqué de presse no 3. Notons que le groupe, toujours avec le même acronyme, porte maintenant le nom de Conseil patronal en environnement du Québec. Voir copie des communiqués à l'Appendice D (p. 129-133).

## CHAPITRE II

### CADRE CONCEPTUEL

#### 2.1 Le développement durable selon l'échelle de Baker

Comme nous l'avons vu précédemment, le concept de développement durable peut être interprété de diverses façons. Cet état de fait reflète, pour Susan Baker (2006), la complexité des questions discutées quand les termes développement et environnement sont reliés. Cependant, l'absence de clarté entourant ce concept ne serait pas, selon elle, sans avantage sur le plan politique. En effet, cette étendue de signification jouerait même en faveur de la délibération collective. Un prérequis indispensable à la définition d'une approche commune par laquelle une politique publique peut être développée. Plus important encore, pour Baker, il se pourrait que la recherche d'une définition précise et globale du développement durable soit une erreur considérant la nature et la fonction d'un concept politique. Plusieurs commentateurs, selon elle (2006, p. 27), prétendent que le concept de développement durable permet de mieux voir des concepts similaires tels que « démocratie », « liberté » et « justice sociale ».

Assurément le développement durable est un projet de transformation à long terme du système économique actuel. À cet égard, Baker rapporte que plusieurs principes normatifs sont associés au concept de développement durable. Des principes qui guident maintenant les pratiques des décideurs politiques. Des pratiques qui varient, de surcroît, d'un pays à l'autre ainsi qu'à l'intérieur d'une même fédération. Partant de ce constat, l'auteure propose, sur une base de neuf

critères, une échelle graduée de quatre idéaux-types de politiques publiques relatives au développement durable (voir Tableau 2.1 page suivante). Ces différents modèles illustrent, notamment, les croyances et les valeurs qu'on peut associer à l'homme dans son rapport avec la nature. Si pour certains, la nature possède une valeur intrinsèque qui doit être préservée sans condition (*écologie profonde*), pour d'autres en revanche, elle n'a de sens que dans la mesure où elle apporte quelque chose à l'humanité, la nature est alors considérée comme valeur instrumentale.

Le premier idéal-type, inspiré par le discours de « l'écologie profonde », en opposition frontale avec le système économique libéral, est identifié comme le modèle *idéal*. Selon l'auteure (2006, p. 35), ce courant de pensée possède trois caractéristiques :

Attributing equal value to all life forms ; seeking identification with non-human natural entities and systems ; and advocating the development of policies that stress non-interference and the harmony of the human life and nature (Naess, 1989).

Le second idéal-type, appelé « *fort en développement durable* », pourrait devenir à long terme le modèle de référence, le compromis historique envisagé par Gendron (2006). Baker souligne qu'il s'agit d'un modèle de gouvernance multi-niveaux (local, national et international) qui appelle les gouvernements à agir aux fins de la préservation de l'environnement en raison d'un principe universel intrinsèque à la vie sur terre : la nature ne peut être substituée par la technologie, aussi faut-il la protéger absolument. Les idéaux-types « *faible en développement durable* » et celui dit du « *contrôle de la pollution* » ont en commun d'être les moins contraignants pour le monde des affaires. En effet, l'un et l'autre fondent le développement durable de nos sociétés sur la croissance économique. Toutefois, ils reconnaissent à l'État la pleine responsabilité de régler les questions

**Tableau 2.1**

Échelle du développement durable de Baker : les 4 idéaux-types

CRITÈRES	IDÉAL-TYPE			
	Idéal du développement durable	Fort en développement durable	Faible en développement durable	Contrôle de la pollution
Principes normatifs	Équité et justice sociale en premier lieu	Politique gouvernementale en lien avec convention internationale	En faveur du principe du développement durable	Approche pragmatique économiste
Type de développement	Limité par les contraintes biophysiques	Substituer croissance quantitative par croissance qualitative	Gérer cycle de vie des produits	Exponentiel guidé par le marché
Nature	Valeur intrinsèque en elle-même	Entretien seuil critique du capital nature et de la biodiversité	Substituer capital nature par capital humain ; récolter ressources de la biodiversité	Ressource à exploiter considérée comme valeur instrumentale
Aménagement du territoire	Auto-suffisance locale très développée	Renforcer auto-suffisance économique au plan local	Initier auto-suffisance économique au plan local	Mondialiser l'économie et délocaliser la production
Gouvernance	Décentraliser les institutions	Partenariat et responsabilité partagée via gouvernance multi-niveaux	Réformes politiques nationales; plus de régulation transnationale	État contrôle et impose réglementation liée à la pollution
Technologie	Agriculture intensive appropriée et techno verte	Modernisation écologique de la production	Techno : solution au problème de pollution	Investissement dans technos d'automatisation
Niveau d'intégration des politiques publiques	Politique environnementale intégrée	Politique environnementale intégrée limitée	Lutte contre la pollution; quelques politiques de coordination multisectorielle	Gestion des rejets de pollution
Instruments de politiques publiques	Internaliser normes développement durable et réduire échelle des besoins	Indicateurs de développement durable; éventail d'outils politiques et comptabilité verte	Indicateurs environnementaux; mécanismes du marché; responsabilité sociale entreprise	Comptabilité conventionnelle
Élaboration et mise en œuvre des politiques publiques	Implantation des politiques de la base au sommet	Participation démocratique; dialogue sur voie d'avenir	Implantation des politiques sommet vers la base et dialogue limité avec société civile	Dialogue entre État et intérêts économiques

Source : Susan Baker, « Concept of Sustainable Development ». In *Sustainable Development*, 2006, p. 30-31.

relatives à la pollution. Enfin, le recours à l'investissement massif dans les technologies est considéré de manière incontournable pour contrer les effets indésirables de la croissance économique sur l'environnement.

La principale différence entre ces deux idéaux-types est que le premier, basé sur la mise en œuvre de quelques politiques publiques multisectorielles, cherche à intégrer à la croissance économique les coûts environnementaux du développement par des instruments économiques, tel le marché du carbone ; alors que le second, qui repose sur l'hypothèse voulant que les problèmes environnementaux puissent être résolus à travers l'innovation et le progrès technologique (Baker, 2006, p. 29), vise d'abord une croissance économique soumise principalement aux règles du marché et accessoirement reliée à des politiques publiques limitées, comme celles relatives au contrôle de la pollution.

## 2.2 Délimitation du cadre conceptuel et hypothèses de recherche

Nous procéderons à l'analyse du discours public du Conseil du patronat en utilisant l'échelle du développement durable de Baker comme grille d'interprétation. Cependant, dans le contexte de ce mémoire, nous ne sommes pas en mesure d'opérationnaliser l'ensemble de l'échelle. Nous avons dû réduire sa portée sur notre objet d'étude. Ce choix a été effectué en fonction de notre question de recherche, de la disponibilité de la documentation électronique sur le site du Conseil de même que par les postulats que nous avons formulés.

En ce qui regarde nos postulats, nous les avons regroupés dans cette section. Rappelons que le premier porte sur le rapport de forces entre les groupes et ses effets sur le système politique (Baumgartner et Leech, 1998, p. 187). Le second postulat identifie le lieu institutionnel des luttes de pouvoir (Merrien, 2001, p. 590). Quant au troisième, il suppose que le Conseil du patronat est demeuré

l'interlocuteur privilégié de l'État en tant que groupe d'intérêt patronal le plus important des milieux d'affaires québécois de 2000 à 2015, tout comme il l'avait été de 1969 à 1999 (Pratte, 1985 ; Fontaine, 2002). Par ailleurs, le quatrième postulat déduit, de la création en 1992 du Conseil patronal en environnement du Québec (CPEQ) par le Conseil du patronat (CPQ), que le CPQ à partir de cette date confie désormais au CPEQ la responsabilité de défendre les intérêts du patronat dans les dossiers environnementaux et du développement durable. Enfin, notre cinquième postulat veut que la réaction du Conseil en mars 2005, suite à la présentation du *Plan sur le développement durable* par le gouvernement Charest, marque un tournant pour le monde économique au Québec.

Compte tenu de l'historique du Conseil du patronat et de l'évolution récente du discours sur le développement durable dans le monde économique, il s'imposait que notre cadre conceptuel devait sensément se limiter aux deux idéaux-types les plus conservateurs de l'échelle de Baker appelés « *faible en développement durable* » et « *contrôle de la pollution* ». Du reste, nous avons dû circonscrire le champ d'investigation des thèmes susceptibles d'apparaître dans le discours du Conseil en rapport avec le développement durable. Ainsi, certains thèmes, comme ceux de l'énergie et des ressources, offraient une documentation plus abondante que d'autres sur l'ensemble de la période étudiée (ex : aménagement du territoire, recours aux technologies et gestion du cycle de vie des produits). Pour ces raisons, seuls six critères de l'échelle de Baker nous sont apparus pertinents pour ce mémoire, comme le fait voir le Tableau 2.2 (page suivante).

Le premier critère, celui qui réfère aux principes normatifs, nous l'avons choisi d'emblée au premier rang de notre cadre conceptuel adapté de Baker puisqu'il pose la question fondamentale « être ou ne pas être » en faveur du développement durable. Une réponse négative à cette question, en raison d'un point de vue économique néo-libéral, par exemple, devrait disposer conséquemment de la

plupart des autres critères. Une réponse positive, en revanche, en exigera l'examen afin de qualifier l'adhésion à ce principe normatif.

Le deuxième critère, celui relié à l'interprétation du lien avec la nature, est au cœur des débats sur les questions environnementales. L'idéal-type le plus conservateur, dit du contrôle de la pollution, est fondé sur une conception de la

**Tableau 2.2**

Cadre conceptuel adapté de l'échelle de Baker

CRITÈRES	IDÉAL-TYPE	
	Faible en développement durable	Contrôle de la pollution
Principes normatifs	En faveur du principe du développement durable	Approche pragmatique économiste
Nature	Substituer capital nature par capital humain ; récolter ressources de la biodiversité	Ressource à exploiter considérée comme valeur instrumentale
Gouvernance	Réformes politiques nationales ; plus de régulation transnationale	État contrôle et impose réglementation liée à la pollution
Niveau d'intégration des politiques publiques	Lutte contre la pollution; quelques politiques de coordination multisectorielle	Gestion des rejets de pollution
Instruments de politiques publiques	Indicateurs environnementaux; mécanismes du marché ; responsabilité sociale entreprise	Comptabilité conventionnelle
Élaboration et mise en œuvre des politiques publiques	Implantation des politiques sommet vers la base et dialogue limité avec société civile	Dialogue entre État et les intérêts économiques

Source : Susan Baker, « Concept of Sustainable Development ».

nature en tant que ressource à exploiter, et ce, indépendamment des effets délétères que cette même exploitation est susceptible d'avoir sur l'environnement physique et social. Le capital nature est considéré ici essentiellement comme une valeur instrumentale. Du point de vue de l'idéal-type faible en développement durable, on verra plutôt à substituer progressivement le capital nature par du capital humain aux fins d'une plus grande conservation de la biodiversité. Les ressources naturelles demeurent toujours à exploiter, mais cette fois en tenant compte davantage des coûts-bénéfices au plan environnemental et social.

Le troisième critère, celui relatif à la gouvernance, renvoie au rapport que l'État entretient ou non avec la société civile quant à la manière de concevoir les politiques publiques (Lacroix et Saint-Arnaud, 2012). Ainsi, l'idéal-type contrôle de la pollution est-il de mise lorsque la gestion des rejets polluants industriels ou domestiques relève de la stricte régulation de l'État (ex : imposition de normes de qualité environnementale ou de normes d'émission de polluants). Dans le cas où l'État a des ambitions plus larges, plus novatrices en termes de protection de l'environnement physique et social (ex : adoption d'une stratégie de développement durable, entente avec d'autres juridictions pour mieux réguler les externalités négatives), l'idéal-type faible en développement durable s'applique.

Aux fins d'une description plus précise des formes de gouvernance, nous avons retenu trois autres critères du cadre conceptuel de Baker : niveaux d'intégration des politiques publiques ; choix des instruments politiques ; processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques. De façon schématique, nous dirons que l'idéal-type du contrôle de la pollution signifie l'absence d'intégration de politique publique, un choix d'instruments politiques limités à la comptabilité conventionnelle et un processus d'élaboration des politiques publiques circonscrit à un dialogue entre l'État et les groupes d'intérêts économiques. Quant à l'autre idéal-type, faible en développement durable, nous dirons plutôt qu'il est caractérisé par une amorce d'intégration de politiques

publiques (politiques de coordination multisectorielle aux fins de lutte contre la pollution), par l'usage d'instruments politiques plus diversifiés (mécanismes du marché, indicateurs environnementaux et accords volontaires avec les entreprises) et par un dialogue qui n'est plus restreint aux groupes d'intérêts économiques mais qui s'ouvre davantage sur la société civile, dans une perspective dite « Top-Down » lors du processus d'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques publiques.

Partant de ce cadre conceptuel adapté de l'échelle de Baker, nous proposons trois hypothèses de recherche. Chacune d'elles, délimitée dans le temps, repose notamment sur notre cinquième postulat, à l'effet qu'il y ait *un avant* et *un après* dans le discours du Conseil, suite à la publication en novembre 2004 par le gouvernement Charest d'un plan de développement durable. Notre première hypothèse se lit donc comme suit :

Hypothèse no 1 : selon le cadre conceptuel adapté de l'échelle de Baker, le discours public du Conseil du patronat avant 2005 correspond à l'idéal-type du développement durable, dit du *contrôle de la pollution*.

Pour les années 2005 à 2015, nous pensons que le discours du Conseil devrait sensément reconnaître, dans un premier temps, le bien fondé, du moins dans ses principes, de la politique de développement durable que le gouvernement s'est engagé à implanter. Nous avons fait état précédemment que le monde des affaires ici et ailleurs dans le monde est de moins en moins réfractaire envers ce type de politique publique. L'usage d'instruments économiques à cette fin paraissant de mieux en mieux considérés. Conséquemment, il appert que le changement de discours du Conseil du patronat, attendu en rapport avec cette réforme gouvernementale, est susceptible de laisser voir, avec les années, un engagement plus affirmé de sa part en faveur du développement durable. Dans le but de mieux évaluer ces modifications sur un continuum de dix ans, nous avons choisi

d'effectuer pour la période 2005-2015 un découpage en deux sous-périodes, d'une longueur analogue à celle de la 1<sup>ère</sup> hypothèse. En conséquence, nous avons formulé nos deux autres hypothèses de la façon suivante :

Hypothèse no 2 : selon le cadre conceptuel adapté de l'échelle de Baker, le discours public du Conseil du patronat de 2005 à 2010 tend modérément vers l'idéal-type *faible en développement durable*.

Hypothèse no 3 : selon le cadre conceptuel adapté de l'échelle de Baker, le discours public du Conseil du patronat de 2011 à 2015 tend fortement vers l'idéal-type *faible en développement durable*.

## CHAPITRE III

### CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Dans le but de vérifier la validité de nos hypothèses, nous emploierons une méthodologie mixte, une quantitative et une qualitative. La première, dite d'analyse de contenu participera, par occurrence de mots-clés, à délimiter d'abord notre corpus d'étude puis à faire apparaître des tendances quantitatives observables. La seconde, par analyse de textes, devrait nous permettre de qualifier ces tendances.

#### 3.1 Mots-clés

Pour des raisons de pertinence et d'efficacité dans le processus de constitution de notre corpus d'étude, nous avons eu recours à une banque de mots clés. Sachant que le concept de développement durable se trouve au point de convergence entre le développement économique, social et environnemental, nous avons, donc, choisi des termes qui réfèrent à cet ensemble de relations.

Par cette fonction de repérage documentaire (Van der Maren, 1996, p. 99), nous avons pu identifier rapidement par titre, à l'aide du moteur de recherche sur le site internet du Conseil du patronat, plusieurs dizaines de publications entre 2000 et 2015 se rapportant à notre projet de recherche. En outre, la méthode par mots clés a eu pour fonction dans le cadre de notre analyse de contenu de faire ressortir sur graphiques, de façon préliminaire et indicative, des co-occurrences observables

dans le discours de l'organisme patronal. Enfin, l'emploi de cet outil méthodologique a également eu pour fonction de nous permettre dans notre analyse de textes de mieux cibler dans le discours des documents du Conseil des thèmes susceptibles d'être mis en lien avec les critères des deux idéaux-types de notre cadre conceptuel adapté de l'échelle de Baker, critères non-exhaustifs par ailleurs.

Le premier terme que nous avons retenu comme de mot clé a été comme de raison « développement durable », qui en toute logique s'imposait d'emblée. À la suite de quoi, nous avons choisi cinq autres qu'on peut aisément associer à la dimension environnementale du développement durable : environnement, environnemental, écologique, gaz à effet de serre (GES) et pollution.

Pour ce qui est de la dimension économique de ce même développement, nous avons retenu trois termes fréquemment employés en rapport avec le monde des entreprises : vert (taxe et économie), carbone (bourse et marché du) et écofiscalité. Toujours en lien avec cette dimension du développement durable, quatre autres mots clés ont été ajoutés à la liste sur le thème spécifique de l'énergie et des ressources. Nous avons fait mention précédemment (section 1.6, p. 25) que ce thème ces dernières années était dans la mire du Conseil du patronat. Plusieurs documents électroniques de l'organisme attestent de cet intérêt. Un survol rapide de la documentation disponible nous a conduit aux termes suivants : gaz, pétrole, hydrocarbure, énergétique, ressource naturelle et forêt.

Il est à noter que dans le cadre de nos lectures préliminaires des documents publiés par le Conseil sur son site internet, nous n'avons relevé aucun titre en lien direct avec la dimension sociale du développement durable. Néanmoins, nous avons estimé que l'expression « responsabilité sociale de l'entreprise » ne pouvait être mise de côté, eu égard à la littérature abondante sur le sujet et sa diffusion au sein des milieux d'affaires. De plus, nous avons ajouté au thème du

développement social le mot clé « fiscalité » car, selon nous, la capacité de l'État de s'acquitter correctement de sa mission sociale tient, entre autres, aux revenus qu'il obtient via la fiscalité des entreprises<sup>59</sup>. Au terme de l'exercice, nous pouvons voir clairement dans le Tableau 3.1 (ci-dessous) que les dimensions environnemental (cinq mots clés) et économique (neuf mots clés) du développement durable sont les mieux représentées dans notre banque de mots clés.

**Tableau 3.1**

Banque de mots-clés selon les 3 composantes du développement durable<sup>60</sup>

DEVELOPPEMENT DURABLE		
Mot clé		
• Développement durable (DD)		
DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	DEVELOPPEMENT SOCIAL
<p><b>Mots clés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement</li> <li>• Environnemental</li> <li>• Écologique</li> <li>• Gaz à effet de serre (GES)</li> <li>• Pollution</li> </ul>	<p><b>Mots clés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vert (taxe et économie)</li> <li>• Carbone (bourse et marché du)</li> <li>• Écofiscalité</li> <li>• Gaz</li> <li>• Pétrole</li> <li>• Hydrocarbure</li> <li>• Énergétique</li> <li>• Ressource naturelle (RN)</li> <li>• Forêt</li> </ul>	<p><b>Mots clés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)</li> <li>• Fiscalité</li> </ul>

(DD : développement durable ; GES : gaz à effet de serre ; RN : ressource naturelle ; RSE : responsabilité sociale de l'entreprise)

Quatorze des dix-sept termes que nous avons retenus y réfèrent. En revanche, la catégorie dimension sociale paraît sous-représentée en ce qui a trait au nombre de mots clés. Nous y reviendrons un peu plus loin.

### 3.2 Corpus d'étude

Conformément aux règles définies par Bardin (2001), citées par Richard (2006, p. 186), nous nous sommes assuré que la délimitation de notre corpus d'étude soit le plus exhaustif, représentatif, homogène et pertinent par rapport à notre objectif de recherche. En raison du refus du Conseil du patronat de nous donner accès librement à ses archives papiers, nous avons dû nous rabattre sur la documentation officielle disponible sur son site internet<sup>61</sup>. Une documentation de source première, par ailleurs, car s'agissant de prises de position publiques de l'organismes patronal ou de ses dirigeants. Plutôt limitée en nombre au début des années 2000, signalons que la quantité documentaire placée en ligne par le lobby patronal s'accroît au fil des ans.

Dans une première étape, en lien avec notre banque de mots clés, nous avons sélectionné trente-deux titres de mémoires, commentaires et lettres d'opinion, publiés sur le site internet du Conseil du patronat durant la période 2000-2015 (voir Tableau 3.2 page suivante). Lorsque la formulation d'un titre de document paraissait ambiguë ou pouvant porter à confusion quant à sa signification réelle, nous avons procédé à la lecture rapide de son contenu. Un exercice qui s'est avéré utile en ce qui a trait aux lettres d'opinion, notamment. Dans l'ensemble, quatre grands thèmes se dégagent de notre sélection documentaire via la banque de mots clés. Ainsi, vingt titres renvoient au thème de l'énergie et des ressources naturelles (énergie nucléaire, gaz de schiste, stratégie énergétique, etc.), neuf font écho de manière explicite ou implicite, directement ou indirectement au développement durable (ex : stratégie gouvernementale du développement durable, religion verte,

GES, bourse du carbone, etc.), deux réfèrent à la fiscalité et un au concept de responsabilité sociale de l'entreprise.

**Tableau 3.2**

Corpus d'étude : les titres de documents ayant pour thème le développement durable, la fiscalité, la responsabilité sociale de l'entreprise et celui de l'énergie et des ressources naturelles

Année	Documents sélectionnés par mots clés (mots clés en caractère gras)		
	Type	Thème	Titre
2000	—	—	—
2001	—	—	—
2002	Mémoire	RSE	La <b>responsabilité sociale des entreprises</b> – Mémoire présenté à la Commission des Finances publiques de l'Assemblée nationale
2003	—	—	—
2004	Mémoire	ERN	Le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2 – Mémoire du CPQ présenté dans le contexte des audiences publiques sur ce projet au Bureau d'audiences publiques sur l' <b>environnement</b>
2005	Mémoire	ERN	L'avenir <b>énergétique</b> du Québec : l'heure des priorités. Mémoire du CPQ présenté à la Commission de l'économie et du travail dans le cadre des audiences publiques sur la sécurité et l'avenir <b>énergétiques</b> du Québec.
	Mémoire	DD	Un projet souhaitable, mais une démarche qui nous inquiète – Mémoire du CPQ présenté au ministre du <b>Développement durable</b> , de l' <b>Environnement</b> et des Parcs dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de <b>développement durable</b> du Québec

2005	Commentaire	DD	Commentaires du CPQ sur le projet de loi no 118, <i>Loi sur le développement durable</i> , soumis par lettre à M. Thomas J. Mulcair, ministre du <b>Développement durable</b> , de l' <b>Environnement</b> et des Parcs
	Commentaire	ERN	Commentaires du CPQ sur les objectifs et les orientations de la stratégie <b>énergétique</b> soumis par lettre à M. Pierre Corbeil, ministre des <b>Ressources naturelles</b> et de la Faune
2006	—	—	—
2007	—	—	—
2008	—	—	—
2009	Lettre d'opinion	DD	La religion verte
2010	Mémoire	DD	Pour un <b>développement durable et diligent</b> . Mémoire soumis au Bureau d'audience publique en <b>environnement</b> dans le cadre des audiences sur le <b>développement durable</b> de l'industrie des gaz de schiste au Québec
2011	Commentaire	DD	Commentaires du CPQ sur le projet de règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de <b>gaz à effet de serre</b>
2012	Lettre d'opinion	DD	Concilier économie, <b>environnement</b> et société
2013	Lettre d'opinion	ERN	Pour une exploitation responsable et durable de nos <b>ressources naturelles</b> et de notre potentiel <b>énergétique</b>
	Commentaire	ERN	Commentaires du Conseil du patronat du Québec présentés à la Commission sur les enjeux <b>énergétiques</b> du Québec
	Lettre d'opinion	ERN	<b>Forêt</b> québécoise : un rendez-vous à ne pas manquer
	Commentaire	ERN	Commentaires du CPQ dans le cadre du Rendez-vous de la <b>forêt</b> québécoise

2013	Commentaire	ERN	Commentaires soumis par le CPQ : 1 <sup>o</sup> À l'Office national de l'énergie ; 2 <sup>o</sup> Consultations particulières de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des <b>ressources naturelles</b>
2014	Lettre d'opinion	ERN	Tirer profit de notre <b>pétrole</b>
	Commentaire	ERN	Commentaires du CPQ sur le projet de loi no 37, Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du <b>gaz</b> naturel dans le schiste
	Mémoire	ERN	Mémoire présenté au Bureau d'audience publique en <b>environnement</b> dans le cadre des audiences publiques sur les enjeux soulevés par l'exploration et l'exploitation du <b>gaz</b> de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent
	Lettre d'opinion	DD	<b>Marché du carbone</b> – Le Québec peut aller plus loin Contexte ?
	Lettre d'opinion	DD	<b>Bourse du carbone</b> : le revers de la médaille
	Mémoire	FISC	Mémoire du CPQ soumis à la Commission d'examen sur la <b>fiscalité</b> québécoise
	Commentaire	ERN	Commentaires du CPQ dans le cadre des consultations particulières de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et des <b>ressources naturelles</b> de l'Assemblée nationale sur le projet de loi no 11, Loi sur la Société du Plan Nord
	Lettre d'opinion	ERN	Rapport du Bureau d'audience publique en <b>environnement</b> sur le <b>gaz</b> de schiste : où est l'analyse économique ?
2015	Commentaire	DD	Commentaires du CPQ sur la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020</i>
	Lettre d'opinion	ERN	Les <b>forêts</b> du Québec, ressource d'avenir
	Lettre d'opinion	ERN	Le Québec saura tirer profit de ses <b>hydrocarbures</b>
	Lettre d'opinion	ERN	<b>Hydrocarbures</b> : faisons preuve d'ouverture et de pragmatisme

2015	Lettre d'opinion	ERN	Les <b>ressources naturelles</b> peuvent faire prospérer le Québec
	Commentaire	ERN	Commentaires généraux du CPQ sur la politique <b>énergétique</b> du Québec
	Commentaire	FISC	Commentaires du CPQ présentés à la Commission des finances publiques dans le cadre des consultations particulières sur le rapport de la Commission d'examen sur la <b>fiscalité</b> québécoise
	Lettre d'opinion	ERN	Plaidoyer pour l'exploitation du <b>pétrole</b> québécois
	Mémoire	ERN	Mémoire du CPQ sur le document de consultation <i>Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des <b>hydrocarbures</b> et propre à l'île d'Anticosti</i>

(DD : développement durable ; FISC : fiscalité ; RSE : responsabilité sociale de l'entreprise ; ERN : énergie et ressource naturelle ;)

Nous avons fait état dans la section précédente que la catégorie « dimension sociale », en termes de mots clés, paraissait la moins bien représentée des trois catégories du développement durable. Une impression qui s'est trouvée à être confirmée dans cette première étape de constitution par mots clés de notre corpus d'étude. Rappelons que nous avons identifié plus-haut trois titres à cet effet, deux reliés au mot clé « fiscalité » et l'autre à celui de « responsabilité sociale de l'entreprise ».

Aussi, dans le but d'enrichir notre corpus d'étude, tout particulièrement sur la dimension sociale du développement durable, nous avons sélectionné dans une deuxième étape des documents stratégiques du Conseil du patronat relatifs aux consultations gouvernementales pré-budgétaires (québécois et fédéral) sur l'ensemble de la période étudiée (2000-2015). Des documents qui au plan de l'argumentaire devraient en principe accorder, comme on doit s'y attendre, une place importante à la fiscalité des entreprises, et donc de la conception du Conseil sur cette question en rapport avec le développement durable. Un rituel annuel où,

rappelons-le, le Conseil a l'occasion de jouer de son pouvoir d'influence et d'illustrer concrètement les intérêts qu'il défend. À notre avis, il s'agit d'un moment fort qui devrait nous permettre de valider les prises de position de l'organisme patronal en lien avec les deux idéaux-types de notre cadre conceptuel adapté de Baker.

En somme, la présence ou non de ce type d'enjeux dans le discours public du Conseil, pendant ces rituels prébudgétaires, ne peut que nous renseigner sur la volonté de celui-ci à promouvoir de façon effective le développement durable chez ceux qu'il représente. En tout, nous avons recensé 23 documents de nature prébudgétaire entre les années 2000 et 2015. Seules les années 2000 et 2005 manquent à cet effet.

Par l'ajout de ces publications à notre corpus d'étude, nous pensons rétablir, en termes de nombre de documents, un plus juste équilibre entre les trois dimensions du développement durable que nous avons pour objectif dans l'analyse de textes de faire ressortir dans le discours du Conseil du patronat. Précisons qu'il ne s'agit pas pour nous de prétendre que chaque document ne réfère qu'à une seule dimension du développement durable. Au contraire, on peut penser raisonnablement que dans nombre de documents l'argumentaire du Conseil en aborde plus d'une. Néanmoins, pour les fins de cette recherche, il nous apparaissait sensé de pouvoir classer, même sommairement, notre corpus d'étude sur la base d'une différenciation des trois dimensions du développement durable. Aussi, chaque document a-t-il été apparié formellement à une dimension du développement durable, d'abord en lien avec le titre et lorsque nécessaire par une lecture rapide du texte du document. Le classement que nous proposons au Tableau 3.3 (page suivante) illustre, à cet égard, de façon indicative et subjective cette répartition entre les trois dimensions du développement durable et le corpus d'étude rassemblé jusque-là.

**Tableau 3.3**

Corpus d'étude, selon le mode de sélection et les trois dimensions du développement durable  
(à l'exclusion des trois rapports annuels)

Dimensions du développement durable	Titres de documents	
	Sélectionnés par mots clés	Relatifs aux consultations prébudgétaires
Environnementale	9	—
Économique	20	—
Sociale	3	23

Par ailleurs, les programmes d'action du Conseil du patronat publiés annuellement sur son site internet constituent une source documentaire stratégique à ne pas négliger. Notons, cependant, que ce type de document, qui a pour but de présenter les axes prioritaires à promouvoir par l'organisme, n'a été rendu public que pour les années 2000, 2002 et 2003. En raison de la documentation restreinte de toute nature qui était disponible pour les années 2000-2004, nous avons estimé que pour cette sous-période les trois programmes d'action annuels, en complément des documents prébudgétaires, pouvaient contribuer à établir un portrait plus complet du discours public du Conseil en lien avec le développement durable.

Au terme de cette démarche méthodologique, 58 documents électroniques furent sélectionnés (voir Tableau 3.4, Annexe, p. 118). Pour une vue synthétique du corpus d'étude, nous les avons classé par types de document et par thème comme le fait voir le Tableau 3.5 (page suivante).

**Tableau 3.5**

Corpus d'étude classé par types de document et par thèmes de 2000 à 2015

Année	Mémoires et commentaires (46)						Lettres d'opinion (12)		Total
	RSE	DD	ER	FISC	Budgets de l'État	Programmes d'action	DD	ER	
2000		—	—		—	1	—	—	1
2001		—	—		1	—	—	—	1
2002	1	—	—		1	1	—	—	3
2003		—	—		2	1	—	—	3
2004		—	1		2	—	—	—	3
2005		2	2		—	—	—	—	4
2006		—	—		1	—	—	—	1
2007		—	—		2	—	—	—	2
2008		—	—		1	—	—	—	1
2009		—	—		3	—	1	—	4
2010		1	—		1	—	—	—	2
2011		1	—		3	—	—	—	4
2012		—	—		2	—	1	—	3
2013		—	3		1	—	—	2	6
2014		—	4	1	2	—	2	1	10
2015		1	2	1	1	—	—	5	10
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>58</b>

(RSE : responsabilité sociale de l'entreprise ; DD : développement durable ; ER : énergie et ressources ; FISC : fiscalité)

### 3.3 Périodisation du corpus d'étude

Nous avons vu plus tôt que la formulation de nos hypothèses de recherche est en lien direct avec notre dernier postulat, celui qui identifiait la réaction en 2005 du Conseil du patronat, au projet de plan de développement durable du gouvernement Charest, comme un moment charnière dans l'histoire de l'organisme patronal et du monde économique au Québec en général (voir section 2.2, p. 34). Conformément à la délimitation temporelle de ces hypothèses, nous avons donc réparti notre corpus d'étude en trois sous-périodes comme l'illustre le Tableau 3.6 ci-dessous.

**Tableau 3.6**

Périodisation du corpus d'étude

Année	Mémoires et commentaires	Lettres d'opinion	Total
2000-2004	11	—	11
2005-2010	13	1	14
2011-2015	22	11	33
Total	46	12	58

Au plan comparatif, cette périodisation n'est pas sans avantages. En effet, en découplant notre corpus d'étude en trois sous-périodes de longueur analogue, nous pensons pouvoir lire plus aisément sur graphiques, via notre banque de mots-clés, des tendances quantitatives observables en lien avec nos hypothèses de recherche. De plus, nous croyons que cette périodisation, à l'étape de l'analyse de textes, devrait favoriser pour chacune des sous-périodes l'expression des nuances et des subtilités relatives au concept de développement durable dans le discours du Conseil du patronat.

### 3.4 Opérationnalisation des hypothèses de recherche

Pour tester nos trois hypothèses de recherche, nous procéderons à une analyse quantitative et qualitative du discours du Conseil pour chacune des sous-périodes mentionnées ci-haut. Précisons qu'au terme de la démarche analytique, lorsque nous aurons à valider chacune de ces hypothèses, nous le ferons sur la base du nombre de critères qui ont été rencontrés sur les six que compte chaque idéal-type de notre cadre conceptuel. Ainsi, dans le cas où le discours du Conseil du patronat concorde avec quatre critères d'un idéal-type, l'adverbe *modérément* sera de mise. Celui de *fortement* sera choisi lorsque qu'il y aura concordance avec 5 critères du même idéal-type. En outre, il va de soi, selon nous, que la concordance à établir pour chaque critère du cadre conceptuel ne peut l'être que de façon exclusive à un idéal-type. Enfin, nous utiliserons la formule « correspond à l'idéal-type » dans l'éventualité où le discours du Conseil, pour une sous-période donnée, se conformera aux six critères d'un idéal-type.

#### 3.4.1 Démarche de l'analyse quantitative

La méthodologie quantitative que nous avons retenue comporte deux volets. Le premier ayant pour fonction, comme nous l'avons vu, de repérer les documents pertinents aux fins de corpus d'étude. Le moteur de recherche sur le site internet du Conseil du patronat nous a été précieux à cet égard. Le second volet de la méthodologie, centré cette fois sur l'analyse de contenu, devrait nous permettre de tester de façon préliminaire, par occurrence de mots clés, nos hypothèses de recherche. En ce qui a trait à ce deuxième volet, nous avons employé une méthode simple d'usage, mais également fastidieuse. Sachant que le format PDF inclut un moteur de recherche par mot clé, nous avons transformé dans ce format électronique tous les documents de notre corpus d'étude. Ainsi, nous avons successivement inscrit dans

le moteur de recherche de chaque document PDF, cinquante-huit au total, un à un les dix-sept termes de notre banque de mots clés. À la suite de quoi, nous avons compilé l'occurrence des mots clés pour chaque document de notre corpus d'étude comme le fait voir le Tableau 3.4 (Annexe, p. 118).

#### 3.4.2 Démarche de l'analyse qualitative

À la suite de la démarche par analyse de contenu, nous emploierons, toujours dans le but de tester nos hypothèses de recherche, une méthodologie qualitative de type analyse de texte. À cet égard, nous utiliserons de nouveau notre banque de mots clés afin de nous permettre, dans un premier temps, de mieux cibler la documentation susceptible d'être pertinente à cet effet. Néanmoins, nous examinerons tous les documents du corpus d'étude à la lumière des critères des idéaux-types de notre cadre conceptuel adapté de l'échelle de Baker. Nous verrons, de la sorte, à faire ressortir les lignes de forces et les nuances dans les prises de position publiques du Conseil du patronat d'une sous-période à l'autre. Signalons que les documents les plus marquants, en regard de cette évolution du discours, seront soulignés par des extraits de texte, chaque fois que nécessaire, et par des renvois de référence à la « Liste numérotée des documents du corpus d'étude » en Appendice A (p. 132-137). Au terme de cet exercice d'analyse, pour chacune des sous-périodes étudiées, nous évaluerons lequel des idéaux-types du développement durable de Baker s'applique au discours du Conseil du patronat.

---

<sup>59</sup> Le concept moderne de finances publiques, dont la fiscalité des entreprises ne représente qu'une partie, réfère directement à l'État et à une de ses missions, soit de promouvoir l'intérêt collectif. Selon Pierre Tremblay et Marc Houle (2012, 138), les finances publiques pourraient être définies de la façon suivante : « Les finances publiques sont constituées de l'ensemble des biens pécuniaires prélevés par voie légale sur les activités économiques et le patrimoine d'ordre privé et d'ordre public de manière autoritaire ou négociée par la puissance publique ou par un des agents dont elle a l'ultime responsabilité en vue de promouvoir l'intérêt et le bien-être collectifs ».

---

<sup>60</sup> Spécifions que les termes « environnement », « énergie » et « vert » n'ont été dénombrés dans nos cueillettes de données que lorsqu'ils étaient signifiants en regard de notre problématique.

<sup>61</sup> Précisons qu'au départ, nous misions sur une collaboration effective avec le service documentaire du Conseil du patronat. Cette démarche initiale avait pour but de mieux situer au plan historique, sur une plus longue période (1992-2015), le discours public de l'organisme en lien avec les questions relatives à l'environnement et au développement durable. Malgré nos demandes répétées, nous n'avons pu obtenir l'autorisation de pouvoir consulter librement les archives papier du Conseil pour cette période, ni pour les années ultérieures. Par voie de conséquence, nous avons été obligé de réduire d'un bon tiers la période d'étude de notre recherche.

## CHAPITRE IV

### ANALYSE DE CONTENU

Le choix de procéder par analyse de contenu vise à mettre en relief, à l'aide de notre banque de mots clés, certains thèmes privilégiés dans le discours du Conseil du patronat en lien avec notre problématique. À cet effet, les données recueillies par notre méthodologie quantitative ont été regroupées de deux façons. D'abord, nous avons considéré la cueillette de données sous l'angle de la documentation stratégique publiée par le Conseil du patronat. Au nombre de 26, ces documents se répartissent à peu près également entre les 3 sous-périodes étudiées comme le montre le Tableau 4.1 ci-dessous. En complément de cette démarche, nous avons regroupé les données touchant à l'ensemble du corpus d'étude. Un niveau de lecture, plus global, qui devrait confirmer ou infirmer les tendances observées faites à partir de la seule documentation stratégique.

**Tableau 4.1**

Documentation stratégique par sous-période

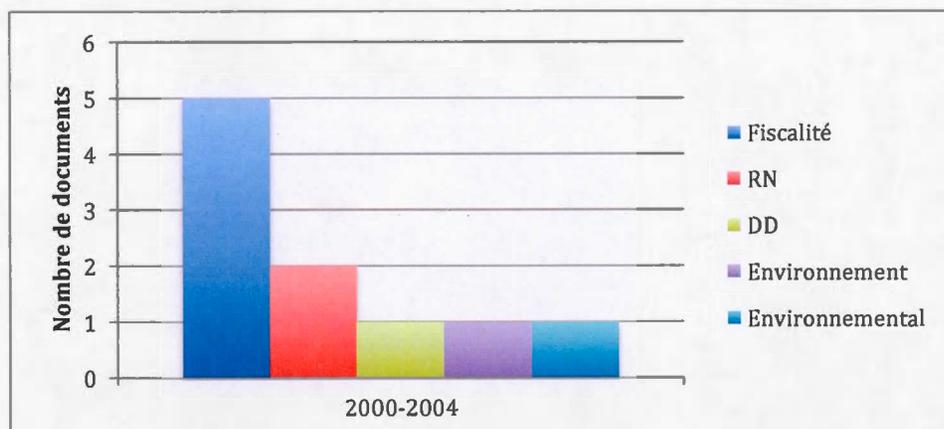
Sous-période	Documentation stratégique		Total
	Budget de l'État	Programme d'action	
2000-2004	6	3	9
2005-2010	8	0	8
2011-2015	9	0	9
Total	23	3	26

#### 4.1 Analyse de données relatives aux documents stratégiques

Comme nous l'avons souligné plus haut dans la section 3.2, nous avons considéré comme essentiel à notre corpus d'étude du discours du Conseil du patronat l'ajout de 26 documents de nature stratégique. Une décision justifiée, à notre avis, en raison du fait qu'ils représentent, pour l'ensemble de la période étudiée (2000-2015), autant de prises de positions officielles prioritaires aux yeux du Conseil. En outre, ce corpus d'étude stratégique constitue une documentation synthèse des intérêts défendus et promus annuellement par le lobby patronal ainsi qu'un outil d'observation nous permettant de relever les changements notables susceptibles d'apparaître au fil du temps dans son discours public.

##### 4.1.1 De 2000 à 2004

Comme le révèle le Tableau 4.2 (voir Annexe, p. 123), le mot clé « fiscalité » est celui qui revient le plus souvent dans les 9 documents de nature stratégique au cours de la sous-période 2000-2004. Son occurrence est attestée dans 5 documents, dont 2 des 3 programmes d'action annuels. Mentionnons que le mot-clé « développement durable » apparaît une seule fois, soit dans le programme d'action 2003-2004. Par ailleurs, signalons qu'on retrouve « ressource naturelle » dans 2 documents alors que les mots-clés « environnement » et « environnemental » n'ont qu'une seule occurrence, chacun dans un document différent. Enfin, notons que 3 des 6 documents relatifs aux budgets de l'État ne contiennent aucun des 17 mots-clés que nous avons choisis. Le report de tous ces résultats dans la Figure 4.1 (page suivante) montre que le mot clé « fiscalité » trône nettement au premier rang dans la première sous-période face aux 4 autres mots-clés recensés.



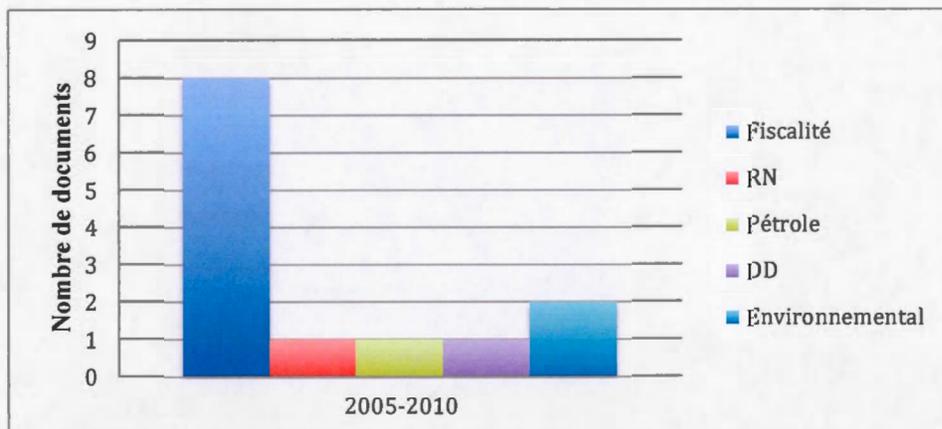
(DD : développement durable ; RN : ressources naturelles)

**Figure 4.1**

Occurrence de mots clés en fonction du nombre de documents dans la documentation stratégique (2000-2004)

#### 4.1.2 De 2005 à 2010

La sous-période 2005-2010, tout comme la précédente, fait apparaître seulement 5 mots-clés dans l'ensemble de la documentation stratégique, comme nous en informe le Tableau 4.3 (voir Annexe, p. 124). Celui de « fiscalité » est relevé dans chacun des 8 documents de la sous-période. Au deuxième rang, en termes d'occurrence, le mot-clé « environnemental » est attesté dans 2 documents, soit en 2009 et 2010. Pour ce qui est des 3 autres mots-clés, on ne les retrouve que dans un seul document, en 2007 pour « pétrole » et « ressource naturelle » et en 2009 pour « développement durable ». La Figure 4.2 (page suivante) fait voir également pour cette sous-période l'occurrence du mot-clé « fiscalité » loin devant tous les autres.



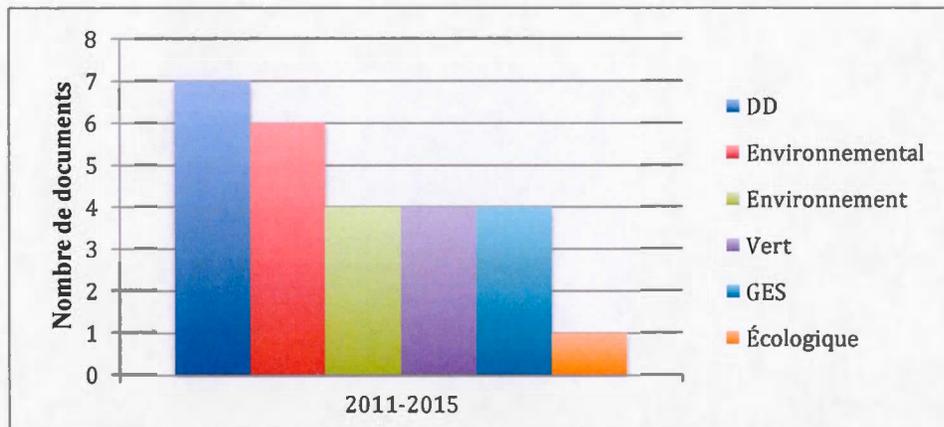
(DD : développement durable ; RN : ressources naturelles)

**Figure 4.2**

Occurrence de mots clés en fonction du nombre de documents dans la documentation stratégique (2005-2010)

#### 4.1.3 De 2011 à 2015

Contrairement aux deux premières sous-périodes, celle de 2011-2015 contient une plus grande variété de mots-clés comme on peut le constater dans le Tableau 4.4 (voir Annexe, p. 125). De plus, l'occurrence des mots-clés est à la hausse. À titre d'illustration, ceux liés au thème du développement durable, tels « développement durable », « environnemental » et « environnement » reviennent respectivement dans 7, 6 et 4 documents chacun. Pour la première fois, par ailleurs, on voit apparaître les mots-clés suivants : « vert » et « GES » dans 4 documents et « écologique » dans un seul. La Figure 4.3 (page suivante) illustre clairement l'augmentation quantitative de ces mots-clés et leur plus grande variété dans la documentation stratégique durant les années 2011 à 2015.



(DD : développement durable ; GES : gaz à effet de serre)

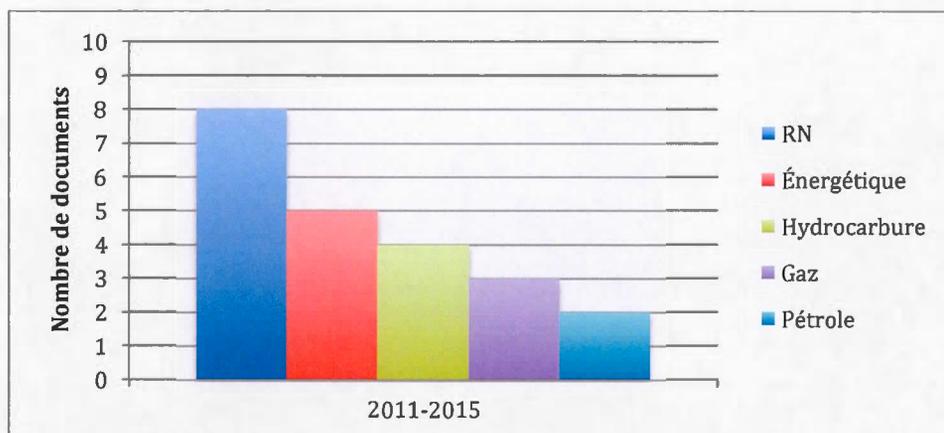
#### Figure 4.3

Occurrence de mots clés – liés au thème du développement durable – en fonction du nombre de documents dans la documentation stratégique (2011-2015)

Par ailleurs, des 9 documents stratégiques recensés entre 2011-2015, 8 d'entre eux contiennent le mot-clé « ressource naturelle ». Celui de « pétrole », à l'opposé, n'obtient qu'une seule mention. À souligner, 3 mots clés, absents des sous-périodes précédentes, font maintenant leur apparition, soit « énergétique » dans 5 documents, « hydrocarbure » dans 4 et « gaz » dans 3. En somme, comme l'indique la Figure 4.4 (page suivante), nous observons le même phénomène de croissance quantitative pour ces mots clés que pour ceux identifiés au thème du développement durable.

Enfin, le mot clé « fiscalité » obtient, encore une fois, l'occurrence la plus élevée puisque présent dans les 9 documents de cette 3<sup>ème</sup> sous-période. À cela, il faut ajouter les mots clés « écofiscalité » et « carbone » (au sens de marché et bourse du carbone) qui sont attestés pour la première fois dans toute la documentation stratégique, bien que dans un seul et même document, soit au cours de l'année

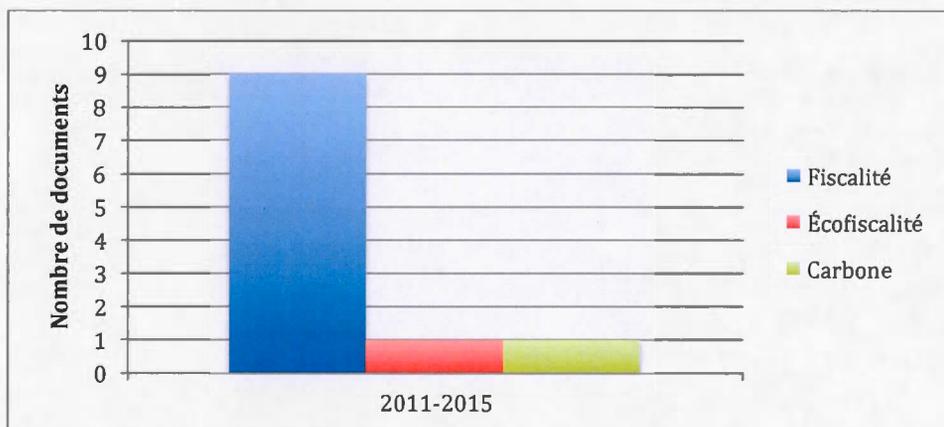
2015. Un début d'enrichissement sémantique, lié au thème de la fiscalité, que la Figure 4.5 ci-dessous démontre bien.



(RN : ressources naturelles)

**Figure 4.4**

Occurrence de mots clés – liés aux thèmes de l'énergie et des ressources – en fonction du nombre de documents dans la documentation stratégique (2011-2015)

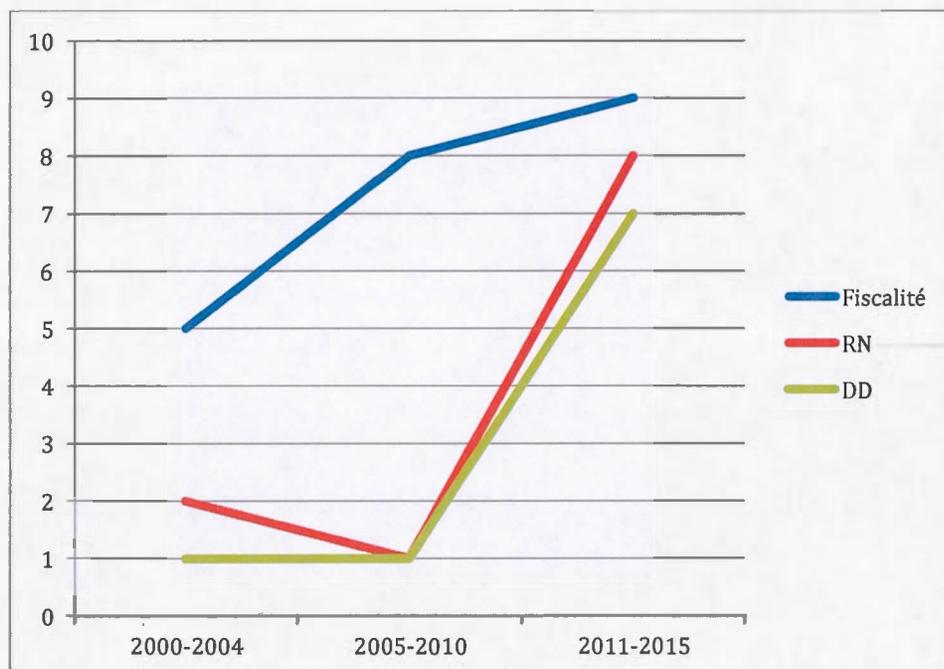


**Figure 4.5**

Occurrence de mots clés – liés aux thèmes de la fiscalité – en fonction du nombre de documents dans la documentation stratégique (2011-2015)

#### 4.1.4 De 2000 à 2015

La documentation stratégique que nous venons d'étudier, par occurrence de mots-clés, suggère de façon assez claire sur une quinzaine d'années, de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> sous-période, que le discours du Conseil du patronat paraît se modifier en tenant compte davantage des thèmes reliés aux ressources naturelles et au développement durable comme le montre le Tableau 4.5 (voir Annexe, p. 126). Dans le cadre de la prochaine étape analytique, nous verrons si ces tendances observées, comme l'illustre bien la Figure 4.6 ci-dessous, se confirment ou non.



(DD : développement durable ; RN : ressources naturelles)

**Figure 4.6**

Occurrence des mots clés « fiscalité », « développement durable » et « ressource naturelle » en fonction du nombre de documents, par sous-période, dans la documentation stratégique (2000 à 2015)

## 4.2 Analyse de données relatives à l'ensemble du corpus d'étude

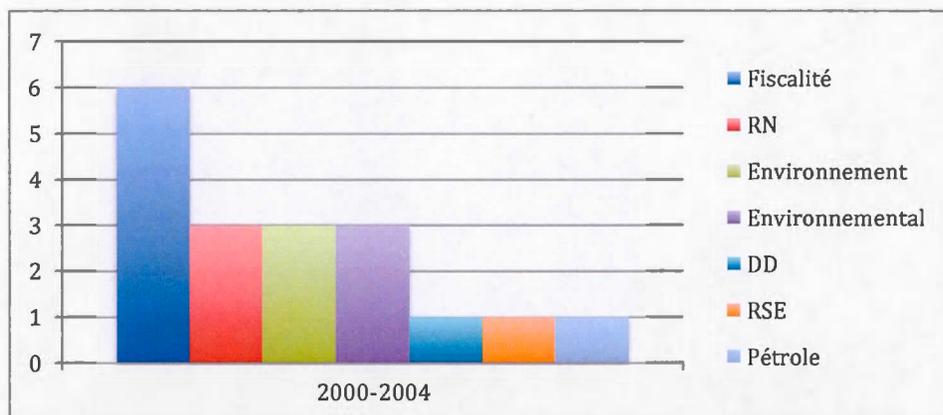
Pour cette deuxième démarche analytique quantitative, nous allons nous attarder aux 17 mots clés que nous avons sélectionnés, toujours en fonction du nombre de documents où ils apparaissent, mais cette fois en lien avec les 58 documents de notre corpus d'étude de 2000 à 2015. À des fins de comparaison avec la documentation qualifiée de stratégique, nous procéderons à cette analyse de contenu avec les 3 mêmes sous-périodes.

### 4.2.1 De 2000 à 2004

Le corpus d'étude pour les années 2000-2004, comme l'atteste le Tableau 4.6 (voir Annexe, p. 127), n'ajoute que 2 documents aux 9 déjà identifiés pour la même sous-période dans la documentation stratégique (Tableau 4.2, Annexe, p. 123). De ce fait, comme le montre la Figure 4.7 (page suivante), les données récoltées font voir peu de changement, sinon l'apparition du mot clé « pétrole » et « responsabilité sociale de l'entreprise » ainsi qu'une nouvelle occurrence pour « fiscalité » et « ressource naturelle » et deux de plus pour « environnement » et « environnemental ». Encore une fois, le mot clé « fiscalité » se maintient au premier rang en termes d'occurrence, puisque dénombré dans 6 documents.

### 4.2.2 De 2005 à 2010

Au cours des années 2005 à 2010, nous pouvons observer à partir des 14 documents du corpus d'étude, comme le démontre le Tableau 4.7 (voir Annexe, p. 128), une croissance notable des mots clés liés au thème du développement



(DD : développement durable ; RN : ressources naturelles ; RSE : responsabilité sociale de l'entreprise)

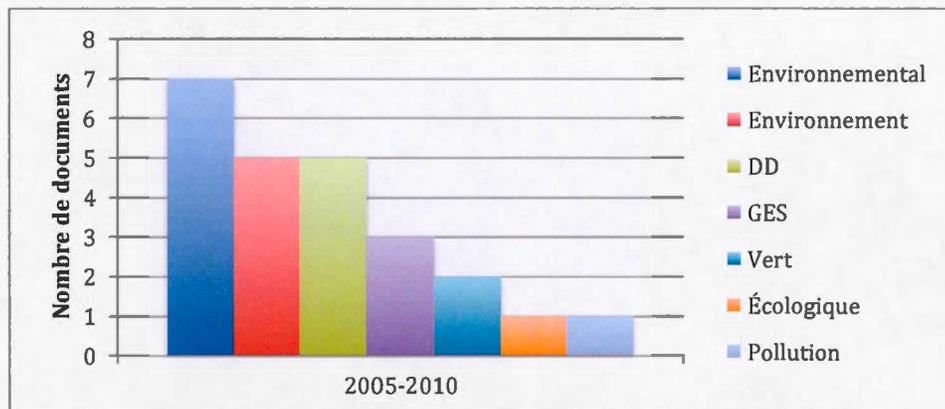
**Figure 4.7**

Occurrence de mots clés en fonction du nombre de documents du corpus d'étude (2000-2004)

durable, tant en termes de variété qu'au plan quantitatif. De 3 mots clés, nous passons à 7, en raison de l'ajout de « GES », « vert », « pollution » et « écologique ». Quant à leur occurrence, celle-ci augmente, par rapport à la sous-période 2000-2004, de 2 à 7 pour « environnemental », de 2 à 5 pour « environnement » et enfin de 1 à 5 pour « développement durable ». La Figure 4.8 (page suivante) offre, à cet égard, un portrait qui rend bien compte des changements observés dans le discours du Conseil du patronat en lien avec les mots clés liés au thème du développement durable.

Toujours en ce qui a trait à la sous-période 2005-2010, notons quelques modifications aux mots clés liés aux thèmes de l'énergie et des ressources. À une moindre échelle, on remarque, par exemple, qu'en ce qui regarde le nombre de mots clés, on passe de 2 à 4. Par ailleurs, ceux qui apparaissaient dans la sous-période précédente, « ressource naturelle » et « pétrole », voient leur occurrence augmenter de 2 à 4 pour le premier et de 1 à 3 pour le second. Globalement pour

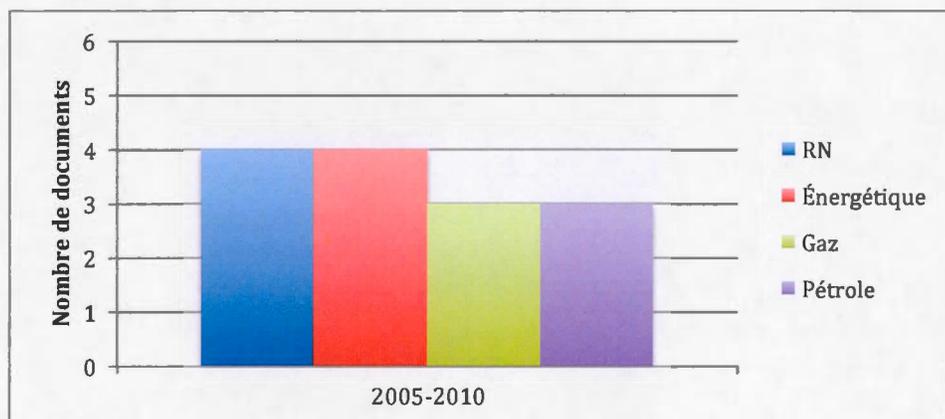
les années 2005 à 2010, la Figure 4.9 (ci-dessous) permet de voir que l'occurrence des mots-clés varie, cependant, très peu les uns envers les autres.



(DD : développement durable ; GES : gaz à effet de serre)

**Figure 4.8**

Occurrence de mots clés – liés au thème du développement durable – en fonction du nombre de documents du corpus d'étude (2005-2010)

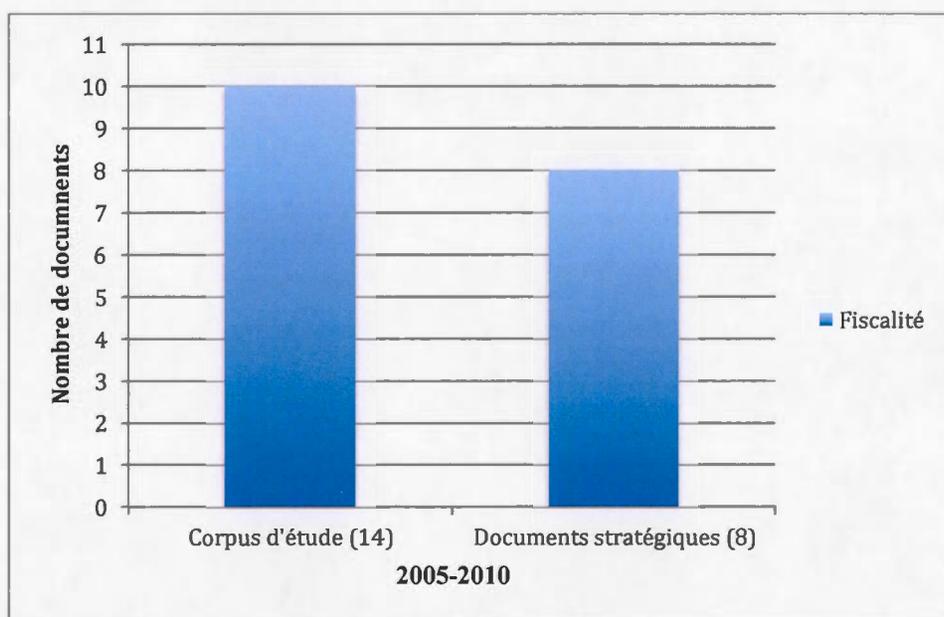


(RN : ressources naturelles)

**Figure 4.9**

Occurrence de mots clés – liés aux thèmes de l'énergie et des ressources – en fonction du nombre de documents du corpus d'étude (2005-2010)

Enfin, soulignons que le mot clé « fiscalité » voit son occurrence augmenter de 5 à 10 entre les deux premières sous-périodes. Cependant, en comparant les résultats entre les deux corpus de référence pour la même sous-période 2005-2010, l'augmentation paraît moins prononcée. En effet, alors que « fiscalité » apparaît dans chacun des 8 documents stratégiques, son occurrence est constatée dans 2 des 6 autres documents du corpus d'étude, telle qu'illustrée dans la Figure 4.10 ci-dessous.



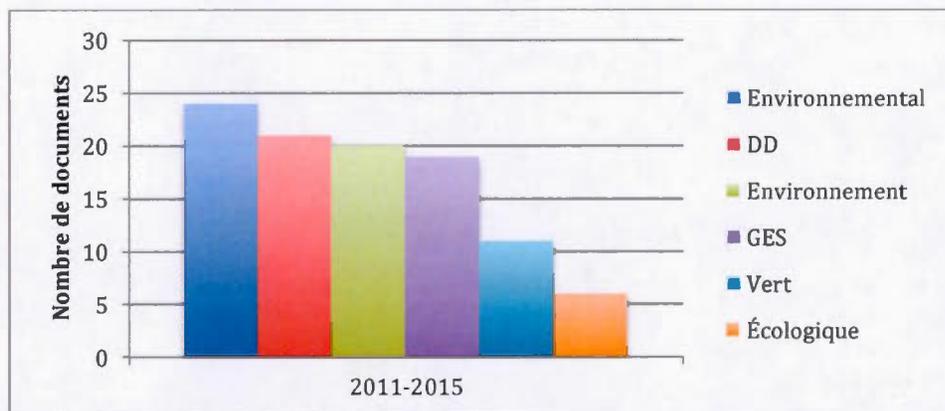
**Figure 4.10**

Occurrence du mot clé « fiscalité » en fonction du nombre de documents du corpus d'étude et de la documentation stratégique (2005-2010)

#### 4.2.3 De 2011 à 2015

Les années 2011 à 2015 dépeignent une croissance substantielle de l'occurrence des mots clés relatifs au thème du développement durable ainsi qu'à celui de

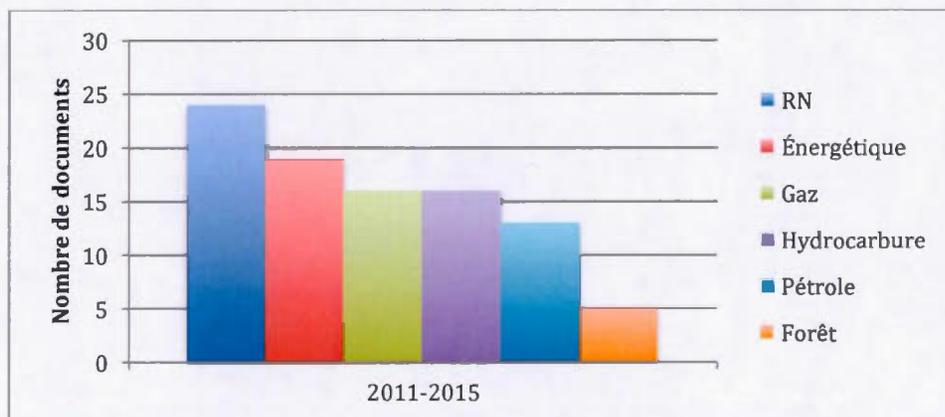
l'énergie et des ressources, comme le laisse voir les Figure 4.11 et 4.12 ci-dessous. Sur la base des 33 documents du corpus d'étude pour cette sous-période,



(DD : développement durable ; GES : gaz à effet de serre)

**Figure 4.11**

Occurrence de mots clés – liés au thème du développement durable – en fonction du nombre de documents du corpus d'étude (2011-2015)



(RN : ressource naturelle)

**Figure 4.12**

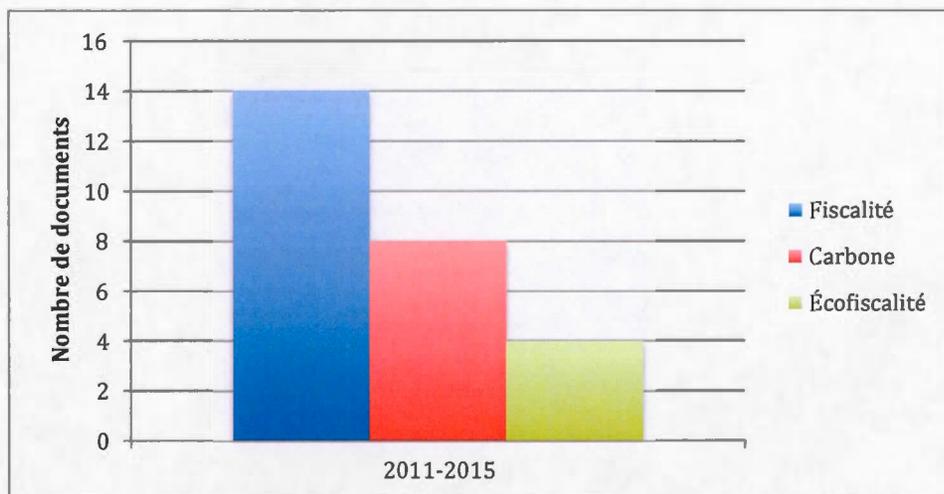
Occurrence de mots clés – liés aux thèmes de l'énergie et des ressources – en fonction du nombre de documents du corpus d'étude (2011-2015)

nous avons dénombré les mots clés liés au thème du développement durable, tels « environnemental », « développement durable », « environnement » et « GES » dans 24, 21, 20 et 19 documents respectivement (voir Tableau 4.8, Annexe, p. 130). Les deux derniers de l'échantillon, « écologique » et « vert », on ne les retrouve que dans 13 et 9 documents.

Concernant l'occurrence des mots clés liés au thème de l'énergie et des ressources signalons que « ressource naturelle » et « énergétique » sont attestés l'un et l'autre dans 24 et 19 documents, alors que « gaz » et « hydrocarbure » le sont dans 16 documents. Les 2 autres qui apparaissent au tableau, soient « pétrole » et « forêt », sont recensés dans 13 et 5 documents.

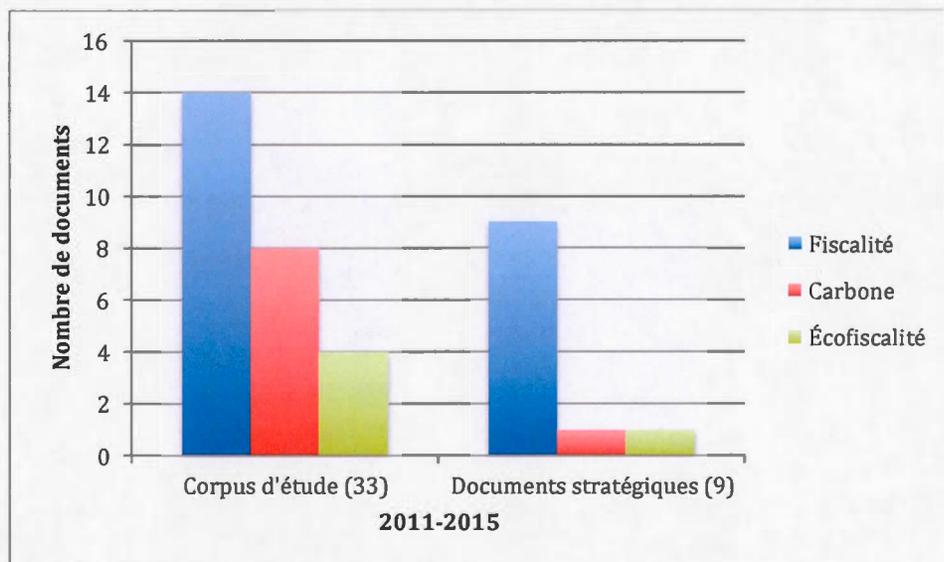
Par ailleurs, soulignons que le thème de la fiscalité, par rapport aux sous-périodes précédentes, s'est vu ajouté 2 nouveaux mots clés : carbone (au sens de marché et bourse de carbone) et écofiscalité comme l'illustre la Figure 4.13 (page suivante). Une observation qui rappelle celle que nous avons faite pour la même sous-période en lien avec la documentation stratégique (voir Figure 4.5, p. 66).

Toutefois, en regard des 33 documents du corpus d'étude pour la sous-période 2011-2015, on constate dans la Figure 4.14 (page suivante) une occurrence plus élevée en termes absolus pour les mots clés « carbone » et « écofiscalité », bien qu'en termes relatifs celui « d'écofiscalité » est caractérisé par une occurrence tout à fait comparable entre les deux ensembles documentaires de référence. En terminant, il est à noter que les données que nous avons recueillies pour cette 3<sup>ème</sup> sous-période entre le sous-ensemble du corpus d'étude (i.e. la documentation stratégique) et le corpus d'étude lui-même, laisse voir une augmentation relative plus élevée de l'occurrence des mots-clés « carbone » et « écofiscalité » en comparaison avec celui de « fiscalité ».



**Figure 4.13**

Occurrence de mots clés – liés au thème de la fiscalité – en fonction du nombre de documents du corpus d'étude (2011-2015)



**Figure 4.14**

Occurrence de mots clés – liés au thème de la fiscalité – en fonction du nombre de documents du corpus d'étude et de la documentation stratégique (2011-2015)

#### 4.2.4 De 2000 à 2015

L'occurrence du mot clé « développement durable » dans un seul document pendant la 1<sup>ère</sup> sous-période (2000-2004) comparée à 5 dans la 2<sup>ème</sup> (2005-2010) et 21 dans la 3<sup>ème</sup> (2011-2015), nous indique que le concept de développement durable en une quinzaine d'années est devenu progressivement partie intégrante du discours public du Conseil du patronat, et ce, dans l'ensemble du corpus d'étude. Toutefois, la progression substantielle entre 2000 et 2015 de ce mot clé doit-elle être considérée en fonction de la quantité documentaire étudiée pour chacune des sous-périodes ? Si oui, l'est-elle pour les deux types de documentation, celle qualifiée de stratégique et l'autre de non stratégique ?

Il appert, en effet, comme le fait voir le tableau 4.9 ci-dessous, que de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> sous-période l'on constate une croissance quantitative du nombre de documents où apparaît le mot clé « développement durable » et du nombre de documents de nature non stratégique pour chaque sous-période. Doit-on pour autant penser que ce constat est susceptible d'introduire un biais pouvant fausser nos conclusions préliminaires ?

**Tableau 4.9**

Périodisation de la quantité documentaire non stratégique en lien avec l'occurrence du mot clé « développement durable » par nombre de documents

Sous-période	Nombre de documents non stratégiques	Occurrence du mot clé « développement durable » par nombre de documents
2000-2004	2	0
2005-2010	6	4
2011-2015	24	14

Pour répondre à cette question, nous avons examiné attentivement l'occurrence par document du mot clé « développement durable », mais cette fois en lien avec la périodisation de la quantité documentaire qualifiée de stratégique. Alors que la quantité documentaire stratégique pour chaque sous-période est presque la même, l'augmentation de l'occurrence du mot clé est le fait exclusivement de la 3<sup>ème</sup> sous-période (voir Tableau 4.10 ci-dessous). Cette observation relative à la documentation stratégique valide donc celle obtenue avec la documentation non stratégique pour la même sous-période. Autrement dit, cette deuxième validation, par le recours à la documentation stratégique, confirme le fait que la tendance indiscutable de la hausse de l'occurrence du mot clé « développement durable » n'est en rien reliée, du moins pour la 3<sup>ème</sup> sous-période, à la subjectivité que nous aurions pu faire preuve dans le processus de sélection des documents non stratégiques.

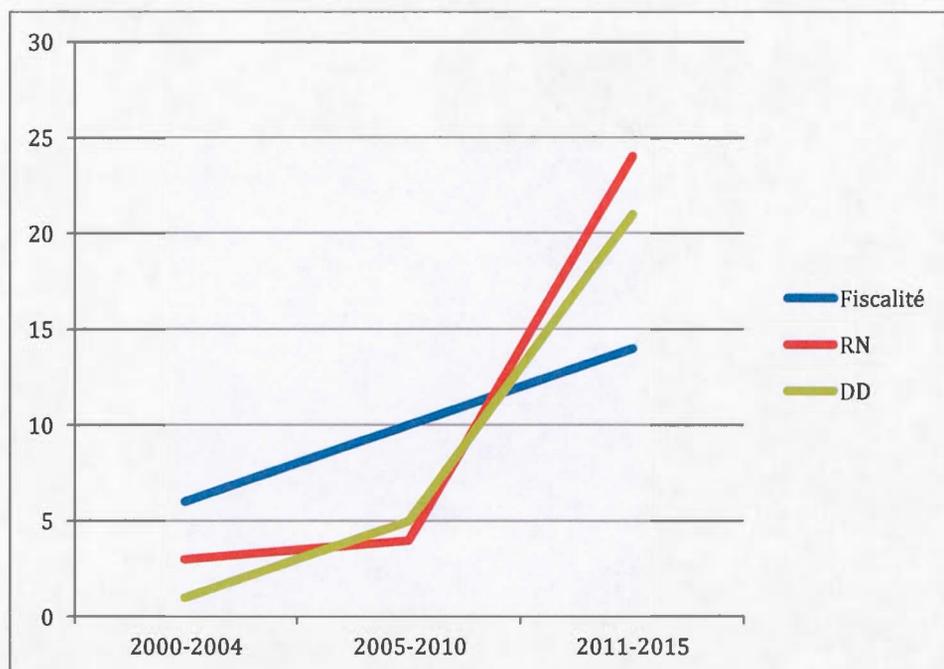
**Tableau 4.10**

Périodisation de la quantité documentaire stratégique en lien avec l'occurrence du mot clé « développement durable » par nombre de documents

Sous-période	Nombre de documents stratégiques	Occurrence du mot clé « développement durable » par nombre de documents
2000-2004	9	1
2005-2010	8	1
2011-2015	9	7

Plus largement, nous avons remarqué dans l'ensemble du corpus d'étude (voir Tableau 4.11, Annexe, p. 134) une croissance forte de 2000 à 2015 de l'occurrence des mots clés reliés au thème du développement durable et à celui de l'énergie et des ressources dans le discours du Conseil du patronat, sans égard au fait, par ailleurs, que ces mots clés apparaissent tantôt dans les mêmes documents

tantôt dans des documents distincts. À titre d'illustration, la Figure 4.15 ci-dessous montre sans conteste la croissance généralisée durant toute la période étudiée des mots clés « développement durable » et « ressource naturelle ». Les courbes similaires de ceux-ci dans le temps laissent voir une co-occurrence entre les deux. S'agit-il d'une co-occurrence fortuite ou réelle ?



(DD : développement durable ; RN : ressources naturelles)

**Figure 4.15**

Occurrence des mots clés « fiscalité », « développement durable » et « ressource naturelle » en fonction du nombre de documents, par sous-période, dans le corpus d'étude (2000 à 2015)

Selon nous, en examinant attentivement le Tableau 3.4 (Annexe, p. 118), il appert que la co-occurrence entre ces deux termes ne peut être le fruit du hasard. Pour preuve, nous avons noté que les deux mots clés apparaissent de plus en plus fréquemment dans les mêmes documents à partir de 2005<sup>62</sup>. Pour la 2<sup>ème</sup> sous-période, trois des quatorze documents de notre corpus d'étude contiennent à la

fois ces deux mots clés. Un lien fortement accentué entre 2011 et 2015, puisqu'on observe la présence simultanée de ces mots clés dans presque la moitié des documents recensés de cette sous-période, soit quinze sur trente-trois (45,5%). Ces constats semblent donc démontrer que le Conseil du patronat – suite à l'engagement du gouvernement Charest d'aller de l'avant avec une politique publique du développement durable à l'automne 2004 – propose progressivement dans le temps une lecture de son discours où les thèmes du développement durable et des ressources naturelles sont de plus en plus reliés à l'intérieur des mêmes documents. Une tendance qui paraît encore plus marquée pour les années 2013 à 2015. En effet, on remarque – en excluant les documents relatifs aux consultations gouvernementales prébudgétaires – que les mots clés « développement durable » et « ressource naturelle » apparaissent simultanément dans dix (Doc n° 34, 35, 36, 38, 39, 42, 47, 49, 53 et 57) des dix-neuf autres documents dénombrés pour ces deux années (52,6%).

En ce qui a trait au mot clé « fiscalité », il est à noter que la courbe relative à l'occurrence de celui-ci perd de son importance dans la Figure 4.15 face aux deux autres mots clés dans la 3<sup>ème</sup> sous-période. En précisant davantage le point focal sur ce mot clé (voir Figure 4.14, p. 74), l'occurrence de celui-ci n'apparaît plus que dans cinq des vingt-quatre documents non stratégiques entre 2011 et 2015<sup>63</sup>. Deux observations qui donnent à penser que le mot clé « fiscalité » dans le discours du Conseil du patronat de 2000 à 2015 est de plus en plus concurrencée par rapport aux mots clés « développement durable » et « ressources naturelles ».

---

<sup>62</sup> Signalons que nous n'avons relevé aucune occurrence des mots clés « développement durable » et « ressource naturelle » dans un même document sur les onze dénombrés de notre corpus d'étude pour la 1<sup>ère</sup> sous-période.

<sup>63</sup> Les neuf documents stratégiques de la 3<sup>ème</sup> sous-période sont tous en lien direct avec les consultations gouvernementales prébudgétaires. Aussi, on ne s'étonnera guère, dans ce cadre, que le mot clé « fiscalité » revient dans chacun de ces documents.

## CHAPITRE V

### ANALYSE DE TEXTES

Le chapitre qui suit vise à compléter l'analyse quantitative du chapitre précédent, par une analyse de texte de tout le corpus d'étude<sup>64</sup>, selon les trois sous-périodes définies dans ce mémoire. Pour chacune d'elles, nous nous emploierons à établir les liens de concordance entre les prises de positions publiques du Conseil et les critères d'évaluation de notre cadre conceptuel. Ce n'est qu'après cet exercice que nous serons en mesure de valider ou non nos hypothèses de recherche. Pour faciliter le repérage dans notre corpus d'étude, nous avons établi une liste numérotée chronologique des documents du Conseil (voir Appendice A, p. 135-140).

#### 5.1 De 2000 à 2004

Les années 2000-2004 sont typiques du discours défendu par le Conseil du patronat en ce qui regarde la question environnementale tel que démontré par les travaux de Pratte (1985) et Fontaine (2002). L'examen des 11 documents publiés par l'organisme pendant cette sous-période révèle l'absence d'intérêt de celui-ci pour cette question. La documentation stratégique (comme nous le verrons à la section 5.1.1) est fort éloquente à cet égard. En effet, nous n'avons relevé aucune occurrence du mot-clé « développement durable » dans les 9 documents identifiés comme stratégiques. En fait, la seule mention de ce mot-clé durant cette sous-période, nous la retrouvons dans son *Programme d'action 2003*<sup>65</sup>. Une occurrence qui se situe dans un contexte, faut-il préciser, où le Conseil invite le

gouvernement à stimuler l'investissement en misant sur le développement énergétique, et particulièrement l'hydroélectricité, en raison de revenus majeurs pouvant être générés par son exportation (Doc n° 7, p. 4).

### 5.1.1 Documentation stratégique

Une lecture attentive de la documentation stratégique montre que le discours de l'organisme patronal en est un essentiellement économiste, à l'exception de la proposition soumise au ministre des Finances du Québec, en janvier 2004, qui suggère un supplément de revenu pour les salariés les moins rémunérés (Doc n° 8, p. 24). Outre cette suggestion inhabituelle pour le Conseil, celui-ci est d'avis que : « L'interventionnisme de l'État et sa mainmise sur presque tous les secteurs, particulièrement au Québec, sclérosent l'économie et la productivité. Il nous faut les dénoncer vigoureusement. » (Doc n° 1, p. 1).

Pour le lobby patronal, le modèle à suivre est l'Irlande. Le succès économique de ce petit pays s'expliquerait de la façon suivante : « Elle s'est dotée d'outils comme l'allégement du fardeau fiscal des entreprises et des particuliers, la réduction des dépenses publiques et une croissance modérée de la masse salariale. » (Doc n° 1, p. 3). Aussi, l'organisme réitère-t-il à chaque année ses appels à réduire le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises (Doc n° 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10), d'alléger la réglementation (Doc n° 1, 4 et 7), notamment celle du travail, et d'investir dans la formation de la main-d'œuvre et l'innovation (Doc n° 1, 4, 7, 8 et 9). De plus, au plan des finances publiques, on rappelle la nécessité de faire preuve de rigueur budgétaire (Doc n° 9), et donc de réduire la dette (Doc n° 2, 4, 5, 7, 8 et 9), la taille de l'État (Doc n° 3 et 8) et de suspendre le développement de nouveaux programmes sociaux (Doc n° 1 et 4). Aux yeux du Conseil, les missions de l'État les plus importantes sont celles relatives à la santé, au savoir, à la prospérité et la sécurité. » (Doc n° 6, p. 1). En somme, conclut-il : « Si l'État est

nécessaire dans des fonctions essentielles de régulation et de contrôle, son débordement au-delà de ces fonctions premières exerce un effet négatif sur la croissance économique » (Doc n° 4, p. 4).

### 5.1.2 Responsabilité sociale de l'entreprise

Ce discours qui invite l'État à moins d'interventionnisme au plan économique, social et environnemental, doit-il être compris comme un engagement du Conseil du patronat en faveur d'une plus grande responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) ? À cette question, le Conseil répond en août 2002, dans un mémoire (Doc n° 3) intitulé *La responsabilité sociale des entreprises*, que le monde des affaires doit prendre acte des nouvelles responsabilités adressées aux dirigeants d'entreprises. Il reconnaît, en outre, que le concept de RSE depuis une trentaine d'années est en partie lié aux questions environnementales, et plus récemment, à des enjeux de droits sociaux et politiques (p.3-4). Cependant, d'aucune façon l'État ne devrait règlementer les responsabilités sociales qui incombent aux entreprises. Pour résumer, seul le volontariat doit être envisagé (p. 6), car les forces du marché sont garantes de l'implication responsable et nécessaire des gens d'affaires (p. 7). Dans ce document – seule occurrence attestée de RSE dans l'ensemble de notre corpus d'étude – le Conseil du patronat rappelle, en forme de conclusion, que « la première et la plus importante responsabilité sociale de l'entreprise consiste à créer des emplois de qualité » (p. 12).

### 5.2 De 2005 à 2010

Les années 2005 à 2010 sont sans contredit celles où le concept de développement durable apparaît de façon significative dans le discours du Conseil du patronat<sup>66</sup>. Il

s'agit d'un point de vue qu'on pourrait qualifier d'ambivalent. Dans cette section nous verrons, dans un premier temps, que cet intérêt tarde à se manifester, particulièrement dans sa documentation stratégique (8 documents). En effet, ce n'est qu'à la fin de la sous-période qu'il prend position, pour la première fois, pour une mesure budgétaire plus en accord avec le développement durable. Dans un deuxième temps, nous ferons ressortir la dualité dans le discours de l'organisme patronal (6 documents). D'une part, il affirme adhérer dans les grandes lignes au projet de développement durable du gouvernement, rendu public à l'automne 2004. D'autre part, il rappelle constamment les impératifs de la croissance économique, des lois du marché et de la compétitivité des entreprises qui ne seraient pas suffisamment pris en compte par le projet gouvernemental.

#### 5.2.1 Documentation stratégique

L'analyse de la documentation stratégique, via les huit documents publiés dans le cadre des consultations gouvernementales prébudgétaires, montre que les thèmes du lobby patronal depuis sa création en 1969 sont toujours à l'honneur. Ainsi recommande-t-il aux deux niveaux de gouvernement, fédéral et québécois, de réduire le fardeau fiscal des entreprises (Doc n° 16, 17, 18, 19, 20, 22 et 24) et des particuliers (Doc n° 16, 18 et 19) ou du moins d'en limiter la hausse (Doc n° 22 et 23), de voir à la réduction de la dette (Doc n° 16) et des dépenses publiques (Doc n° 18, 19, 20, 22, 23 et 24), et de prévoir des crédits d'impôt aux entreprises pour la formation des travailleurs (Doc n° 18, 20 et 24) de même que pour la recherche et l'innovation (Doc n° 24). Au plan fiscal, soulignons que l'organisme est disposé à envisager la hausse des revenus de l'État, mais par le biais de la tarification des services et des taxes à la consommation (Doc n° 16 et 23).

Par ailleurs, il est à noter que c'est à la fin de cette sous-période que le Conseil, pour la 1<sup>ère</sup> fois, dans sa documentation stratégique, prend position officiellement

de façon concrète en faveur de mesures budgétaires tenant compte du développement durable, ou du moins d'un thème qui lui est habituellement relié, soit l'environnement. En effet, au chapitre de l'aide financière aux entreprises, l'organisme patronal juge en décembre 2009 que cette aide financière, s'inspirant du principe d'écoconditionnalité<sup>67</sup>, devrait maintenant être accordée sur la base des quatre critères que voici :

- 1- la création de valeur ajoutée par de l'innovation;
- 2- l'amélioration de la productivité à la fois technologique et de la main-d'œuvre;
- 3- la commercialisation dans des marchés non traditionnels (particulièrement l'Europe et l'Asie);
- 4- l'inclusion de considération à l'égard du *développement durable*<sup>68</sup> (Doc n° 23, p. 23).

Une grille d'analyse qui sera revue en août 2010. Ainsi, le critère qui identifie nommément le développement durable – et donc les trois dimensions relatives à celui-ci (économique, sociale et environnementale) – est remplacé par l'expression « performance environnementale » (Doc n° 24, p. 4-5). À ce sujet, bien que le Conseil n'explique en rien dans son document à quoi cela réfère exactement, il est vraisemblable que cette expression fasse écho à celle d'éco-efficience de l'OCDE, telle que reprise par l'organisme dans son mémoire *Un projet souhaitable, mais une démarche qui nous inquiète* (Doc n° 13, p. 11-12) :

Le concept d'éco-efficience : [...] consiste à fournir des biens et services à des prix compétitifs, qui satisfont les besoins de l'être humain et qui contribuent à la qualité de la vie, tout en ramenant progressivement les impacts écologiques et l'intensité de ressources sur l'ensemble du cycle de vie à un niveau au moins compatible avec la capacité de charge estimée de la Terre.

### 5.2.2 Développement durable et croissance économique (1)

Lorsqu'en janvier 2005 le Conseil du patronat publie son mémoire *L'avenir énergétique au Québec : L'heure d'établir des priorités* (Doc n° 12), on comprend que l'organisme entend maintenant participer de sa propre voix au débat entourant les questions relatives au développement durable. Bien que nous n'ayons noté dans le document qu'une occurrence du mot-clé « développement durable », il se trouve que le thème, lui, en revanche, y apparaît en filigrane fréquemment tout au long du texte par les thèmes qui sont abordés.

Mentionnons tout d'abord que le Conseil annonce pour la première fois son appui à la création d'un instrument économique majeur, le marché du carbone (Doc n° 12, p. 18). Cette recommandation, reprise deux mois plus tard dans l'important document *Un projet souhaitable, mais une démarche qui nous inquiète* (que nous verrons un peu plus loin), témoigne d'un intérêt effectif de l'organisme pour une politique publique du développement durable plus en phase avec les lois du marché.

Le recours à l'outil réglementaire n'est pas déconsidéré pour autant puisqu'on estime que dans le cas des rejets polluants atmosphériques, les mesures de contrôle devraient être revues à la hausse (p. 19). Ainsi, l'organisme recommande-t-il au gouvernement de mettre en œuvre un plan national en efficacité énergétique (p. 15) à l'aide, notamment, d'outils réglementaires (mise à jour des normes d'équipement et de règlements en matière de construction) et d'information (campagne de sensibilisation et d'éducation).

Enfin, soulignons qu'il soutient, entre autres, des projets énergétiques à fort potentiel de GES (ex : terminaux méthaniers) en portant néanmoins une attention toute particulière à l'acceptation par les communautés locales de ces projets

souvent controversés. Il estime même qu'il faille « instaurer un mécanisme de consultation formel, incluant possiblement un référendum local, afin de s'assurer que l'opposition soit réellement majoritaire » (p. 20). En décembre 2005, le Conseil rappellera l'essentiel de ses recommandations, sous forme de bref commentaire, à l'attention du ministre des Ressources naturelles et de la Faune (Doc n° 15).

Deux mois plus tard, en mars 2005, l'organisme accordera son appui de façon officielle au plan de développement durable du gouvernement, projet qui vise à mettre en place une politique de coordination multisectorielle afin, entre autres, de combattre à la source les diverses formes de pollution (eau, air et sol). L'intitulé du mémoire, *Un projet souhaitable, mais une démarche qui nous inquiète* (Doc n° 13), illustre cependant la méfiance qu'éprouve le Conseil face au projet du gouvernement Charest. Pour ce dernier, la raison d'être de ce plan est de :

mieux structurer et de mieux encadrer sa démarche, d'une part, pour accroître l'efficacité et la cohérence de ses actions et, d'autre part, pour donner un signal clair à la population et l'inviter à s'engager, avec lui, dans la mise en œuvre d'un réel développement durable au Québec (MDDELCC, 2004, p. 18).

En réponse à cette volonté gouvernementale d'aller de l'avant avec cette nouvelle politique publique, le Conseil du patronat formule neuf recommandations (voir Appendice B, p. 141-142). Une d'entre elles reprend intégralement une proposition du document de consultation, soit la création d'un commissaire au développement durable (MDDELCC, 2004, p. 34), poste qui serait indépendant de l'autorité gouvernementale et qui relèverait du Vérificateur général (recommandation n° 4). Une autre demande de surseoir, pour l'instant, à la création d'un fond vert (recommandation n° 9). Quant à la plupart des autres recommandations, elles visent à marquer de façon plus explicite la dimension économique dans la définition (recommandation n° 1) et les principes relatifs au développement durable (recommandation n° 2), de même que dans le choix des

moyens (innovation technologique, éco-efficience, éducation et formation) de promouvoir ce développement auprès des entreprises et de la population en général (recommandation n° 5 à 7). À ce propos, le Conseil est d'avis que le gouvernement devrait s'inspirer d'outils d'évaluation comme des indicateurs d'éco-efficience. S'inspirant du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, l'organisme patronal énumère une série de mesures à cet effet. Citons-en quelques-unes : prôner l'écofiscalité plutôt que les taxes sur le travail, développer et implanter le marché des droits d'émission de GES et abolir les subventions qui ont des effets pervers sur l'environnement (Doc n° 13, p. 12).

En outre, inquiet du vieillissement de la population et de ses conséquences indésirables appréhendés sur la croissance économique, le Conseil estime que la question démographique ne doit pas être ignorée à l'avenir dans ce dossier, notamment, lorsqu'il sera question d'élaborer la stratégie gouvernementale du développement durable (recommandation n° 8).

En droite ligne avec le Rapport Brundtland, le gouvernement définit le concept de développement durable de la façon suivante :

processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement (MDDELCC, 2004, p. 19).

Une formulation qui, selon le Conseil, induit un biais trop favorable à la protection de l'environnement et pas suffisamment à la dimension économique. Un biais qui doit être corrigé. L'amendement proposé par le lobby patronal a donc pour objet de rappeler l'impératif besoin pour toute société de croître économiquement sous peine de périliter :

Un *processus de croissance durable* qui permet une amélioration continue des conditions d'existence des populations actuelles, qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement (Doc n° 13, p. 4).

La distinction entre les deux formulations ci-haut résume de manière synthétique la difficile réconciliation entre les trois dimensions du développement durable pour le Conseil du patronat. Reconnaissant que « l'économie et l'environnement sont désormais des associés obligés » (Doc n° 13, p. 1), l'organisme rappelle néanmoins le crédo de la croissance économique comme condition essentielle au développement durable. Un aspect du discours public récurrent dans l'histoire du Conseil, aspect que nous avons eu l'occasion d'examiner, d'ailleurs, un peu plus tôt lorsque nous avons fait état d'études sur la conception du développement durable chez des dirigeants d'entreprises au Québec (voir section 1.5).

De plus, signalons que l'organisme n'est pas chaud à l'idée d'une loi dans ce dossier, et encore moins qu'on introduise un « droit à vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité » (MDDELCC, 2004, p. 26) dans la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* (Doc n° 13, p. 7-8). À défaut d'un consensus minimum sur le sujet, consensus dont il se garde bien de préciser les termes, le Conseil recommande au gouvernement d'y aller plutôt avec une stratégie d'action.

Par ailleurs, il est à noter que toutes les recommandations de ce mémoire seront réitérées, sous forme de résumé, dans une lettre envoyée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le 8 décembre de la même année (Doc n° 14). Autre fait que nous ne saurions omettre, signalons que dans cette lettre, pour bien signifier son opposition à toute législation sur le développement durable, le Conseil informe le ministre qu'il a décidé de ne pas participer à la commission parlementaire prévue à ce sujet<sup>69</sup>.

Dans cette même perspective, deux autres textes indiquent que le développement durable apparaît comme une préoccupation à géométrie variable pour le Conseil du patronat. S'il est un document qui illustre l'ampleur du défi à relever pour l'organisme quant aux préjugés relatifs qui caractérisent parfois son discours public sur la question, c'est bien la lettre d'opinion de Daniel Audet, vice-président du Conseil, publiée le 1<sup>er</sup> juin 2009 dans le Journal de Montréal sous le titre *La religion verte*. À l'image de bien des gens d'affaires, Audet réduit la notion de développement durable à sa dimension environnementale en affirmant sans détour que :

Personne ne peut être contre l'environnement. Personne ne peut souhaiter que notre environnement, à nous tous, dans lequel nous vivons tous les jours et dans lequel vivront nos enfants, soit spolié impunément. C'est avant tout une question d'hygiène et de santé. Nous voulons vivre dans un environnement beau et propre (Doc n° 21, p. 1).

Dans son texte, Audet ne réfère jamais à la dimension sociale du développement durable. Plutôt, il enchaîne sur la difficulté d'établir des rapports de causalité entre le développement économique et l'environnement. Sur la question du réchauffement climatique, par exemple, il prétend que la preuve reste à démontrer. Plus encore, il se pose la question suivante : « Si le réchauffement climatique existe et qu'il est causé par l'humain, peut-on y changer quoi que soit? Ne sommes-nous pas mieux de nous adapter au désastre annoncé plutôt que de se battre contre des moulins à vent? ». Audet conclut sa réflexion en qualifiant les environnementalistes comme des « ayatollah de la religion verte ».

Sur un mode moins polémiste, cinq ans après s'être commis publiquement, avec quelques nuances, en faveur du développement durable, le Conseil du patronat en novembre 2010 prend fait et cause pour le développement d'une nouvelle filière énergétique au Québec, le gaz de schiste (Doc n° 25). Dans ce document, on ne trouve aucune référence au développement durable ou encore au développement environnemental ou social. Déjà, par le choix explicite du titre, *Pour un*

*développement durable et diligent*, l'organisme ne fait pas mystère de son soutien à l'exploitation de cette nouvelle forme d'énergie fossile et recommande donc au gouvernement qu'il « [adopte] des politiques ayant pour effet d'accélérer le développement de l'industrie et non de la ralentir » (p. 40). Si le Conseil considère qu'il faille établir avec le monde agricole un cadre de référence relatif aux dommages pouvant être réclamés en cas d'accident industriel, il recommande par ailleurs que la composition chimique des produits servant à cette industrie ne puisse être divulguée au public sans l'autorisation des entreprises concernées.

Le soutien sans condition à l'industrie du gaz de schiste apparaît comme une contradiction dans le discours du Conseil du patronat, eu égard à son nouvel engagement corporatif en faveur du développement durable que nous avons noté dans sa documentation officielle depuis septembre 2010. Nous en avons pour preuve le texte de présentation qui chapeaute, à partir de cette date, chacun des mémoires de l'organisme, texte que nous citons intégralement :

[...] Point de convergence de la solidarité patronale, [le Conseil du patronat] constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le *développement durable*<sup>70</sup> sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population (Doc n° 25, p. 2).

### 5.3 De 2011 à 2015

Le document phare de cette sous-période est assurément le mémoire du Conseil publié en 2015 en réponse à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. Dix ans après s'être commis formellement sur plusieurs aspects de cette politique publique du gouvernement Charest, l'organisme

patronal présente sa version synthèse la plus récente sur la question. La dualité entre développement durable et croissance économique est toujours présente. Un document qui rappelle, en somme, l'ambivalence que nous avons constatée sur le sujet pour la sous-période précédente (2005-2010).

Ainsi, pour l'essentiel, les contradictions demeurent les mêmes. Cependant, la grande différence par rapport aux années 2005-2010, c'est qu'elles paraissent maintenant plus assumées<sup>71</sup>. En d'autres termes, le concept de développement durable n'est plus étranger au discours du Conseil du patronat. Dans cette dernière section, nous verrons à illustrer cette prise de parole à travers la documentation stratégique (9 documents), le mémoire concernant la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* (Doc n° 49), de même que les documents relatifs au thème de l'écofiscalité (5 documents) et celui de l'énergie et des ressources (17 documents).

### 5.3.1 Documentation stratégique

En matière de documentation stratégique, nous observons encore une fois une récurrence des thèmes habituels abordés par le Conseil du patronat lors des consultations annuelles prébudgétaires des deux niveaux de gouvernement. Ainsi, recommande-t-il aux gouvernements de Québec et d'Ottawa d'alléger et de simplifier les dispositions réglementaires s'appliquant aux entreprises (Doc n° 29, 32, 37, 40 et 43), de réduire le fardeau fiscal de celles-ci (Doc n° 26, 27, 32 et 37) et des particuliers (Doc n° 32, 37, 40, 43 et 50) ou du moins de le rendre plus concurrentiel (Doc n° 29, 31, 40, 43 et 50), de procéder à la réduction de la dette (Doc n° 26, 29, 32, 40, 43 et 50) et des dépenses publiques (Doc n° 26, 27, 29, 32, 37, 40 et 50), d'augmenter substantiellement les frais de scolarité universitaires (Doc n° 26, 29, 43 et 50), d'appliquer une tarification dans les nouveaux projets d'infrastructures autoroutières (Doc n° 29, 37, 40 et 43) et enfin de prévoir des

crédits d'impôts aux entreprises pour la formation de la main-d'œuvre (Doc n° 27, 32 et 37) ainsi que pour la recherche et l'innovation (Doc n° 29 et 40).

Outre cela, de nouveaux thèmes commencent à apparaître dans ces documents, notamment, celui de « cran d'arrêt » (Doc n° 26, 31, 40, 43 et 50). Préoccupé grandement par l'état des finances publiques au Québec, le Conseil propose au gouvernement, à partir de 2011, qu'il recourt à cette nouvelle mesure afin de faciliter le retour à l'équilibre budgétaire. Il s'agit, d'une « disposition qui interdirait légalement la création de toutes dépenses de programmes additionnelles qui ne seraient pas compensées par des compressions dans les dépenses de programme existants » (Doc n° 26, p. 5). En 2014, l'organisme patronal fait savoir sa satisfaction au gouvernement libéral lorsqu'il apprend que celui-ci acquiesce enfin à l'application du « cran d'arrêt » (Doc n° 43, p. 3).

Autre nouveauté durant les années 2011-2015, c'est la recommandation du Conseil visant la création d'un organisme indépendant qui aurait pour mission d'évaluer les impacts économiques des grands projets, entre autres, ceux examinés par le BAPE<sup>72</sup> (Doc n° 29, 40 et 43). Aux dires de l'organisme patronal, l'évaluation du BAPE serait trop centrée sur l'aspect environnemental des projets qui lui sont soumis. Un contrepoids serait, donc, nécessaire afin « de rétablir un certain équilibre dans les débats qui ont cours » (Doc n° 29, p. 13). Il est intéressant de noter que le Conseil passe délibérément sous silence le fait que le BAPE est assujéti à la *Loi sur le développement durable* (MDDELCC, 2006, chapitre D-8.1.1, art. 1-2-3). De ce fait, la mission du BAPE, loin d'être exclusivement consacrée à la dimension environnementale des projets qu'il doit évaluer, est plutôt « d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe *les aspects écologique, social et économique*<sup>73</sup> » (BAPE, 2015, p. ii).

Toujours au chapitre du développement durable, le Conseil maintient, par ailleurs, comme dans la sous-période précédente (2005-2010), son appui au marché du carbone (Doc n° 50) et au principe de l'écoconditionnalité concernant l'aide financière aux entreprises (Doc n° 26, 29, 40, 43 et 50). D'autre part, il fait valoir la nécessité d'investir maintenant de façon prioritaire dans le développement des transports publics (Doc n° 37, 40 et 43). Enfin, on voit apparaître pour la première fois en 2015 le mot-clé « écofiscalité » dans le texte de la documentation stratégique du Conseil du Patronat (thème que nous abordons à la sous-section 5.3.3).

### 5.3.2 Développement durable et croissance économique (2)

En début d'année 2013, le MDDLCC fait part publiquement de son projet de stratégie gouvernementale du développement durable pour la période 2015-2020. Deux ans plus tard, le Conseil du patronat répond au projet gouvernemental (Doc n° 49). D'emblée, l'organisme « adhère pleinement » aux seize principes sur lesquels repose cette politique publique (MDDLCC, 2013, p. 9). Une adhésion fondée, cependant, faut-il le rappeler, sur la croissance économique comme l'illustre l'extrait suivant :

il ne peut y avoir de programmes sociaux et de lutte à la pauvreté s'il n'y a pas de croissance économique générant des emplois, de la richesse et des revenus fiscaux. Par ailleurs, la croissance économique, par l'innovation qu'elle génère, permet de protéger l'environnement et de lutter contre les changements climatiques. » (Doc n° 49, p. 4)

Sur la base de cette prémisse, le lobby patronal formule quelques réserves et recommandations. D'abord, il estime qu'il sera difficile pour quiconque d'effectuer le suivi de cette stratégie. La raison en est que le document gouvernemental contient peu d'objectifs chiffrés. De plus, il fait remarquer que

les ministères et organismes d'État disposent de peu de moyens financiers pour remplir leurs engagements. Un écart qui s'explique par la décision du gouvernement d'appliquer le fameux « cran d'arrêt » sur les finances publiques, qui soulignons-le est un dispositif réclamé depuis 2011 par le Conseil du patronat (voir sous-section 5.3.1). La solution prônée par le Conseil : réduire l'ampleur des objectifs à atteindre.

D'autre part, l'organisme maintient le point de vue, selon lequel le ministère du Développement durable aurait un biais constant en faveur de la protection de l'environnement au détriment de la dimension économique dans le cadre, entre autres, des projets liés à l'énergie et aux ressources naturelles, et tout particulièrement ceux touchant à l'exploitation et au transport des hydrocarbures (voir sous-section 5.3.4). Aussi, comme il l'avait formulé dix ans plus tôt en réponse au *Plan de développement durable*, il questionne toujours l'autorité et la légitimité du ministère du Développement durable comme responsable de la coordination de cette politique publique. Au Conseil, on préférerait que cette responsabilité relève directement du premier ministre et de son conseil exécutif. En complément à cette suggestion, l'organisme recommande au gouvernement, comme il le fait depuis quelques années déjà, de créer un organisme d'évaluation économique des grands projets (voir sous-section 5.3.1).

En contrepoint de ces remarques, le Conseil reconnaît aux communautés locales le droit de s'exprimer sur l'avenir de leur développement. Cependant, l'État ne doit pas abdiquer de son rôle d'arbitre en cette matière, surtout dans l'éventualité où l'opposition locale pourrait faire déraiper une proposition de développement économique d'envergure. Plutôt, le Conseil du patronat considère que l'État devrait dédommager ces communautés lorsque celles-ci subissent un préjudice lié à l'externalisation des effets économiques d'un projet.

Enfin, dans le but de stimuler l'engagement des entreprises « vers une économie plus efficiente en ressources, plus concurrentielle et ayant moins d'impacts sur le climat et l'environnement » (Doc n° 49, p. 9), signalons l'appui réitéré et explicite du Conseil à l'écofiscalité et à l'ensemble des instruments économiques dont dispose le gouvernement (taxes environnementales, redevances, permis échangeables, taux d'impôts réduits sur les produits verts, subventions et crédits d'impôt). Il va sans dire, pour l'organisme patronal, que le recours à ces instruments ne doit d'aucune façon alourdir le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers.

### 5.3.3 Écofiscalité et marché du carbone

L'appui du Conseil du patronat au marché du carbone, dans le but de diminuer les GES, ne se dément pas durant les années 2011 à 2015 (Doc n° 28, 44, 45, 46, 49, 50, 55, 56 et 57). Nous avons fait mention qu'en janvier 2005, déjà, l'organisme appuyait la création d'un marché du carbone au Québec (Doc n° 12, p. 18). Un appui réitéré en septembre 2011 comme le confirme cet extrait d'un commentaire adressé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

D'emblée, le Conseil du patronat accueille favorablement le principe d'un marché virtuel du carbone. Un tel système existe déjà en Europe et semble le meilleur pour contrôler efficacement les émissions de gaz à effet de serre en fixant des règles claires et équitables pour l'ensemble des secteurs industriels selon le modèle pollueur-payeur (Doc n° 28, p. 1).

Deux ans plus tard, sous le gouvernement du Parti Québécois, cette demande répétée du Conseil est enfin concrétisée. En effet, le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Québec crée son marché du carbone, appelé également « Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre » (SPEDE)<sup>74</sup>. Du coup, le

Québec devient la 2<sup>ème</sup> juridiction en Amérique du Nord à agir de la sorte. L'intégration récente de ce marché à celui de la Californie en 2014, dans le cadre du WCI, devrait constituer, comme nous l'avons vu plutôt (voir section 1.4), une amorce en vue d'implanter à l'échelle continentale des premiers jalons d'une régulation transnationale pour mieux lutter contre l'émission des GES et leurs impacts sur les changements climatiques<sup>75</sup>.

L'année suivante, le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval, fait paraître dans la presse québécoise deux textes qui affirment sans détour que le marché du carbone est là pour rester (Doc n° 44 et 45). Y voyant l'occasion de contribuer à mobiliser le monde des affaires pour plus d'innovation et une économie plus verte, Dorval invite le gouvernement libéral fraîchement élu à réviser ses programmes en efficacité énergétique pour les rendre plus attrayants aux entreprises. En outre, il demande que celles-ci, les plus innovantes en termes de diminution d'émission de GES, soient récompensées en obtenant des crédits compensatoires pouvant être transigés sur le marché du carbone. De plus, il fait part de son inquiétude en ce qui a trait à la compétitivité des entreprises québécoises du fait de la disparité entre les deux juridictions membres du *Western Climate Initiative* ayant un marché du carbone. Dorval estime, en effet, que l'objectif de réduction d'émission de GES pour le Québec (20 % sous le niveau de 1990) est trop ambitieux face à celui que s'est donné la Californie (même niveau qu'en 1990)<sup>76</sup>. Enfin, il reproche au gouvernement de manquer de transparence concernant l'usage qui sera fait des sommes obtenues par la vente aux enchères des droits d'émissions de GES, sommes estimées à 3 milliards de dollars d'ici 2020.

Par ailleurs, plus largement que le strict marché du carbone, on note chez le Conseil du patronat, dans cette 3<sup>ème</sup> sous-période, une adhésion de plus en plus affichée pour l'écofiscalité et, donc, des divers instruments économiques susceptibles d'inciter les entreprises à modifier leurs pratiques, par l'innovation

technologique entre autres, sinon pour le développement durable, du moins pour un développement économique plus respectueux de l'environnement physique (Doc n° 46, 49, 50 et 56). À l'automne 2014, le terme « écofiscalité » entre formellement dans le vocabulaire du Conseil dans le cadre de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. À cette occasion, l'organisme patronal publie un mémoire affirmant son préjugé favorable pour des mesures d'écofiscalité, comme les taxes sur l'essence ou sur la pollution, une fiscalité en lien avec l'efficacité énergétique et le développement de technologies vertes (Switch, 2014, p. 11) « au détriment d'autres formes de taxation notamment celles des produits du travail » (Doc n° 46, p. 15)<sup>77</sup>.

Lors de cette consultation publique, hormis ses revendications habituelles relatives au fardeau fiscal des sociétés et des particuliers, le Conseil appelle le gouvernement à mettre sur pied un groupe d'expert qui aurait pour mandat d'examiner toutes les mesures d'écofiscalité pertinentes au développement durable, mais devant être à coût nul pour les entreprises. Autrement dit, tout prélèvement, en vertu de ces mesures d'écofiscalité, devrait être compensé par une diminution équivalente de la charge fiscale des entreprises. Un an plus tard, le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (2015, p. 19, Annexe 4) reprend en ces termes, à la recommandation n° 51, la demande du Conseil du patronat :

La commission recommande que le Québec intègre mieux les principes du développement durable par l'écofiscalité et l'application du principe de l'utilisateur-payeur ou du pollueur-payeur. À cette fin, la commission recommande au gouvernement de suivre de près les recherches et les expériences en matière d'écofiscalité, tant sur le plan international que canadien et québécois, de manière à recueillir le plus d'informations possibles pour maximiser les bienfaits que pourrait retirer la société québécoise de ce type d'imposition.

Outre cette recommandation, le rapport met l'accent sur la réduction du fardeau fiscal des particuliers et des sociétés, de même que sur un usage plus étendu de la

tarification des services et des taxes à la consommation. Pour le Conseil, il va sans dire que « cette orientation [...] apparaît adéquate » (Doc n° 56, p. 4).

#### 5.3.4 Énergie et ressources

La 3<sup>ème</sup> sous-période (2011-2015), contrairement aux deux précédentes, en est une prolifique pour l'organisme patronal quant à la production de documents publics reliés au thème de l'énergie et des ressources. Alors que pour les deux premières sous-périodes (2000-2004 et 2005-2010), la recension sur le site internet du Conseil nous avait permis d'obtenir 3 documents, nous en avons recensé 17 pour les années 2011 à 2015. En outre, nous avons souligné suite à l'analyse de contenu, la corrélation existant de 2000 à 2015 entre les courbes de croissance des mots-clés « ressource naturelle » et « développement durable », et ce, tant dans la documentation stratégique que dans l'ensemble du corpus d'étude. Ainsi donc, l'interprétation du discours du Conseil du patronat en matière de développement durable ne peut faire l'économie d'une analyse de textes du thème majeur que constitue celui de l'énergie et des ressources.

De 2011 à 2015, 17 des 33 documents de notre corpus d'étude abordent le thème de l'énergie et des ressources. Sous forme de mémoires (8) et de lettres d'opinion (9), l'organisme fait connaître publiquement durant ces années ce qui lui importe sur ce thème, et en particulier en ce qui regarde les dossiers relatifs aux hydrocarbures, au Plan Nord et à l'industrie forestière. Précisons que 13 de ces 17 documents apparaissent comme autant de plaidoyers, pour paraphraser le Conseil, en faveur du développement et l'exploitation des hydrocarbures au Québec (pétrole, gaz de schiste, etc.).

Pour le lobby patronal, il ne fait pas de doute que le bilan énergétique actuel est encore fortement relié à l'usage des hydrocarbures tant pour l'industrie que pour les particuliers (Doc n° 34, 36, 39, 41, 42, 53, 55, 57 et 58). Puisque le Québec est un importateur de pétrole et de gaz naturel, que sa balance commerciale est déficitaire à cet égard et que la demande en hydrocarbure est indispensable pour un futur prévisible, le Conseil recommande au gouvernement de prendre parti pour l'exploitation et le développement d'une industrie québécoise des hydrocarbures. Selon lui, il en va de la sécurité énergétique des québécois (Doc n° 34, 36, 41, 42, 48, 55 et 57)<sup>78</sup>. Aussi, l'organisme affirme-t-il, en octobre 2013, que le développement de cette nouvelle filière industrielle au Québec doit « constituer la pierre angulaire de la future politique énergétique » (Doc n° 34, p. 19).

Outre cette sécurité énergétique qui doit rester une préoccupation constante pour le gouvernement, le Conseil estime que le développement de cette nouvelle filière industrielle doit être encouragé par l'État en raison des impacts économiques non-négligeables qui devraient, selon toute vraisemblance, en découler. En octobre 2014, lors des consultations relatives au projet de loi no 11, *Loi sur la Société du Plan Nord*, l'organisme résume sa pensée sur la question. S'agissant de la maximisation des retombées reliées à l'exploitation des ressources naturelles, il soutient que cette maximisation « doit être cohérente avec les impératifs des entreprises et les réalités du marché » (Doc n° 47, p. 5). S'il le faut, même la délimitation des aires protégées devrait pouvoir être modifiée par le gouvernement au profit de l'exploitation de gisements de ressources naturelles de grandes valeurs (Doc n° 47, p. 8).

Dans le même esprit, en novembre 2013, à l'occasion des consultations publiques portant sur le dossier de l'inversion du flux de l'oléoduc 9B de la compagnie Enbridge, le Conseil publie un mémoire qui souligne le caractère variable de son intérêt à promouvoir le développement durable. En réponse à la question 4 prévue dans l'ordonnance d'audience intitulée « Les effets environnementaux et

socioéconomique », l'organisme patronal déclare, et nous citons intégralement (Doc n° 36, p. 36):

De l'avis du Conseil du patronat du Québec, le développement durable repose sur trois grands piliers : l'environnement, l'économie et le social. Nous apportons ici des éléments de preuve relatifs aux effets socio-économiques du Projet. *Nous ne traitons pas ici de ses effets sur l'environnement, car nous ne possédons pas d'expertise particulière sur ce sujet*<sup>79</sup>.

Cette absence « d'expertise particulière » sur l'environnement par l'organisme patronal apparaît comme un morceau de franchise dans l'ensemble de son discours public.

Par ailleurs, plus que la création d'emploi (Doc n° 39, 41, 42, 48, 54, 55 et 57), le développement des régions ressources (Doc n° 54) et une balance commerciale moins déficitaire (Doc n° 36, 39, 41, 42, 54 et 55), l'argument premier fréquemment invoqué par l'organisme patronal, dans le dossier de l'énergie et des ressources, est le bénéfice que pourrait retirer le gouvernement en obtenant des redevances liées à l'exploitation des hydrocarbures (Doc n° 34, 41, 42, 48, 55 et 57). Des redevances qui permettraient de réduire, par exemple, la dette, de financer les programmes sociaux et de soutenir l'effort des entreprises pour plus de recherche et d'innovation au profit du développement durable.

De plus, soucieux de contrer les opposants aux projets énergétiques, le Conseil recommande au gouvernement d'employer « une stratégie de communication pédagogique et proactive » de façon à faire valoir à l'ensemble de la population les avantages économiques reliés au développement de cette industrie (Doc n° 34, p. 18). Autoriser la mise de l'avant de « projets démonstrateurs » dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation à petite échelle de sites pétroliers ou de gaz de schiste, seraient susceptibles, selon l'organisme, de rassurer les communautés locales et la population en général (Doc n° 41 et 42). Autre élément de cette

stratégie de communication serait d'informer le grand public de la réduction de 30 % des GES grâce à l'exploitation du gaz naturel comme énergie de substitution aux produits pétroliers (Doc n° 41, 42, 48, 55 et 57). De plus, le Conseil approuve le principe, selon lequel, les collectivités locales doivent être compensées en cas d'externalités économiques liées directement à la réalisation de projet d'exploitation d'hydrocarbure (Doc n° 42, 57).

L'autre secteur des ressources naturelles qui retient l'attention du Conseil du patronat durant cette sous-période est l'industrie de la forêt (Doc n° 35, 38 et 51). Rappelant les impacts économiques majeurs de celle-ci sur l'ensemble de l'économie québécoise (emplois, exportations, sièges sociaux, redevances et fiscalité de toute sorte), l'organisme souligne le caractère renouvelable de la ressource forestière. De plus, il fait valoir que les pratiques de l'industrie sont maintenant certifiées selon des normes d'aménagement forestier durable reconnues internationalement. De nouvelles pratiques qui touchent plus de 85 % des forêts publiques (Doc n° 35, p. 4). Toutefois, aux yeux du Conseil, l'industrie de la forêt se doit d'être encore plus compétitive face à ses concurrents sur la scène internationale. Pour ce faire, le coût du bois devrait être revu à la baisse, de même que l'obligation faite à l'industrie de défrayer la totalité des coûts de construction et d'entretien des routes permettant l'accès à la ressource.

---

<sup>64</sup> Cela signifie que toute la documentation retenue dans le corpus d'étude sera analysée, même les documents pour lesquels nous n'avons pas relevé de mot clé relatif au développement durable dans le cadre de notre analyse de contenu.

<sup>65</sup> « Pour stimuler l'apport d'investissements, le Québec doit cibler certains projets porteurs. À titre d'exemple, nous croyons que le développement énergétique recèle un potentiel énorme d'investissements et de retombées majeures sur le plan de l'exportation, dans un contexte de *développement durable*, avec l'hydroélectricité. Il ne faut pas craindre de s'y engager » (p. 4).

<sup>66</sup> À titre d'illustration (voir Tableau 4.11, Annexe, p.131), rappelons que le mot-clé « développement durable » est mentionné dans cinq documents sur quatorze entre les années 2005 et 2010, alors que nous avons noté son occurrence que dans un seul des onze documents de la 1<sup>ère</sup> sous-période (2000-2204).

---

<sup>67</sup> Sur le site du ministère québécois du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte au changement climatique, on y définit le concept d'écoconditionnalité de la façon suivante : « 1<sup>o</sup> comme un instrument économique (tel qu'il apparaît dans le texte) de mise en conformité qui consiste à subordonner à des critères environnementaux — ou à l'observation d'exigences à caractère environnemental — l'accès à divers programmes gouvernementaux de soutien financier, afin d'influencer le plus efficacement possible le comportement des producteurs agricoles et 2<sup>o</sup> comme un instrument d'administration publique qui consiste à assurer la cohérence et la coordination des actions gouvernementales en matière environnementale, une saine gestion des fonds publics et un suivi du respect de la législation environnementale ». Document électronique consulté sur internet le 24 avril 2016 : [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu\\_agri/agricole/publi/ecoconditionnalite.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/publi/ecoconditionnalite.htm)

<sup>68</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>69</sup> Notons que l'absence délibérée du Conseil à cette commission parlementaire ne s'est pas traduite en sa faveur. En effet, on ne trouve nulle trace de l'amendement qu'il a proposé, soit l'expression « *processus de croissance durable* », dans la définition qui figure à l'article 2 de la loi (MDDELCC, 2006, p. 5), comme en fait foi l'extrait suivant : « le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

<sup>70</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>71</sup> Dans un texte d'opinion publié le 19 avril 2012 à l'occasion du Jour de la Terre, texte intitulé *Concilier économie, environnement et société* (Doc n° 30), le président du Conseil du patronat, Yves-Thomas Dorval, reconnaît que le monde économique doit changer : «...précisons tout de suite notre position de départ : après deux siècles d'industrialisation galopante pendant lesquels la Terre a su nous donner à profusion, il y a urgence, à notre tour, de lui témoigner respect et considération en réduisant de façon importante les impacts environnementaux de nos activités, tant au plan individuel que celui des entreprises ». Il poursuit : « Or, à notre avis, il est tout à fait possible, voire essentiel, de concilier économie, environnement et milieu social : les trois piliers du développement durable ». Puis, il conclut sur certaines réalisations (diminution de la consommation des GES dans l'industrie de l'aluminium et des papetières, mise en place de programmes de traitement des matières résiduelles dans les municipalités, etc.) qui vont dans le sens du développement durable. Un texte d'opinion qui tranche remarquablement avec celui (Doc n° 21) pamphlétaire et sarcastique publié trois ans plus tôt par Daniel Audet (*La religion verte*), premier vice-président de l'organisme patronal (voir section 5.2.2, p. 68-69).

<sup>72</sup> À ce sujet, le Conseil réfère à des projets d'envergure comme ceux du Plan Nord, d'un système de plafonnement des émissions de gaz à effet de serre ou encore à de nouvelles filières énergétiques comme le gaz de schiste.

<sup>73</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>74</sup> En effet, c'est au gouvernement Marois, en décembre 2012, que l'on doit l'établissement — par voie réglementaire — d'un marché du carbone au Québec. Source : Op. Cit., p. 6, Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, *Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre québécois et le marché régional du carbone de la WCI – Survol historique*, p. 6. Document électronique (PDF) consulté sur internet le 21 septembre 2016 :

---

<sup>75</sup> La décision de l'Ontario en avril 2015 de joindre le marché du carbone aux côtés du Québec et de la Californie pourrait constituer « un pas de géant », selon le journaliste économique Gérard Fillion. Selon lui, il pourrait même s'agir d'un moment décisif susceptible de convaincre un plus grand nombre d'entreprises d'y participer. Voir : Filion (2015). Site internet consulté le 5 mai 2016 : <http://blogs.radio-canada.ca/geraldfillion/2015/04/13/carbone-un-pas-de-geant/>

<sup>76</sup> À ce sujet, lire Bourque (2014). Site internet consulté le 5 mai 2016 : <http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article97>

<sup>77</sup> Sur cette question, ajoutons que les recommandations plus détaillées de l'organisme Switch (2014) présentées lors de ces mêmes audiences, le président du Conseil du patronat affirme les « [endosser] dans les grandes lignes ».

<sup>78</sup> Aux yeux du Conseil, l'instabilité politique dans le monde (conflits de tout ordre, accidents industriels majeurs, catastrophes naturelles, etc.) commande la prudence en matière d'approvisionnement en énergie. Aussi, il s'impose d'en diversifier les sources pour mieux assurer la sécurité énergétique du Québec.

<sup>79</sup> C'est nous qui soulignons.

## CONCLUSION

Depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992, certains États plus que d'autres se sont mis à la tâche progressivement, chacun à leurs manières, tenant compte de leur contexte respectif, de revoir leurs politiques publiques afin de mieux concilier les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement. Dans le cas du Québec, l'adoption du *Plan de développement durable* en 2004 par le gouvernement Charest constitue une date marquante à cet égard. Désormais, c'est toute la société civile, y compris le monde des affaires, qui est conviée par l'État à faire du développement durable la pierre angulaire du devenir collectif au Québec.

À cet effet, nous nous sommes demandé quelles pouvaient être les conséquences de cet appel de l'État sur le discours du Conseil du patronat. Nous avons souligné dans ce mémoire le fait que le Conseil, malgré qu'il soit le groupe d'intérêt patronal le plus influent au Québec, avait suscité étonnamment très peu de travaux critiques de la part des chercheurs. À l'exception de Pratte (1985) et Fontaine (2000), qui ont centré leur analyse sur les dimensions économiques et sociales du discours public du lobby patronal, nous n'avons recensé aucune autre recherche universitaire sur cet organisme. La question du développement durable dans le discours de celui-ci était donc un chantier de recherche complètement neuf. Aussi, avons nous considéré qu'un examen attentif du discours du Conseil s'imposait à sur le sujet.

Notre revue de littérature nous a appris, notamment, que le Conseil, de sa création en 1969 jusqu'en 1999, était pour le moins indifférent, sinon nullement intéressé par la problématique environnementale, et tout particulièrement par les externalités économiques négatives du développement. Or, à compter de 2005, le Conseil du patronat fait valoir sur son site internet son préjugé favorable envers le

développement durable. Qu'en est-il de ce changement dans le discours de l'organisme ? S'appuie-t-il sur des engagements concrets et vérifiables ? Si oui, de quelles natures sont-ils ?

Avant de faire part des résultats de cette recherche, rappelons que tout cadre méthodologique comporte des limites inhérentes avec lesquelles nous devons composer. Par voie de conséquence, comme le rappelle Van der Maren (1996, p. 84), « [...] toutes les observations et toutes les mesures, aussi sophistiquée que puisse être l'instrumentation qui les a produites, ne sont jamais que des approximations, des traces partielles et relatives à un point de vue sur l'objet ». Aussi, en vue de réduire l'effet des biais induits par l'emploi d'une seule méthodologie, soit quantitative ou qualitative, nous avons estimé dans le cadre de cette recherche qu'il était à notre portée de recourir à une méthodologie mixte, quantitative et qualitative. Malgré la modestie de nos moyens, nous pensons que l'emploi complémentaire de ces deux approches a contribué à faire ressortir de façon plus claire et nuancée les lignes de forces du discours du Conseil du patronat en matière de développement durable.

Dès le départ, il nous est apparu sensé que l'élaboration de notre cadre méthodologique devait nous permettre de mener à bien notre projet de recherche en toute indépendance par rapport à notre sujet d'étude. C'est ainsi que nous avons choisi de procéder à l'aide de productions invoquées, soit « des données dont la constitution est antérieure ou extérieure à la recherche » (Van der Maren, p. 82). De cette manière, nous n'avons pas à obtenir l'autorisation du Conseil du patronat pour aller de l'avant. De plus, en déclinant la méthode dite de l'entrevue avec des représentants de l'organisme patronal, nous avons évité que les données ainsi suscitées ne soient contaminées par la subjectivité de l'interviewer comme de l'interviewé. Cependant, le refus du Conseil de nous donner accès à ses archives papiers constitue une limite certaine que nous ne pouvons ignorer. La délimitation temporelle de notre période d'étude en est la première conséquence.

Alors qu'initialement notre projet de recherche visait à couvrir la période allant du Sommet historique de Rio en 1992 jusqu'en 2015, nous avons dû en revoir l'étendue à une période plus récente, soit de 2000 à 2015, en lien direct avec la documentation électronique disponible sur le site du Conseil. La deuxième conséquence fut la mise en perspective historique du discours de l'organisme patronal qui a été affectée par ces productions invoquées que nous n'avons pu consulter.

Par ailleurs, le choix des mots clés et la quantité de ceux-ci, employés aux fins du repérage documentaire et de l'analyse de contenu du corpus d'étude, méritent d'être discutés. En effet, nous aurions pu, par exemple, choisir un plus grand nombre de mots clés en vue d'un repérage documentaire plus large et d'une analyse de contenu possiblement plus substantielle. En agissant de la sorte, nos conclusions générales en auraient-elles été substantiellement modifiées ? La question se pose.

N'étant pas familier avec l'usage des logiciels propres à l'analyse de contenu, nous nous en sommes tenu à une procédure plus aisée au plan des connaissances techniques, mais également plus fastidieuse en termes de fatigue visuelle et de temps nécessaire à l'exercice. Un choix méthodologique qui nous a conduit à limiter le nombre de mots clés, tout particulièrement ceux que nous aurions pu associer plus largement à la dimension sociale du développement durable dans le discours du Conseil du Patronat. Nous avons vu que cela n'avait pas été sans effets sur la quantité de documents sélectionnés par titre via ces mots clés.

Cependant, nous estimons, à propos de cette dimension du développement durable, avoir pallié quelque peu à cette déficience quantitative par l'ajout au corpus d'étude des vingt-trois documents de l'organisme patronal publiés, entre 2000 et 2015, portant sur les consultations gouvernementales prébudgétaires. Cette documentation, qui en est une stratégique de toute première importance,

synthétise annuellement, rappelons-le, l'ordre des priorités dans le discours du Conseil. La présence ou non de la dimension sociale – ou environnementale – du développement durable dans ces documents ne peut, donc, être le fruit du hasard. Partant de là, nous sommes d'avis que notre projet de recherche, malgré les limites inhérentes à notre banque de mots clés, ne devrait pas avoir trop souffert dans ses conclusions générales quant à la dimension sociale du développement durable promu dans le discours du Conseil du patronat.

Par ailleurs, le choix de conserver comme mots clés deux dénominations appartenant à la même famille sémantique, soit « environnement » et « environnemental », n'étaient-ce pas redondant ? À première vue, il semble que oui. Mais, en y regardant de plus près, nous arrivons à un point de vue différent. Nous avons remarqué que si nous avions choisi de façon exclusive l'une ou l'autre dénomination comme mot clé, nous aurions réduit de façon significative la portée de notre analyse de contenu de même que la collecte de données factuelles de notre analyse de texte. Ainsi, sur vingt documents de notre corpus d'étude, soit l'un des termes (7 documents pour le mot clé « environnement ») apparaissait, soit l'autre (13 documents pour le mot clé « environnemental »). En retenant ces deux mots clés, nous avons donc obtenu un plus grand échantillonnage documentaire. Un choix qui nous a permis, pensons-nous, de mieux saisir l'évolution du discours du Conseil du patronat sur l'ensemble de la période 2000-2015 comme l'atteste les observations ci-dessous.

Au terme des démarches analytiques quantitatives, via nos deux corpus d'étude de référence, il appert que les observations suivantes sont à retenir quant à l'occurrence des mots-clés sélectionnés en rapport avec le discours du Conseil, tant dans la documentation stratégique que dans l'ensemble du corpus d'étude. Des observations qui constituent, en quelque sorte, la toile de fond permettant d'éclairer nos conclusions relatives à l'analyse de textes que nous verrons un plus loin.

- 1- le mot-clé « fiscalité » domine largement ceux reliés au thème du développement durable et à celui de l'énergie et des ressources dans les deux premières sous-périodes (2000-2004 et 2005-2010) de la documentation stratégique ;
- 2- le mot-clé « fiscalité » l'emporte par une faible marge sur celui de « développement durable » et de « ressource naturelle » au cours de la 3<sup>ème</sup> sous-période (2011-2015) de la documentation stratégique ;
- 3- la courbe de croissance du mot-clé « fiscalité » est reléguée dans le corpus d'étude à un rang inférieur dans la 3<sup>ème</sup> sous-période (2011-2015) face aux courbes de croissance des mots-clés « développement durable » et « ressource naturelle » ;
- 4- le mot-clé « développement durable » n'apparaît que dans 1 des 10 documents du corpus d'étude de la 1<sup>ère</sup> sous-période (2000-2004) ;
- 5- le mot-clé « développement durable » est en croissance significative dans la 2<sup>ème</sup> sous-période (2005-2010) puisqu'il apparaît dans 5 documents du corpus d'étude ;
- 6- le mot-clé « développement durable » apparaît dans 21 des 33 documents du corpus d'étude de la 3<sup>ème</sup> sous-période (2011-2015) ;
- 7- les mots-clés liés au thème du développement durable sont en croissance constante dans le corpus d'étude durant toute la période (2000-2015) ;

- 8- les mots-clés liés au thème de l'énergie et des ressources sont en croissance constante dans le corpus d'étude durant toute la période (2000-2015) ;
- 9- la co-occurrence des mots clés « développement durable » et « ressource naturelle » dans les mêmes documents du corpus d'étude laisse voir, à travers leur courbe de croissance respective dans le temps, une corrélation entre les deux termes durant toute la période étudiée (2000-2015) ;
- 10- le mot-clé « responsabilité sociale de l'entreprise » apparaît dans un seul des 58 documents du corpus d'étude ;
- 11- les conclusions n° 4-5-6 démontrent que nos trois hypothèses de recherche paraissent vraisemblables.

Voyons maintenant par analyse de textes, sur la base de notre cadre conceptuel adapté de l'échelle de Baker, ce qu'il en est de nos hypothèses de recherche pour chacune des sous-périodes étudiées.

#### 2000-2004

À l'instar des travaux de Pratte (1985) et de Fontaine (2002), nos observations confirment, pour les années 2000 à 2004, que le discours public du Conseil est caractéristique d'une vision néolibérale du marché qui fait peu de cas des questions relatives au contrôle de la pollution, à la protection de l'environnement et au développement durable en général. Exprimé autrement, pour cette sous-période, à l'exception du soutien à l'investissement au développement de l'hydroélectricité dans son Plan d'action 2003-2004 (Doc n° 7, p. 4), nous n'avons

noté aucun engagement de la part du Conseil en faveur du développement durable, principe normatif cardinal selon notre cadre conceptuel adapté de l'échelle de Baker. En ce qui a trait à notre deuxième critère, soit celui du rapport à la nature, le discours de l'organisme patronal conçoit l'exploitation des ressources naturelles comme une valeur instrumentale, rien de plus. Par ailleurs, qu'ils s'agissent des critères de gouvernance ou de politiques publiques, le Conseil considère que l'État, bien qu'ayant la responsabilité de gérer les rejets de pollution, doit éviter à tout prix d'ajouter à la réglementation économique, car le marché doit primer avant toute chose. Au mieux, s'engage-t-il à promouvoir la protection de l'environnement, mais exclusivement sous l'angle du volontariat d'entreprise. En regard du critère relatif aux instruments de politiques publiques, la comptabilité conventionnelle paraît suffisante pour l'organisme patronal. Dans cette même perspective, le dialogue que le Conseil du patronat entretient avec l'État, en rapport avec le critère d'élaboration et d'implantation des politiques publiques, en est un centré sur les intérêts économique. Autant de faits qui associent, selon nous, le discours du Conseil à l'idéal-type dit du contrôle de la pollution.

De ce point de vue, nous sommes d'avis que notre 1<sup>ère</sup> hypothèse de recherche s'avère valide, à savoir que, selon le cadre conceptuel adapté de l'échelle de Baker, le discours du Conseil du patronat avant 2005 correspond au six critères de l'idéal-type du développement durable, dit du *contrôle de la pollution*.

2005-2010

Conformément à notre 5<sup>ème</sup> postulat, nous avons été à même de constater que la décision du gouvernement Charest d'initier, à l'automne 2004, une démarche de consultation publique en vue d'élaborer une politique intégrée du développement durable n'a pas été sans effets sur le discours du Conseil du patronat. Les

publications, coup sur coup, des deux mémoires de l'organisme patronal (Doc n° 12 et 13), en janvier et en mars 2005, en lien direct avec le projet gouvernemental, l'atteste amplement. Partant de là, qu'en est-il de notre deuxième hypothèse de recherche ?

Au vu de notre cadre conceptuel adapté de l'échelle de Baker, nous remarquons pour cette deuxième sous-période (2005-2010) que le discours du Conseil du patronat rencontre quatre des six critères (principes normatifs, politiques publiques, instruments de politiques publiques, élaboration et implantation des politiques publiques) relatifs à l'idéal-type *faible en développement durable*. Sur la base des mémoires (Doc n° 12 et 13) intitulés *L'avenir énergétique au Québec : L'heure d'établir des priorités* et *Un projet souhaitable, mais une démarche qui nous inquiète*, sans oublier les deux documents stratégiques de 2009 et 2010 publiés pendant l'exercice annuel des consultations prébudgétaires (Doc n° 23 et 24), l'organisme montre de manière explicite qu'il adhère à l'avenir au principe du développement durable et qu'en conséquence il a choisi de participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement durable du gouvernement Charest<sup>80</sup>, selon la pratique descendante, dite « top down ». Outre cela, se référant au Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (2000), le Conseil du patronat affirme qu'il appuie dorénavant le principe de l'internalisation des effets externes du développement économique, en privilégiant des mesures comme la révision des politiques de subventions qui ont des effets indésirables sur l'environnement, la substitution des taxes sur le profit par une taxation sur la pollution ou encore par l'implantation d'un marché des droits d'émissions de GES (Doc n° 13, p. 12).

Malgré les réserves et les nuances qu'il exprime dans *Un projet souhaitable, mais une démarche qui nous inquiète*, le Conseil fait part de plusieurs engagements qui confirment son intention d'être partie prenante au débat. Ainsi, acquiesce-t-il d'emblée à la proposition voulant que soit créé, dans le but d'évaluer les progrès

et les manquements découlant de cette politique publique, un responsable indépendant de l'autorité gouvernementale, le Commissaire au développement durable. D'autre part, il recommande l'usage d'indicateurs environnementaux<sup>81</sup> aux fins d'évaluation de cette politique publique. Plus encore, certaines de ses recommandations vont plus loin que ce qui est prévu dans le document gouvernemental. Par exemple, l'organisme patronal reprend la recommandation qu'il a faite deux mois plus tôt dans son mémoire *L'avenir énergétique au Québec : L'heure d'établir des priorités* (Doc n° 12) et qui demandait que le gouvernement développe et implante un marché des droits d'émission de gaz à effet de serre. En outre, il est d'avis que le gouvernement devrait considérer l'emploi d'outils d'évaluation économiques de type écoconditionnalité en ce qui touche l'aide financière aux entreprises. Plus tard, en 2009 et 2010, dans deux autres documents, ceux-ci présentés lors de consultations gouvernementales prébudgétaires, il réitérera le recours à ces outils économiques d'évaluation (Doc n° 23 et 24). Par ailleurs, il invite le gouvernement à agir aux fins de promotion d'initiatives volontaires dans le monde des entreprises.

Toutefois, le discours du Conseil – qu'on songe au mémoire sur les gaz de schiste publié en novembre 2010 (Doc n° 25) – rappelle encore au gouvernement la nécessité d'exploiter sans attendre les ressources naturelles, même celles ayant un fort potentiel de pollution et d'émissions de GES. Sous le signe de la continuité avec ses prises de positions antérieures sur le sujet, l'organisme adhère toujours à l'idée voulant que la nature soit considérée comme une valeur instrumentale. De plus, bien que le Conseil promeut depuis 2005 l'idée d'un marché du carbone, le Gouvernement du Québec n'a pas encore pris de décision à cet égard<sup>82</sup>. En ce qui a trait au critère de la gouvernance, et notamment, du caractère transnational que celui-ci doit avoir, l'organisme patronal ne peut se qualifier à l'idéal-type *faible en développement durable*. Par défaut, c'est l'idéal-type *contrôle de la pollution* qui s'applique à ce critère.

Au terme de cette analyse de textes pour les années 2005 à 2010, nous estimons donc que notre deuxième hypothèse de recherche s'avère valide puisque, selon le cadre conceptuel adapté de l'échelle de Baker, le discours public du Conseil du patronat de 2005 à 2010 tend modérément vers l'idéal-type *faible en développement durable*.

#### 2011-2015

Durant les années 2011 à 2015, l'intérêt marqué du Conseil du patronat à promouvoir fréquemment l'exploitation des hydrocarbures sur l'ensemble du territoire québécois ne fait pas de doute. Aussi, le thème de l'énergie et des ressources offre-t-il à ce propos une vue synthèse des plus intéressantes de son discours public en ce qui regarde le développement durable. S'il est vrai que certains raisonnements qu'il présente dans sa documentation sur les hydrocarbures paraissent s'inscrire dans cette perspective (ex : redevances tirées des hydrocarbures pouvant servir au financement des programmes sociaux, réduction des GES par l'usage du gaz naturel comme énergie de substitution au mazout, compensation des collectivités locales en lien avec les externalités négatives des projets économiques), dans l'ensemble le recours au lois du marché prévalent en dernière analyse. Autrement dit, pour l'organisme patronal, dans tout espèce de projet d'exploration ou d'exploitation de ces ressources, qui rappelons-le sont fortes en émissions de GES, les avantages économiques doivent être considérés en tout premier lieu. De ce point de vue, il est clair que les ressources naturelles sont vues d'abord et avant tout comme une valeur instrumentale.

Outre ces remarques, nous constatons pour cette 3<sup>ème</sup> sous-période que le discours du Conseil du patronat rencontre cinq des six critères relatifs à l'idéal-type *faible en développement durable*, soit un de plus que durant les années 2005 à 2010. D'abord, l'adhésion du Conseil au principe du développement durable est

maintenant incontestable. Ensuite, sa participation au processus d'élaboration des politiques publiques est également attestée. Par ailleurs, l'organisme patronal reconnaît qu'il est nécessaire de mettre en place des politiques de coordination multisectorielles pour combattre la pollution à la source. Quant au recours à des instruments économiques aux fins du développement durable, il s'en fait le promoteur depuis 2005. Pensons, notamment, à sa demande répétée auprès du gouvernement québécois de créer un marché du carbone. À cet égard, nous pensons que la mise sur pied de ce type de marché (SPEDE) en 2013 au Québec et son intégration à celui de la Californie en 2014, au sein de la *Western Climate Initiative*, peuvent être interprétées minimalement comme l'expression d'une volonté commune du gouvernement du Québec et du Conseil du patronat d'aller vers un début de régulation transnationale en Amérique du Nord aux fins de la lutte contre les changements climatiques, un des dossiers majeurs en matière de développement durable.

En conséquence, nous sommes d'avis que notre 3<sup>ème</sup> hypothèse de recherche s'avère valide, en ce que le discours public du Conseil du patronat de 2011 à 2015 tend fortement vers l'idéal-type *faible en développement durable*.

Pour terminer, les conclusions tirées de l'analyse de contenu ont mis en évidence dans le discours du Conseil du patronat de 2000 à 2015 une nette corrélation entre l'occurrence du thème du développement durable et celui de l'énergie et des ressources. La croissance de l'un, dans notre corpus d'étude, paraissant liée à la croissance de l'autre sur cette période de quinze ans. Notre analyse de texte confirme ce fait. Plus encore, l'examen de la documentation sur le thème de l'énergie et des ressources, en particulier celle relative aux hydrocarbures, montre les limites inhérentes à l'interprétation que le Conseil se fait du développement durable. La nature étant considéré essentiellement comme une valeur instrumentale, ultimement, selon l'organisme patronal, l'exploitation de ces ressources devra se faire en lien avec les forces du marché. Du reste, tant et aussi

longtemps que cette interprétation de la nature comme valeur instrumentale demeurera, il est difficile d'imaginer dans un avenir prévisible que le discours du Conseil, sur la base de notre cadre conceptuel adapté de l'échelle de Baker, puisse aspirer à un niveau plus élevé que l'idéal-type *faible en développement durable*.

Par ces méthodes d'analyses croisées (quantitatives et qualitative), nous pensons avoir démontré que le Conseil du patronat a transformé son discours de façon significative en faveur du développement durable à partir du milieu des années 2000. Une transformation qui, soulignons-le, doit beaucoup à la volonté gouvernementale d'aller de l'avant à l'automne 2004 dans ce dossier. Alors qu'il était demeuré en retrait sur cette question jusque-là, ce nouveau contexte politique l'amène à faire entendre sa propre voix dans le débat public. La sienne s'ajoutant à celle du Conseil patronal en environnement du Québec (CPEQ). Est-ce à dire que la voix de ce dernier – représentant officiellement le discours du patronat québécois dans les dossiers liés à l'environnement et au développement durable depuis 1992 – n'était plus considérée comme suffisamment forte pour influencer de façon effective sur les choix du gouvernement Charest au moment où celui-ci paraissait s'engager en vue d'élaborer et d'implanter une politique publique du développement durable ? Une question qui en contient d'autres, assurément.

Par exemple, considérant leur mission respective, n'est-il pas d'intérêt public, de même que pour la communauté intellectuelle et scientifique, que des travaux mettent en lumière les rapports particuliers développés entre ces deux organismes patronaux de 1992 à nos jours ? Plus précisément, quelle est la nature véritable de leurs liens organisationnels, stratégiques et idéologiques ? Sont-ils réellement indépendants l'un de l'autre ? Ont-ils des visions différentes du développement durable ? Si oui, sont-elles complémentaires, convergentes, voire antagoniques ? Par ailleurs, quelle est l'influence réelle qu'on peut attribuer au Conseil patronal en environnement du Québec sur les questions qui le concernent dans ses rapports avec l'État québécois ? Celui-ci est-il un acteur patronal majeur avec lequel les

gouvernements québécois sont particulièrement réceptifs aux demandes ? Autant de pistes de recherches qui devraient, selon nous, nous conduire à apprécier plus justement, tant au plan historique qu'en termes de données quantitatives et qualitatives, les diverses significations des stratégies discursives de ces deux organismes patronaux en lien avec les questions relatives au développement durable.

Pour conclure, malgré l'apriori idéologique du Conseil du patronat en faveur des forces du marché, nous avons illustré néanmoins dans ce mémoire, sur la base de la validation de nos trois hypothèses de recherche, que l'organisme a modifié de façon fort importante son discours sur la question du développement durable. Un changement qui, par ailleurs, n'est pas fortuit. Si la nature de l'enjeu est certes un facteur à considérer dans l'évolution du discours à l'étude dans cette recherche, le caractère néo-corporatiste de l'État québécois – et ses liens privilégiés avec le Conseil depuis les années 1970 – ne peut être ignoré. Ainsi à partir du moment où le gouvernement du Québec en 2004 invite l'ensemble de la société civile à participer à l'élaboration d'une première politique publique du développement durable, qui a terme ne sera pas sans conséquences pour le monde économique, on conçoit mal que le groupe d'intérêt patronal par excellence au Québec veuille s'exclure volontairement du jeu d'influence qui aura cours sur le sujet. La documentation du Conseil, sur cet aspect, témoigne sans conteste que son virage récent en faveur du développement durable est lié très directement à l'invitation du gouvernement du Québec à aller de l'avant dans ce dossier. De ce point de vue, il appert que ce moment charnière dans l'histoire de l'État québécois en est un aussi pour le Conseil du patronat. Dans un cas comme dans l'autre, il n'est donc pas excessif d'affirmer que sur cet enjeu de société fondamental, il y a un *avant* et un *après* 2005.

---

<sup>80</sup> À une exception près, le refus du Conseil de participer en décembre 2005 à la commission parlementaire relative à la Loi sur le développement durable.

---

<sup>81</sup> À ce sujet, le Conseil réfère à la proposition de l'OCDE (2004).

<sup>82</sup> Ce n'est qu'en 2014 que la Californie et le Québec joindront leur marché du carbone respectif.

## ANNEXE

### TABLEAUX D'OCCURRENCE DES MOTS-CLÉS DANS LES TITRES ET LES CONTENUS DU CORPUS D'ÉTUDE

**Tableau 3.4** (voir section 3.2 • p. 57 ; section 3.4.1 • p. 60 ; section 4.2.4 • p. 78)

Occurrence par types de documents et par thème des mots-clés dans les titres et les contenus du corpus d'étude (2000-2015)

(DD : développement durable ; ENV : environnement ; ENV<sup>tal</sup> : environnemental ; ERN : énergie et ressource ; FISC : fiscalité ; GES : gaz à effet de serre ; RN : ressources naturelles ; RSE : responsabilité sociale de l'entreprise)

N° de doc.	N <sup>bre</sup> de pages	Année	Mois	Type de doc.	Thème	Occurrence des mots clés (n <sup>bre</sup> )	
						Titre de doc.	Texte
1	24	2000	10	Stratégique	Plan d'action	—	ENV (1), RN (1)
2	14	2001	11	Stratégique	Budget	—	FISC (1), RN (1)
3	15	2002	08	Mémoire	RSE	RSE (1)	ENV (2), ENV <sup>tal</sup> (2), RSE (7), RN (1), FISC (1)
4	11	2002	09	Stratégique	Plan d'action	—	FISC (1)
5	7	2002	11	Stratégique	Budget	—	—
6	14	2003	02	Stratégique	Budget	—	—
7	11	2003	09	Stratégique	Plan d'action	—	DD (1), FISC (1)
8	16	2003	09	Stratégique	Budget	—	—
9	29	2004	01	Stratégique	Budget	—	ENV <sup>tal</sup> (1), FISC (16)
10	15	2004	11	Stratégique	Budget	—	FISC (8)
11	8	2004	12	Mémoire	ERN	ENV (1)	ENV (2), ENV <sup>tal</sup> (2), Pétrole (1), Énergétique (3)
12	28	2005	01	Mémoire	ERN	Énergétique (2)	DD (1), GES (6), ENV (3), ENV <sup>tal</sup> (6), Gaz (20), Pétrole (2),

12							Énergétique (83), RN (7)
13	25	2005	03	Mémoire	DD	DD (2), ENV (1)	DD (99), ENV (20), ENV <sup>tal</sup> (22), GES (1), Écologique (1), Énergétique (1), RN (1), Vert (5), FISC (1)
14	2	2005	12	Com- mentaire	DD	DD (2), ENV (1)	DD (22), ENV (4), ENV <sup>tal</sup> (4)
15	1	2005	12	Com- mentaire	ERN	Énergétique (1), RN (1)	Gaz (1), Énergétique (6)
16	3	2006	02	Stratégique	Budget	—	FISC (3)
17	7	2007	02	Stratégique	Budget	—	FISC (3)
18	7	2007	11	Stratégique	Budget	—	Pétrole (2), RN (1), FISC (4)
19	5	2008	02	Stratégique	Budget	—	FISC (3)
20	7	2009	02	Stratégique	Budget	—	FISC (2)
21	1	2009	06	Lettre d'opinion	DD	Vert (1)	ENV (5), ENV <sup>tal</sup> (1), Pollution (1), Vert (2)
22	9	2009	10	Stratégique	Budget	—	ENV <sup>tal</sup> (1), FISC (3)
23	24	2009	12	Stratégique	Budget	—	DD (1), FISC (3)
24	6	2010	08	Stratégique	Budget	—	ENV <sup>tal</sup> (1), FISC (3)
25		2010	11	Mémoire	DD	DD (2), Gaz (1), ENV (1)	DD (1), ENV (7), ENV <sup>tal</sup> (9), GES (2), Gaz (161), RN (28), Pétrole (26), FISC (3), Énergétique (11)
26	18	2011	01	Stratégique	Budget	—	DD (1), RN (1), FISC (3)
27	10	2011	08	Stratégique	Budget	—	ENV (1), FISC (1)
28	2	2011	09	Com- mentaire	DD	<b>GES (1)</b>	ENV (1), ENV <sup>tal</sup> (2), GES (5), Carbone (1)
29	15	2011	11	Stratégique	Budget	—	DD (3), GES (1), ENV (1), ENV <sup>tal</sup> (2), Gaz (1), FISC (2), Énergétique (1), RN (3)
30	1	2012	04	Lettre d'opinion	DD	ENV (1)	DD (2), GES (3), ENV (3), ENV <sup>tal</sup> (2), Énergétique (2)
31	7	2012	10	Stratégique	Budget	—	DD (1), ENV <sup>tal</sup> (1), RN (1), FISC (4)
32	9	2012	11	Stratégique	Budget	—	DD (1), ENV <sup>tal</sup> (2), RN (2), FISC (2), Vert (1)
33		2013	01	Lettre d'opinion	ERN	Énergétique (1) RN (1)	Énergétique (4), RN (5)

34	20	2013	10	Com- mentaire	ERN	Énergétique (1)	DD (3), ENV <sup>tal</sup> (12), GES (1), ENV (16) Gaz (18), Pétrole (19) Écologique (1), Énergétique (73), Hydrocarbure (17), RN (6), Carbone (2), Vert (1)
35	5	2013	11	Com- mentaire	ERN	Forêt (1)	DD (3), Forêt (11), Écologique (1), ENV <sup>tal</sup> (1), RN (7), Énergétique (1)
36	43	2013	11	Com- mentaire	ERN	RN (1)	DD (4), GES (4), Gaz (2), Pétrole (82), ENV (3), ENV <sup>tal</sup> (4), Énergétique (26), Hydrocarbure (4), RN (2), Vert (1)
37	2	2013	11	Lettre d'opinion	ERN	Forêt (1)	GES (1), Forêt (4), RN (3), Vert (3)
38	8	2013	11	Stratégique	Budget	—	DD (1), Vert (1), ENV (1), RN (5), Énergétique (2), Hydrocarbure (1), FISC (1)
39	16	2014	01	Stratégique	Budget	—	DD (2), GES (1), Écologique (1), ENV (1), ENV <sup>tal</sup> (2), Gaz (2), Pétrole (3), Énergétique (4), Hydrocarbure (7), RN (8), FISC (6), Vert (1), Carbone (1)
40	2	2014	01	Lettre d'opinion	ERN	Pétrole (1)	ENV (5), Pétrole (11), Hydrocarbure (1), RN (2)
41	7	2014	02	Com- mentaire	ERN	Gaz (1)	ENV (2), ENV <sup>tal</sup> (6), Gaz (32), Pétrole (1), Énergétique (2), Hydrocarbure (1), RN (4), GES (1), FISC (1)
42	27	2014	05	Mémoire	ERN	ENV (1), Gaz (1)	DD (5), ENV <sup>tal</sup> (15), ENV (9), GES (2), Écologique (1), Gaz (55), Pétrole (3), Hydrocarbure (1), Énergétique (19), RN (9)
43	16	2014	05	Stratégique	Budget	—	DD (2), GES (1), ENV <sup>tal</sup> (2), Gaz (3), Pétrole (3), Énergétique (4),

43							Hydrocarbure (7), RN (7), FISC (8)
44	2	2014	09	Lettre d'opinion	DD	Carbone (1)	ENV (1), GES (5), Vert (3), Carbone (6), Énergétique (2), RN (1)
45	2	2014	09	Lettre d'opinion	DD	Carbone (1)	DD (1), GES (4) ENV (1), ENV <sup>tal</sup> (1), Gaz (2), Carbone (2)
46	21	2014	10	Mémoire	DD	FISC (1)	DD (1), ENV <sup>tal</sup> (5), GES (2), FISC (21), Écofiscalité (5), Carbone (2)
47	8	2014	10	Com- mentaire	ERN	RN (1)	DD (4), ENV <sup>tal</sup> (2), RN (5)
48	2	2014	12	Lettre d'opinion	ERN	ENV (1) GAZ (1)	ENV <sup>tal</sup> (1), GES (1), Gaz (13), RN (1), Énergétique (4)
49	20	2015	01	Com- mentaire	DD	DD (1) RN (1)	DD (19), GES (7), ENV (10), Vert (6), ENV <sup>tal</sup> (11), Gaz (6), Pétrole (3), Énergétique (19), Hydrocarbure (7), RN (13), Carbone (2), FISC (1), Forêt (2), Écofiscalité (9)
50	14	2015	02	Stratégique	Budget	—	ENV <sup>tal</sup> (3), GES (1), Énergétique (2), Hydrocarbure (1), RN (1), Fiscalité (7), Écofiscalité (7), Vert (4), Carbone (5)
51	1	2015	03	Lettre d'opinion	ERN	Forêt (1)	DD (1), ENV <sup>tal</sup> (1), Écologique (1), Carbone (1), Forêt (6)
52	2	2015	04	Lettre d'opinion	ERN	Hydro- carbure (1)	ENV (2), ENV <sup>tal</sup> (2), Écologique (1), Gaz (2), Pétrole (7), Hydrocarbure (8), Vert (1)
53	2	2015	06	Lettre d'opinion	ERN	Hydro- carbure (1)	DD (1), ENV <sup>tal</sup> (3), Gaz (1), RN (2) Énergétique (6) Hydrocarbure (8)
54	2	2015	06	Lettre d'opinion	ERN	RN (1)	ENV (1), Gaz (1), Pétrole (1), Énergétique (1), Hydrocarbure (1), RN (16), Forêt (2)
55	5	2015	07	Com- mentaire	ERN	Énergétique (1)	ENV (2), ENV <sup>tal</sup> (5), GES (3), Vert (1),

55							Gaz (2), Pétrole (4), Hydrocarbure (4), Énergétique (17), RN (1), Carbone (3)
56	11	2015	09	Com- mentaire	DD	Fiscalité (1)	DD (1), ENV <sup>tal</sup> (1), FISC (8), Carbone (2) Écofiscalité (5)
57	10	2015	11	Mémoire	ERN	ENV <sup>tal</sup> (1), Hydro- carbure (1)	DD (2), GES (10), Écologique (3), ENV (3), ENV <sup>tal</sup> (3), Gaz (9), Pétrole (7), Énergétique (6), Hydrocarbure (37), RN (7), FISC (1), Carbone (1)
58	2	2015	11	Lettre d'opinion	ERN	Pétrole (1)	DD (1), GES (1), ENV (1), ENV <sup>tal</sup> (3), Gaz (2), Pétrole (8), Hydrocarbure (6)

**Tableau 4.2** (voir sous-section 4.1.1 • p. 63 ; sous-section 4.2.1 • p. 70)

Occurrence des mots-clés dans les textes de la documentation stratégique (2000-2004)

(DD : développement durable ; RN : ressources naturelles)

No de doc	Année	Mois	Documentation stratégique	Occurrence des mots-clés
				Texte
1	2000	10	Programme d'action	Environnement (1) RN (1)
2	2001	11	Budget de l'État	Fiscalité (1) RN (1)
4	2002	09	Programme d'action	Fiscalité (1)
5	2002	11	Budget de l'État	—
6	2003	02	Budget de l'État	—
7	2003	09	Programme d'action	DD (1) Fiscalité (1)
8	2003	09	Budget de l'État	—
9	2004	01	Budget de l'État	Environnemental (1) Fiscalité (16)
10	2004	11	Budget de l'État	Fiscalité (8)

**Tableau 4.3** (voir sous-section 4.1.2 • p. 64)

Occurrence des mots-clés dans les textes de la documentation stratégique (2005-2010)

(DD : développement durable ; RN : ressources naturelles)

No de doc	Année	Mois	Documentation stratégique	Occurrence des mots-clés
				Texte
16	2006	02	Budget de l'État	Fiscalité (3)
17	2007	02	Budget de l'État	Fiscalité (3)
18	2007	11	Budget de l'État	Pétrole (2), RN (1) Fiscalité (4)
19	2008	02	Budget de l'État	Fiscalité (3)
20	2009	02	Budget de l'État	Fiscalité (2)
22	2009	10	Budget de l'État	Environnemental (1) Fiscalité (3)
23	2009	12	Budget de l'État	DD (1) Fiscalité (3)
24	2010	08	Budget de l'État	Environnemental (1) Fiscalité (3)

**Tableau 4.4** (voir sous-section 4.1.3 • p. 65)

Occurrence des mots-clés dans les textes de la documentation stratégique (2011-2015)

(DD : développement durable ; GES : gaz à effet de serre ; RN : ressources naturelles ;)

No de doc	Année	Mois	Documentation stratégique	Occurrence des mots-clés
				Texte
26	2011	01	Budget de l'État	DD (1), RN (1) Fiscalité (3)
27	2011	08	Budget de l'État	Environnement (1) Fiscalité (1)
29	2011	11	Budget de l'État	DD (3), GES (1) Environnement (1), Environnemental (2) Gaz (1), Énergétique (1), RN (3) Fiscalité (2)
31	2012	10	Budget de l'État	DD (1), Environnemental (1) RN (1), Fiscalité (4)
32	2012	11	Budget de l'État	DD (1), Vert (1), Environnemental (2) RN (2), Fiscalité (2)
38	2013	11	Budget de l'État	DD (1), Vert (1), Environnement (1) Énergétique (2), Hydrocarbure (1) RN (5), Fiscalité (1)
39	2014	01	Budget de l'État	DD (2), GES (1), Écologique (1) Environnement (1), Environnemental (2) Vert (1), Carbone (1), Gaz (2), Pétrole (3), Énergétique (4), Hydrocarbure (7), RN (8), Fiscalité (6)
43	2014	05	Budget de l'État	DD (2), GES (1), Environnemental (2) Gaz (3), Pétrole (3), Hydrocarbure (7) Énergétique (4), RN (7) Fiscalité (8)
50	2015	02	Budget de l'État	GES (1), Environnemental (3), Vert (4) Énergétique (2) Hydrocarbure (1), RN (1) Fiscalité (7) Écofiscalité (7), Carbone (5)

**Tableau 4.5** (voir sous-section 4.1.4 • p. 68)

Occurrence des mots-clés « fiscalité », « développement durable » et « ressource naturelle » en fonction du nombre de documents, par sous-période, dans la documentation stratégique (2000 à 2015)

(DD : développement durable ; RN : ressources naturelles)

Sous-périodes	Quantité de documents stratégiques	Occurrence de mots-clés fonction du nombre de document		
		Fiscalité	RN	DD
2000-2004	9	5	2	1
2005-2010	8	8	1	1
2011-2015	9	9	8	7

**Tableau 4.6** (voir sous-section 4.2.1 • p. 69)

Occurrence par thème des mots-clés dans les titres et les textes du corpus d'étude (2000-2004)

(DD : développement durable ; GES : gaz à effet de serre ; RN : ressources naturelles ; RSE : responsabilité sociale de l'entreprise)

N° de doc	Année	Mois	Thème	Occurrence des mots-clés	
				Titre	Texte
1	2000	10	Programme d'action	Document stratégique	Environnement (1) RN (1)
2	2001	11	Budget de l'État	Document stratégique	Fiscalité (1) RN (1)
3	2002	08	DD	RSE	Environnement (2) Environnemental (2) RSE (7), RN (1) Fiscalité (1)
4	2002	09	Programme d'action	Document stratégique	Fiscalité (1)
5	2002	11	Budget de l'État	Document stratégique	—
6	2003	02	Budget de l'État	Document stratégique	—
7	2003	09	Programme d'action	Document stratégique	DD (1) Fiscalité (1)
8	2003	09	Budget de l'État	Document stratégique	—
9	2004	01	Budget de l'État	Document stratégique	Environnemental (1) Fiscalité (16)
10	2004	11	Budget de l'État	Document stratégique	Fiscalité (8)
11	2004	12	Énergie et ressources	Environnement (1)	Environnement (2) Environnemental (2) Pétrole (1)

**Tableau 4.7** (voir sous-section 4.2.2 • p. 69)

Occurrence par thème des mots-clés dans les titres et les textes du corpus d'étude (2005-2010)

(DD : développement durable ; GES : gaz à effet de serre ; RN : ressources naturelles ; RSE : responsabilité sociale de l'entreprise)

N° de doc	Année	Mois	Thème	Occurrence des mots-clés	
				Titre	Texte
12	2005	01	Énergie et ressources	Énergétiques (2)	DD (1), GES (6) Énergétique (83), Environnement (3) Environnemental (6) Gaz (20), Pétrole (2) RN (7)
13	2005	03	DD	DD (2) Environnement (1)	DD (99), Vert (5) GES (1) Écologique (1) Environnement (20) Environnemental (22) Énergétique (1) RN (1), Fiscalité (1)
14	2005	12	DD	DD (2) Environnement (1)	DD (22) Environnement (4) Environnemental (4)
15	2005	12	Énergie et ressources	Énergétique (1) RN (1)	Gaz (1) Énergétique (6)
16	2006	02	Budget de l'État	Document stratégique	Fiscalité (3)
17	2007	02	Budget de l'État	Document stratégique	Fiscalité (3)
18	2007	11	Budget de l'État	Document stratégique	Pétrole (2), RN (1) Fiscalité (4)
19	2008	02	Budget de l'État	Document stratégique	Fiscalité (3)
20	2009	02	Budget de l'État	Document stratégique	Fiscalité (2)
21	2009	06	DD	Vert (1)	Environnement (5) Environnemental (1) Vert (2), Pollution (1)

22	2009	10	Budget de l'État	Document stratégique	Environnemental (1) Fiscalité (3)
23	2009	12	Budget de l'État	Document stratégique	DD (1) Fiscalité (3)
24	2010	08	Budget de l'État	Document stratégique	Environnemental (1) Fiscalité (3)
25	2010	11	DD	DD (2) Gaz (1) Environnement (1)	DD (1), GES (2) Environnement (7), Environnemental (9) Pétrole (26) Gaz (161), RN (28) Énergétique (11) Fiscalité (3)

**Tableau 4.8** (voir sous-section 4.2.3 • p. 74)

Occurrence par thème des mots-clés dans les titres et les textes du corpus d'étude pour la période 2011-2015

(DD : développement durable ; GES : gaz à effet de serre ; RN : ressources naturelles)

N° de doc	Année	Mois	Thème	Occurrence des mots-clés	
				Titre	Texte
26	2011	01	Budget de l'État	Document stratégique	DD (1), RN (1) Fiscalité (3)
27	2011	08	Budget de l'État	Document stratégique	Environnement (1) Fiscalité (1)
28	2011	09	DD	Gaz (1)	GES (5), Carbone (1) Environnement (1) Environnemental (2)
29	2011	11	Budget de l'État	Document stratégique	DD (3), GES (1) Environnement (1) Environnemental (2) Énergétique (1), Gaz (1) RN (3), Fiscalité (2)
30	2012	04	DD	Environnement (1)	DD (2), GES (3) Environnement (3) Environnemental (2) Énergétique (2)
31	2012	10	Budget de l'État	Document stratégique	DD (1) Environnemental (1) RN (1), Fiscalité (4)
32	2012	11	Budget de l'État	Document stratégique	DD (1), Vert (1), Environnemental (2) RN (2), Fiscalité (2)
33	2013	01	Énergie et ressources	RN (1) Énergétique (10)	Énergétique (4) RN (5)
34	2013	10	Énergie et ressources	Énergétiques (1)	DD (3), GES (16) Ecologique (1), Vert (1) Environnement (1) Environnemental (12) Carbone (2), Gaz (18) Énergétique (73) Hydrocarbure (17) Pétrole (19), RN (6)

35	2013	11	Énergie et ressources	Forêt (1)	Écologique (1), DD (3) Environnemental (1) Énergétique (1) Forêt (11), RN (7)
36	2013	11	Énergie et ressources	RN (1)	DD (4), GES (4), Vert (1) Environnemental (4) Environnement (3) Énergétique (26), Gaz (2) Hydrocarbure (4) Pétrole (82), RN (2)
37	2013	11	Énergie et ressources	Forêt (1)	GES (1), Forêt (4) RN (3), Vert (3)
38	2013	11	Budget de l'État	Document Stratégique	DD (1), Vert (1) Environnement (1) Énergétique (2), RN (5) Hydrocarbure (1) Fiscalité (1)
39	2014	01	Budget de l'État	Document stratégique	Écologique (1), DD (2) GES (1), Carbone (1) Environnement (1) Environnemental (2) Vert (1), Pétrole (3) Énergétique (4), Gaz (2) Hydrocarbure (7), RN (8) Fiscalité (6)
40	2014	01	Énergie et ressources	Pétrole (1)	Environnement (5) Pétrole (11) RN (2) Hydrocarbure (1)
41	2014	02	Énergie et ressources	Gaz (1)	GES (1), Gaz (32) Environnemental (6) Environnement (2) Énergétique (2), RN (4) Hydrocarbure (1) Pétrole (1), Fiscalité (1)
42	2014	05	Énergie et ressources	Environnement (1) Gaz (1)	DD (5), GES (2) Écologique (1) Environnement (9) Environnemental (15) Hydrocarbure (1) Pétrole (3), Gaz (55) Énergétique (19), RN (9)

43	2014	05	Budget de l'État	Document stratégique	DD (2), GES (1) Environnemental (2), Pétrole (3), Fiscalité (8) Énergétique (4), Gaz (3) Hydrocarbure (7), RN (7)
44	2014	09	DD	Carbone (1)	GES (5), Vert (3) Environnement (1) Carbone (6), Énergétique (2), RN (1)
45	2014	09	DD	Carbone (1)	DD (1), GES (4) Environnement (1) Environnemental (1) Gaz (2), Carbone (2)
46	2014	10	DD	Fiscalité (1)	DD (1), Carbone (2) Environnemental (5) GES (2), Écofiscalité (5) Fiscalité (21)
47	2014	10	Énergie et ressources	RN (1)	DD (4), RN (5) Environnement (2)
48	2014	12	Énergie et ressources	Environnement (1) Gaz (1)	GES (1), RN (1) Environnemental (1) Gaz (13), Énergétique (4)
49	2015	01	DD	DD (1), RN (1)	DD (19), GES (7) Environnement (10) Environnemental (11) Vert (6), Carbone (2) Forêt (2), Gaz (6) Énergétique (19), RN (13) Hydrocarbure (7) Pétrole (3), Fiscalité (1) Écofiscalité (9)
50	2015	02	Budget de l'État	Document stratégique	GES (1), Carbone (5) Vert (4), Écofiscalité (7) Environnemental (3) Énergétique (2), RN (1) Hydrocarbure (1) Fiscalité (7)
51	2015	03	Énergie et ressources	Forêt (1), RN (1)	DD (1), Carbone (1) Écologique (1), Forêt (6) Environnemental (1)

52	2015	04	Énergie et ressources	Hydrocarbure (1)	Écologique (1), Vert (1) Environnement (2) Environnemental (2) Gaz (2), Pétrole (7) Hydrocarbure (8)
53	2015	06	Énergie et ressources	Hydrocarbure (1)	DD (1), Gaz (1), RN (2) Environnemental (3) Énergétique (6) Hydrocarbure (8)
54	2015	06	Énergie et ressources	RN (1)	Environnement (1) Énergétique (1), Gaz (1) Hydrocarbure (1) RN(16), Pétrole (1) Forêt (2)
55	2015	07	Énergie et ressources	Énergétique (1)	GES (3), Vert (1) Environnement (2) Environnemental (5) Carbone (3), Gaz (2) Pétrole (4), RN (1) Hydrocarbure (4) Énergétique (17)
56	2015	09	DD	Fiscalité (1)	DD (1), Carbone (2) Environnemental (1) Écofiscalité (5) Fiscalité (8)
57	2015	11	Énergie et ressources	Environnemental (1) Hydrocarbure (1)	Écologique (3), DD (2) Environnement (3) Environnemental (3) GES (10), Carbone (1) Énergétique (6), Gaz (9) Hydrocarbure (37) RN (7), Pétrole (7) Fiscalité (1)
58	2015	11	Énergie et ressources	Pétrole (1)	DD (1), GES (1) Environnement (1) Environnemental (3) Gaz (2), Pétrole (8) Hydrocarbure (6)

**Tableau 4.11** (voir sous-section 4.2.4 • p. 77 ; note n° 66 • 101)

Occurrence des mots-clés « fiscalité », « développement durable » et « ressource naturelle » en fonction du nombre de documents, par sous-période, dans le corpus d'étude (2000 à 2015)

Sous-périodes	Quantité de documents dans le corpus d'étude	Occurrence de mots-clés fonction du nombre de document		
		Fiscalité	RN	DD
2000-2004	11	6	3	1
2005-2010	14	10	4	5
2011-2015	33	14	24	21

(DD : développement durable ; RN : ressources naturelles)

## APPENDICE A

### LISTE NUMÉROTÉE DES DOCUMENTS DU CORPUS D'ÉTUDE

N° de document	Titre du document
1	Programme d'action 2000-2001 (oct. 2000)
2	Notes pour une rencontre avec les caucus des députés québécois de chacun des partis politiques à Ottawa (nov. 2001)
3	La responsabilité sociale des entreprises – Mémoire présenté à la Commission des Finances publiques de l'Assemblée nationale (août 2002)
4	Programme d'action 2002-2003 (sept. 2002)
5	Principales attentes du CPQ en vue de la préparation du budget fédéral prévu pour février 2003 (nov. 2002)
6	Notes pour une rencontre avec les caucus des députés québécois de chacun des partis politiques à Ottawa (fév. 2003)
7	Programme d'action 2003-2004 (septembre 2003)
8	Consultations prébudgétaire 2003 – Commentaires du Conseil du patronat du Québec au Comité permanent des finances de la Chambre des communes (sept. 2003)

- 9 Commentaires du Conseil du patronat du Québec au ministre des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2004-2005 (jan. 2004)
- 10 Consultations prébudgétaires – Réponses du Conseil du patronat du Québec aux questions soumises par le Comité permanent des Finances de la Chambre des communes (nov. 2004)
- 11 Le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de gentilly-2 – Mémoire du Conseil du patronat du Québec présenté dans le contexte des audiences publiques sur ce projet au Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) (déc. 2004)
- 12 L’avenir énergétique du Québec : l’heure d’établir des priorités Mémoire du Conseil du patronat du Québec présenté à la Commission de l’économie et du travail dans le cadre des audiences publiques sur la sécurité et l’avenir énergétiques du Québec (jan. 2005)
- 13 Un projet souhaitable, mais une démarche qui nous inquiète – Mémoire du Conseil du patronat du Québec présenté au ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec (mars 2005)
- 14 Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur le projet de loi no 118, *Loi sur le développement durable*, soumis par lettre à M. Thomas J. Mulcair, ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (déc. 2005)
- 15 Commentaires du CPQ sur les objectifs et les orientations de la stratégie énergétique soumis par lettre à M. Pierre Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, (déc. 2005)
- 16 La dette du Québec – Recommandations du Conseil du patronat du Québec – Consultations prébudgétaires publiques (fév. 2006)

- 17 Des mesures fiscales visant à redresser l'investissement privé : Commentaires du Conseil du patronat du Québec présentés à la ministre des Finances du Québec et au ministre des Finances du Canada, lors des consultations prébudgétaires provinciales 2007-2008 (fév. 2007)
- 18 Commentaires du Conseil du patronat du Québec présentés au ministre des Finances du Canada, l'Honorable James Flaherty, lors des consultations prébudgétaires fédérales 2008-2009 (nov. 2007)
- 19 Commentaires du Conseil du patronat du Québec présentés à la ministre des Finances du Québec, Mme Monique Jérôme-Forget, lors des consultations prébudgétaires provinciales 2008-2009 (fév. 2008)
- 20 Position prébudgétaire 2009-2010 du Conseil du patronat du Québec présentée à la ministre des Finances du Québec, Monique Jérôme-Forget (fév. 2009)
- 21 La religion verte (juin 2009)
- 22 Consultations prébudgétaires fédérales 2009-2010 – Commentaires du Conseil du patronat du Québec présentés au Comité permanent des finances de la Chambre des communes (oct. 2009)
- 23 Responsabilité et vision, pour une saine gestion des finances publiques – Propositions du CPQ dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011 du gouvernement du Québec (déc. 2009)
- 24 Consultations prébudgétaires pour le budget de 2011 – Commentaires du Conseil du patronat du Québec (août 2010)
- 25 Pour un développement durable *et diligent* – Mémoire soumis au BAPE dans le cadre des audiences sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec (nov. 2010)

- 26 Propositions du Conseil du patronat pour le budget du Québec 2011-2012 (jan 2011)
- 27 Propositions du Conseil du patronat du Québec soumises au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des Consultations prébudgétaires pour le budget de 2012 (août 2011)
- 28 Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur le projet de règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (sept 2011)
- 29 Commentaires du Conseil du patronat du Québec – Consultations prébudgétaires 2012-2013 (nov. 2011)
- 30 Concilier économie, environnement et société (avril 2012)
- 31 Notes de discussion finances publiques et fiscalité – Conseil du patronat du Québec (oct. 2012)
- 32 Consultations prébudgétaires fédérales pour le budget de 2013 du Comité permanent des finances – Commentaires du Conseil du patronat du Québec (nov. 2012)
- 33 Pour une exploitation responsable et durable de nos ressources naturelles et de notre potentiel énergétique (jan. 2013)
- 34 Commentaires du Conseil du patronat du Québec présentés à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec (oct. 2013)
- 35 Commentaires du Conseil du patronat dans le cadre du Rendez-vous de la forêt québécoise (nov. 2013)
- 36 Commentaires soumis par le Conseil du patronat du Québec : 1<sup>o</sup> À l'Office national de l'énergie, août 2013 ; 2<sup>o</sup> Consultations particulières de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (nov. 2013)

- 37 Consultations prébudgétaires fédérales pour le budget de 2014 du Comité permanent des finances – Commentaires du Conseil du patronat du Québec (nov. 2013)
- 38 Forêt québécoise: un rendez-vous à ne pas manquer (nov. 2013)
- 39 Tirer profit de notre pétrole (jan. 2014)
- 40 Un Québec prospère qui vit selon ses moyens – Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur les consultations prébudgétaires 2014-2015 (jan. 2014)
- 41 Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur le projet de loi no 37, Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste (fév. 2014)
- 42 Mémoire présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur les enjeux soulevés par l’exploration et l’exploitation du gaz de schiste dans le shale d’Utica des basses-terres du Saint-Laurent (mai 2014)
- 43 Un Québec prospère qui vit selon ses moyens – Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur le budget 2014-2015 (mai 2014)
- 44 Marché du carbone – Le Québec peut aller plus loin (sept. 2014)
- 45 Bourse du carbone : le revers de la médaille (sept. 2014)
- 46 Mémoire du Conseil du patronat du Québec soumis à la Commission d’examen sur la fiscalité québécoise (oct. 2014)
- 47 Commentaires du Conseil du patronat du Québec dans le cadre des consultations particulières de la Commission de l’agriculture, des pêcheries et des ressources naturelles de l’Assemblée nationale sur le projet de loi no 11, Loi sur la Société du Plan Nord (oct. 2014)

- 48            Rapport du BAPE sur le gaz de schiste : où est l'analyse économique? (déc. 2014)
- 49            Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* (jan. 2015)
- 50            *Cap sur le développement économique pour tous, par tous et avec tous* – Commentaires du Conseil du patronat du Québec soumis dans le cadre des consultations prébudgétaires 2015-2016 (fév. 2015)
- 51            Les forêts du Québec, ressource d'avenir (mars 2015)
- 52            Le Québec saura tirer profit de ses hydrocarbures (avril 2015)
- 53            Hydrocarbures : faisons preuve d'ouverture et de pragmatisme (juin 2015)
- 54            Les ressources naturelles peuvent faire prospérer le Québec (juin 2015)
- 55            Commentaires généraux du CPQ sur la politique énergétique du Québec (juil. 2015)
- 56            Commentaires du Conseil du patronat du Québec présentés à la Commission des finances publiques dans le cadre des consultations particulières sur le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (sept 2015)
- 57            Mémoire du Conseil du patronat du Québec (CPQ) sur le document de consultation *Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à l'île d'Anticosti* (nov. 2015)
- 58            Plaidoyer pour l'exploitation du pétrole québécois (nov. 2015)

## APPENDICE B

### RECOMMANDATIONS DU CPQ RELATIVEMENT AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GOUVERNEMENT CHAREST (MARS 2005)

#### Recommandation n° 1

Le CPQ recommande d'amender la définition proposée du développement durable de la manière suivante : Un *processus de croissance durable* qui permet une amélioration continue des conditions d'existence des populations actuelles, qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement.

#### Recommandation n° 2

Tout en respectant l'esprit de la *Déclaration de RIO*, le CPQ recommande au gouvernement de revoir le choix des principes proposés devant guider la stratégie québécoise de développement durable. À cette fin, il recommande de choisir des principes généraux qui précisent les trois dimensions du développement durable et qui étayent la vision et les valeurs devant inspirer la stratégie.

#### Recommandation n° 3

Le CPQ recommande la prudence en matière de législation concernant le développement durable. Il conçoit qu'une loi pourrait être utile afin de baliser l'exercice d'élaboration d'une stratégie de développement durable. Cette loi devrait inclure la définition du développement durable, les principes généraux devant guider l'élaboration de la stratégie, l'obligation d'identifier des indicateurs statistiques pour faire le suivi et la comparaison de la performance québécoise (sans préciser le choix des indicateurs dans la loi), l'identification du responsable politique, de son mandat et de ses responsabilités. Cette législation ne devrait pas,

pour le moment, créer de nouveaux droits pour les personnes. À défaut d'un consensus minimal sur les principes généraux, le CPQ recommande au gouvernement de ne pas légiférer mais plutôt de procéder à l'élaboration d'une stratégie de développement durable orientée vers l'action.

#### Recommandation n° 4

Le CPQ accueille favorablement la proposition de créer un poste de commissaire au développement durable. Il recommande aussi qu'un responsable politique soit désigné en cette matière et propose d'en mandater un ministre d'État.

#### Recommandation n° 5

Le CPQ recommande d'intégrer le concept d'éco-efficience dans son Plan de développement durable et les indicateurs statistiques appropriés choisis pour en assurer le suivi. Il pourrait en être fait état dans les principes spécifiques.

#### Recommandation n° 6

Le CPQ recommande que la thématique de la recherche et de l'innovation soit partie intégrante d'un plan de développement durable et qu'il en soit fait état dans les principes spécifiques.

#### Recommandation n° 7

Le CPQ recommande que l'éducation et la formation soient parties intégrantes d'une stratégie de développement durable.

#### Recommandation n° 8

Le CPQ recommande de faire une place au problème démographique dans l'élaboration d'une stratégie de développement durable.

Recommandation n° 9 Le CPQ recommande de surseoir à la création du fonds vert pour l'instant.

## APPENDICE C

# COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU CONSEIL DU PATRONAT RELATIFS À LA CRÉATION DU CONSEIL PATRONAL EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (SEPTEMBRE 1992)



COMMUNIQUÉ

Pour informations:  
Annie C. Amisse  
288-5161

No 1  
Pour publication  
Le 24 septembre 1992  
10h

À l'instigation du C.P.Q.  
Le patronat québécois  
se dote d'un Centre  
patronal de l'environnement

Montréal, le 24 septembre 1992 - Le patronat québécois vient de se doter d'un Centre patronal de l'environnement du Québec (CPEQ). Créé à l'instigation du Conseil du Patronat du Québec (C.P.Q.) afin de répondre aux besoins maintes fois exprimés par les entreprises pour faire entendre leur voix de façon unifiée et cohérente et pour coordonner leurs actions en matière d'environnement, le Centre patronal de l'environnement du Québec a pour objectif premier d'être le porte-parole des associations et des entreprises membres auprès des gouvernements et du public quant aux préoccupations, aux efforts et aux réalisations de l'industrie en matière de protection de l'environnement.

"L'intervention du Centre favorisera le concertation et le partenariat entre les divers agents économiques, politiques et gouvernementaux, ainsi que la promotion d'une culture environnementale auprès de ses membres, des entreprises et de la population", a dit le président du C.P.Q., M. Ghislain Dufour.

Président actuel du conseil d'administration provisoire du nouveau Centre, M. Jacques Allard, président sortant de la Brasserie Molson O'Keefe, ajoute: "Le Centre permettra enfin de rééquilibrer le débat public sur l'environnement et l'économie, deux composantes d'une même réalité."

- 2 -

Le nouveau Centre, qui a obtenu ses lettres patentes en juillet dernier, part maintenant en campagne de recrutement. Déjà, il peut compter sur l'appui d'associations aussi prestigieuses que l'Institut canadien des produits pétroliers, Division du Québec, l'Institut canadien des textiles, l'Association québécoise de l'industrie de la peinture, l'Association minière du Québec, l'Association des banquiers canadiens, Division du Québec, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques et quelques autres. Plusieurs entreprises ont également déjà donné leur appui au Centre.

"L'environnement est devenu une des préoccupations majeures des Canadiens et des Québécois qui attendent de l'entreprise qu'elle en fasse une de ses priorités", ont conclu M<sup>r</sup>. Allard et Dufour à l'occasion d'une rencontre de presse pour annoncer la création du Centre. Il n'est donc que normal que les entreprises se donnent des mécanismes pour démontrer qu'il est possible de protéger l'environnement sans pour autant sacrifier d'autres objectifs de la société."

(30)



## COMMUNIQUE

No 2

Pour information:

Annie C. Amisse

288-5161

Pour publication

Le jeudi 24 septembre 1992

10h

Les associations patronales et  
les entreprises sont invitées à  
adhérer au Centre patronal de  
l'environnement du Québec

Montréal, le 24 septembre 1992 - Le Centre patronal de l'environnement du Québec qui vient d'être créé à l'instigation du Conseil du Patronat du Québec (C.P.Q.) sera formé de toute association patronale ou entreprise qui adhère à ses objectifs et dont la candidature est retenue par le conseil d'administration. Les premières démarches de recrutement ont déjà permis de confirmer l'adhésion d'associations sectorielles importantes telles l'Institut canadien des produits pétroliers, Division du Québec, l'Institut canadien des textiles, l'Association québécoise de l'industrie de la peinture, l'Association des banquiers canadiens, Division du Québec, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques et d'autres.

Plusieurs entreprises ont également déjà donné leur appui au Centre et confirmé leur adhésion. "Nous commençons à peine le recrutement auprès des entreprises mais à ce jour, leur réaction est très encourageante", de déclarer le président du conseil d'administration provisoire, M. Jacques Allard. Elle prouve le rôle important que le Centre sera appelé à jouer pour faire entendre leur voix de façon unifiée et cohérente et pour coordonner leurs actions en matière d'environnement.



## COMMUNIQUÉ

No 3

Pour information:

Annie C. Amisse

288-5161

Pour publication

Le jeudi 24 septembre 1992

10h

Le Centre patronal de l'environnement  
du Québec aura une structure calquée  
sur celle du C.P.Q.

Montréal, le 24 septembre 1992 - Le Centre patronal de l'environnement du Québec est doté d'une structure administrative qui a fait ses preuves, comportant plusieurs similitudes avec celle du Conseil du Patronat du Québec.

"Cette structure répond bien aux besoins d'un organisme dont la mission principale est d'agir à titre de porte-parole de plusieurs centaines de membres qui sont des associations patronales et des entreprises", a déclaré le président du C.P.Q., M. Ghislain Dufour.

Les structures du Centre comprennent un Bureau des gouverneurs et un conseil d'administration.

Le Bureau des gouverneurs

Le Bureau des gouverneurs a pour rôle principal de contribuer au prestige, à la permanence et à la stabilité du CPEQ. Il est composé de 15 gens d'affaires nommés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration

Le conseil administre les affaires du Centre. Il reçoit son mandat de l'assemblée générale. Il est composé d'un président, du président du CPEQ, de deux représentants du Bureau des gouverneurs et de onze délégués des membres.

- 2 -

#### **Le comité exécutif**

Le comité a pour mandat de prendre les décisions concernant la régie interne du CPEQ et de conseiller le conseil d'administration. Il est composé de quatre membres élus du conseil d'administration, du président du conseil, du président du CPEQ et d'une personne choisie par le Bureau des gouverneurs.

#### **L'assemblée générale annuelle**

L'assemblée reçoit le rapport des activités du conseil d'administration et des gestes qu'il a posés en son nom. Elle étudie toute proposition présentée par le conseil d'administration ou des membres de l'assemblée. Elle est composée des délégués des membres et des deux membres du Bureau des gouverneurs siégeant au conseil d'administration.

#### **Le président du conseil d'administration**

Le Président du conseil est responsable de la planification stratégique du CPEQ. Il est nommé par le conseil d'administration et exécute les tâches que lui confie le conseil d'administration et le comité exécutif. Son mandat est de deux ans.

#### **Le président du CPEQ**

Le Président assure la direction générale du Centre patronal de l'environnement du Québec dont il est le porte-parole officiel. Il est responsable du fonctionnement de ses structures, de leur animation, de l'élaboration des programmes de travail, de leur réalisation et de leur planification en général. Il agit sous la responsabilité du conseil d'administration de qui relève son embauche.

Une des prochaines tâches du CPEQ sera de recruter un président responsable de la direction générale.

## BIBLIOGRAPHIE

### CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

Bourassa, Guy. 1998. « Le patronat ». *L'année politique au Québec 1996-1997*.

Site internet consulté le 19 novembre 2015 :

[http://www.pum.umontreal.ca/apqc/96\\_97/bourassa/bourassa.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/96_97/bourassa/bourassa.htm)

Conseil du patronat du Québec. 2015. *Commentaires sur le projet de loi no 42*.

(12 mai 2015), p. 2. Document électronique consulté sur internet le 9 novembre 2015 :

<https://www.cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2015/05/memoire120515a.pdf>

CPQ. 2015. « Mémoire du Conseil du patronat du Québec (CPQ) sur le document de consultation *Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à l'île d'Anticosti* ». Novembre 2015, 10 p.

———. 2015. « Plaidoyer pour l'exploitation du pétrole québécois ».

*La Presse +*, (Yves-Thomas Dorval, prés. CPQ), 16 novembre 2015

———. 2015. « Commentaires du Conseil du patronat du Québec

présentés à la Commission des finances publiques dans le cadre des consultations particulières sur le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise ». Septembre 2015, 11 p.

———. 2015. « Commentaires généraux du CPQ sur la politique

énergétique du Québec ». Juillet 2015

———. 2015. « Les ressources naturelles peuvent faire prospérer le

Québec ». *Première en Affaires*, (Norma Kozhaya, V-P Recherche et économiste en chef du CPQ), Juin-juillet 2015, p. 8.

———. 2015. « Hydrocarbures : faisons preuve d'ouverture et de

pragmatisme ». *Le Journal de Montréal*, (Y-T Dorval), 11 juin 2015, p. 26.

———. 2015. « Le Québec saura tirer profit de ses hydrocarbures ». *Le*

*Journal de Montréal*, (Y-T Dorval), 10 avril 2015, p. 28.

———. 2015. « Les forêts du Québec, ressource d'avenir ». *Le Devoir*,

(Y-T Dorval), 18 mars 2015, p. A-6

- \_\_\_\_\_. 2015. « Cap sur le développement économique pour tous, par tous et avec tous. Commentaires du Conseil du patronat du Québec soumis dans le cadre des consultations prébudgétaires 2015-2016 ». Février 2015, 14 p.
- \_\_\_\_\_. 2015. « Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* ». Janvier 2015, 20 p.
- \_\_\_\_\_. 2014. « Rapport du BAPE sur le gaz de schiste : où est l'analyse économique ? ». *Huffington Post Québec*, (Y-T Dorval), 16 décembre 2014.
- \_\_\_\_\_. 2014. « Commentaires du Conseil du patronat du Québec dans le cadre des consultations particulières de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale sur le projet de loi no 11, Loi sur la Société du Plan Nord ». Octobre 2014, 8 p.
- \_\_\_\_\_. 2014. « Mémoire du Conseil du patronat du Québec soumis à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise ». Octobre 2014, 21 p.
- \_\_\_\_\_. 2014. « Bourse du carbone : le revers de la médaille ». *Les Affaires*, (Y-T Dorval), 4 octobre 2014, p. 5.
- \_\_\_\_\_. 2014. « Marché du carbone – Le Québec peut aller plus loin ». *La Presse*, (Y-T Dorval), 26 septembre 2014, p. A-17.
- \_\_\_\_\_. 2014. « Un Québec prospère qui vit selon ses moyens. Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur le budget 2014-2015 ». Mai 2014, 16 p.
- \_\_\_\_\_. 2014. « Mémoire présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur les enjeux soulevés par l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent ». Mai 2014, 27 p.
- \_\_\_\_\_. 2014. « Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur le projet de loi no 37, Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste ». Février 2014, 7 p.
- \_\_\_\_\_. 2014. « Un Québec prospère qui vit selon ses moyens. Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur les consultations prébudgétaires 2014-2015 ». Janvier 2014, 16 p.
- \_\_\_\_\_. 2014. « Tirer profit de notre pétrole ». *La Presse*, (Y-T Dorval), 8 janvier 2014, p. A-5

- \_\_\_\_\_. 2013. « Comment influencer les politiques publiques au Québec ». In magazine *Effectif* (avril-mai 2013). (Carmel Laflamme, ex-vice-présidente du CPQ – santé et sécurité au travail). Site internet consulté le 19 novembre 2015 : <https://www.cpq.qc.ca/publications/lettres-d-opinion/lettres-d-opinion-2013/comment-influencer-les-politiques-publiques-au-quebec>
- \_\_\_\_\_. 2013. « Consultations prébudgétaires fédérales pour le budget de 2014 du Comité permanent des finances. Commentaires du Conseil du patronat du Québec ». Novembre 2013, 8 p.
- \_\_\_\_\_. 2013. « Commentaires soumis par le Conseil du patronat du Québec : 1<sup>o</sup> À l'Office national de l'énergie, août 2013 ; 2<sup>o</sup> Consultations particulières de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, novembre 2013 ». Novembre 2013, 43 p.
- \_\_\_\_\_. 2013. « Commentaires du Conseil du patronat dans le cadre du Rendez-vous de la forêt québécoise ». Novembre 2013, 6 p.
- \_\_\_\_\_. 2013. « Forêt québécoise : un rendez-vous à ne pas manquer ». *Le Journal de Montréal*. (Y-T Dorval), 22 novembre 2013, p. 26.
- \_\_\_\_\_. 2013. « Commentaires du Conseil du patronat du Québec présentés à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec ». Octobre 2013
- \_\_\_\_\_. 2013. « Pour une exploitation responsable et durable de nos ressources naturelles et de notre potentiel énergétique ». Magazine *49<sup>ème</sup> parallèle*, (Yves-Thomas Dorval), 15 janvier 2013, p. 21.
- \_\_\_\_\_. 2012. « Consultations prébudgétaires fédérales pour le budget de 2013 du Comité permanent des finances. Commentaires du Conseil du patronat du Québec ». Novembre 2012, 9 p.
- \_\_\_\_\_. 2012. « Notes de discussion – Finances publiques et fiscalité – Conseil du patronat du Québec ». Octobre 2012, 7 p.
- \_\_\_\_\_. 2012. « Concilier économie, environnement et société ». *Le Journal de Montréal*, (Y-T Dorval), 22 avril 2012, p. 20.
- \_\_\_\_\_. 2011. « Commentaires du Conseil du patronat du Québec. Consultations prébudgétaires 2012-2013 ». Novembre 2011, 15 p.
- \_\_\_\_\_. 2011. « Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur le projet de règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre ». Septembre 2011, 2 p.

- \_\_\_\_\_. 2011. « Propositions du Conseil du patronat du Québec soumises au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des Consultations prébudgétaires pour le budget de 2012 ». Août 2011, 10 p.
- \_\_\_\_\_. 2011. « Propositions du Conseil du patronat pour le budget du Québec 2011-2012 ». Janvier 2011, 18 p.
- \_\_\_\_\_. 2010. « Conseil du patronat du Québec. Pour un développement durable *et diligent*. Mémoire soumis au BAPE dans le cadre des audiences sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec ». Novembre 2010, 45 p.
- \_\_\_\_\_. 2010. « Consultations prébudgétaires pour le budget de 2011. Commentaires du Conseil du patronat du Québec ». Août 2010, 6 p.
- \_\_\_\_\_. 2009. « Responsabilité et vision, pour une saine gestion des finances publiques – Propositions du CPQ dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011 du gouvernement du Québec ». Décembre 2009, 24 p.
- \_\_\_\_\_. 2009. « Consultations prébudgétaires fédérales 2009-2010 – Commentaires du Conseil du patronat du Québec présentés au Comité permanent des finances de la Chambre des communes ». Octobre 2009, 9 p.
- \_\_\_\_\_. 2009. « La religion verte ». *Le Journal de Montréal*, (Daniel Audet, 1er V-P CPQ), 1er juin 2009, p. 27
- \_\_\_\_\_. 2009. « Position prébudgétaire 2009-2010 du Conseil du patronat du Québec présentée à la ministre des Finances du Québec, Monique Jérôme-Forget ». Février 2009, 7 p.
- \_\_\_\_\_. 2008. « Commentaires du Conseil du patronat du Québec présentés à la ministre des Finances du Québec, Mme Monique Jérôme-Forget, lors des consultations prébudgétaires provinciales 2008-2009 ». Février 2008, 5 p.
- \_\_\_\_\_. 2007. *Nomination à la présidence de la Commission de l'équité salariale – Le Conseil du patronat du Québec félicite Me Louise Marchand et lui offre la collaboration des entreprises*. Communiqué de presse, 20 juin 2007. Site internet consulté le 19 novembre 2015 : <https://www.cpq.qc.ca/salle-de-presse/communiqués-de-presse/archives-communiqués-de-presse-2007/nomination-a-la-presidence-de-la-commission-de-l-equite-salariale-le-conseil-du-patronat-du-quebec-felicite-me-louise-marchand-et-lui-offre-la-collaboration-des-entreprises>

- \_\_\_\_\_. 2007. «Commentaires du Conseil du patronat du Québec présentés au ministre des Finances du Canada, l'Honorable James Flaherty, lors des consultations prébudgétaires fédérales 2008-2009 ». Novembre 2007, 5 p.
- \_\_\_\_\_. 2007. «Des mesures fiscales visant à redresser l'investissement privé : Commentaires du Conseil du patronat du Québec présentés à la ministre des Finances du Québec et au ministre des Finances du Canada, lors des consultations prébudgétaires provinciales 2007-2008 ». Février 2007, 7 p.
- \_\_\_\_\_. 2006. «La dette du Québec – Recommandations du Conseil du patronat du Québec – Consultations prébudgétaires publiques ». Février 2006, 3 p.
- \_\_\_\_\_. 2005. «Commentaires du CPQ sur les objectifs et les orientations de la stratégie énergétique soumis par lettre à M. Pierre Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune ». Décembre 2005, 1 p.
- \_\_\_\_\_. 2005. «Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur le projet de loi n° 118, *Loi sur le développement durable*, soumis par lettre à M. Thomas J. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ». Décembre 2005, 2 p.
- \_\_\_\_\_. 2005. « Un projet souhaitable, mais une démarche qui nous inquiète – Mémoire du Conseil du patronat du Québec présenté au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec ». Mars 2005, 25 p.
- \_\_\_\_\_. 2005. « L'avenir énergétique du Québec : l'heure d'établir des priorités – Mémoire du Conseil du patronat du Québec présenté à la Commission de l'économie et du travail dans le cadre des audiences publiques sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec ». Janvier 2005, 22 p.
- \_\_\_\_\_. 2004. « Le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2 – Mémoire du Conseil du patronat du Québec présenté dans le contexte des audiences publiques sur ce projet au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ». Décembre 2004, 8 p.
- \_\_\_\_\_. 2004. « Consultations prébudgétaires 2004 – Réponses du Conseil du patronat du Québec aux questions soumises par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes ». Novembre 2004, 15 p.

- \_\_\_\_\_. 2004. « Commentaires du Conseil du patronat du Québec au ministre des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2004-2005 ». Janvier 2004, 29 p.
- \_\_\_\_\_. 2003. « Consultations prébudgétaires 2003 – Commentaires du Conseil du patronat du Québec au Comité permanent des finances de la Chambre des communes ». Septembre 2003, 16 p.
- \_\_\_\_\_. 2003. « Redonner aux québécois les moyens d’entreprendre et la liberté de choisir – programme d’action 2003-2004 du Conseil du patronat du Québec ». Septembre 2003, 11 p.
- \_\_\_\_\_. 2003. « Notes pour une rencontre avec les caucus des députés québécois de chacun des partis politiques à Ottawa ». Février 2003, 14 p.
- \_\_\_\_\_. 2002. « Principales attentes du CPQ en vue de la préparation du budget fédéral prévu pour février 2003 ». Novembre 2002, 7 p.
- \_\_\_\_\_. 2002. « Programme d’action 2002-2003 du Conseil du patronat du Québec ». Septembre 2002, 11 p.
- \_\_\_\_\_. 2002. « La responsabilité sociale des entreprises – Mémoire présenté à la Commission des Finances publiques de l’Assemblée nationale ». Août 2002, 15 p.
- \_\_\_\_\_. 2001. « Notes pour une rencontre avec les caucus des députés québécois de chacun des partis politiques à Ottawa ». Novembre 2001, 14 p.
- \_\_\_\_\_. 2000. « Programme d’action du Conseil du patronat du Québec ». Octobre 2000, 24 p.
- \_\_\_\_\_. *Mission et vision*. Site internet consulté le 14 avril 2015 : <https://www.cpq.qc.ca/a-propos/mission-et-vision>
- Dufour, Ghislain. 2009. *Pour le meilleur et pour le pire. 30 ans de relations entre patrons et gouvernements au Québec (1969-1998)*. Montréal : Les Éditions les Malins, 230 p.
- Fontaine, Mélanie. 2002. « Le Conseil du patronat du Québec comme acteur : analyse de discours 1969-1999 ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 216 p.

Guay, Jean-Herman. 1997. « Le patronat québécois. La nouvelle alliance ». *L'année politique au Québec 1995-1996*. Site internet consulté le 19 novembre 2015  
[http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95\\_96/guay/guay.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95_96/guay/guay.htm)

Pratte, Bernard. 1985. « Le Conseil du patronat du Québec : rôle et idéologie 1963-1976 ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 147 p.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Andrew, Richard N.L. 1998. « Environmental Regulation and Business “self-regulation” ». *Policy Sciences*, no 31, p. 177-197 ; cité dans Harrison. 2001. « Volontarisme et gouvernance environnementale ». In *Gérer l'environnement. Défis constants, solutions incertaines*. Sous la dir. d'Edward Parson, Montréal : presses de l'Université de Montréal, p. 209-247.

Baker, Susan. 2006. « Concept of Sustainable Development ». In *Sustainable Development*. London : Routledge, p. 17-48.

Bourque, Gilles. 2014. « Le projet québécois du marché du carbone : les avis divergent ». In *Carnet de Louis Favreau*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, Chaire de recherche en développement des collectivités (7 décembre 2014).  
<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article97>

Brochard, Lukas Diblasio. 2011. « Le développement durable : enjeux de définition et de mesurabilité ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 96 p.

Bueb, Julien. 2014. « Marché de quotas d'émission négociable ou taxe carbone ? Un enjeu en termes d'efficacité ». *Conventions (notes de)*, no 13, p. 0-6. Document électronique consulté sur internet le 3 janvier 2016 :  
<http://convention-s.fr/wp-content/uploads/2014/07/CNV-note-13-taxes-bueb-1.pdf>

- Conseil mondial des entreprises pour le développement durable. 2000. *Eco-efficiency, creating more value with less impact*. Genève : Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, 32 p. ; cité dans « Un projet souhaitable, mais une démarche qui nous inquiète – Mémoire du Conseil du patronat du Québec présenté au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec ». Mars 2005, 25 p.
- Dansereau-Laberge, François Olivier. 2010, « Libéralisme et développement durable : Un examen de leur compatibilité philosophique », mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 110 p.
- Desrochers, Thérèse. 2009. « Représentations et pratiques de responsabilité sociale et de développement durable dans la petite entreprise : profil de dix-huit dirigeants ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 228 p.
- Dresner, Simon. 2002. *The Principles of Sustainability*. London : Earthscan, 200 p ; cité dans Susan Baker. 2006. « Concept of Sustainable Development ». In *Sustainable Development*. London : Routledge, p. 17-48.
- Dumont, Jean. 2013. « Le marché du carbone du Québec (SPEDE) : Analyse et enjeux ». Mémoire de maîtrise, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 144 p.
- Duval, Guillaume. 2009. « La taxe carbone : de la théorie à la pratique ». In *Alternatives économiques*, (16 juillet 2009). Site internet consulté le 7 janvier 2016 : [http://www.alternatives-economiques.fr/la-taxe-carbone---de-la-theorie-a-la-pratique\\_fr\\_art\\_633\\_43694.html](http://www.alternatives-economiques.fr/la-taxe-carbone---de-la-theorie-a-la-pratique_fr_art_633_43694.html)
- Gendron, Corinne. 2006. *Le développement durable comme compromis. La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 277 p.
- . 2004. « Le développement durable : un nouvel enjeu de l'historicité ». In *Les enjeux et les défis du développement durable : connaître, décider, agir*, sous la dir. de Louis Guay, Laval Doucet, Luc Bouthillier et Guy Debailleul, p. 59-79. Québec : Presses de l'Université Laval.
- . 2001. « Éthique et développement économique : le discours des dirigeants sur l'environnement ». Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 481 p.

- Glachant, Matthieu. 2004. « Les instruments de la politique environnementale ». *Polycopié du cours de Microéconomie de l'environnement II*, Paris, École nationale supérieure des mines de Paris, 65 p. Document électronique consulté sur internet le 5 janvier 2016 : <http://earthmind.net/rivers/docs/cerna-instruments.pdf>
- Godard, Olivier. 2012. *Instruments économiques, justification et normes de justice : le cas de la politique climatique*. Cahier n° 2012-18, Palaiseau (France), École polytechnique – Centre national de la recherche scientifique, 17 p. Document électronique consulté sur internet le 5 janvier 2016 : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00689762/document>
- Golovtchenko, Nicolas et Marie-Christine Zelem. 2003. « La place des usagers dans les politiques de réduction des gaz à effet de serre ». In *Développement durable et participation publique : de la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, sous la dir. de Corinne Gendron et Jean-Guy Vaillancourt, p. 173-205. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Griffon et Hourcade. 2002. « Le développement durable à l'épreuve des rapports Nord-Sud ». In *Projet*, 2002/2 (n° 270), p. 39-46. Site internet consulté le 4 janvier 2016 : <http://www.revue-projet.com/articles/2002-2-le-developpement-durable-a-l-epreuve-des-rapports-nord-sud/>
- Guay, Louis (dir. publ.). 2004. « Le développement durable en contexte historique et cognitif ». In *Les enjeux et les défis du développement durable : connaître, décider, agir*, sous la dir. de Louis Guay, Laval Doucet, Luc Bouthillier et Guy Debailleul, p. 1-36, Québec : Presses de l'Université Laval.
- Halley, Paule et Pierre-Olivier Desmarchais. 2012. « Le développement durable en droit canadien ». *Symposium – L'environnement au tribunal : les principaux concepts relatifs à l'environnement et la nature unique des dommages à l'environnement*, (Université de Calgary, 23 et 24 mars 2012). Document électronique consulté sur internet le 25 novembre 2015 : [http://ciril.ca/files/ciril/paule\\_halley-fr.pdf](http://ciril.ca/files/ciril/paule_halley-fr.pdf)
- Harrison, Kathryn. 2001. « Volontarisme et gouvernance environnementale ». In *Gérer l'environnement. Défis constants, solutions incertaines*, sous la dir. d'Edward Parson, p. 209-247. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

- Lamy, Marie-Laure. 2004. « Efficacité des politiques environnementales d'incitation à l'adoption de nouvelles techniques : le cas des énergies renouvelables ». Thèse de doctorat, Grenoble (France), Université Pierre Mendès France, 355 p.
- Lemieux et Des Roches. 2004. « Le cadre juridique du développement durable ». In *Les enjeux et les défis du développement durable : connaître, décider, agir*, sous la dir. de Louis Guay, Laval Doucet, Luc Bouthillier et Guy Debailleul, p. 233-257. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Meadows, Donella H. 1972. *Halte à la croissance*. Coll. «Écologie». Paris : Fayard, 314 p.
- Najlaoui, Haykel. 2008. « Les représentations de la responsabilité sociale de l'entreprise et du développement durable dans les discours des entreprises et des associations patronales québécoises et canadiennes ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 192 p.
- Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). 1972. « Décisions, recommandations et autres instruments de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques ». Site internet consulté le 4 janvier 2016 : <http://acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=11&InstrumentPID=9&Lang=fr&Book=False>
- . 1998. *Éco-efficience*. Paris : Organisation de Coopération et de Développement Economiques, 99 p. ; cité dans Conseil du patronat. 2005. « Un projet souhaitable, mais une démarche qui nous inquiète – Mémoire du Conseil du patronat du Québec présenté au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec ». Mars 2005, 25 p.
- . 2004. *Indicateurs clés environnementaux de l'OCDE*. Direction de l'environnement de l'OCDE. Paris : 36 p. Document électronique consulté le 24 avril 2016 : <https://www.oecd.org/fr/env/indicateurs-modelisation-perspectives/31558903.pdf>
- Organisation des Nations-Unies. 1988. Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED). *Notre avenir à tous*. Montréal : Éditions du Fleuve, 432 p.

- \_\_\_\_\_. 1992. *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*. Principe 16, 12 août 1992. Site internet consulté le 4 janvier 2016 : <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm>
- Parizeau, Marie-Hélène. 2004. « Du développement au développement durable : l'environnement en plus. Analyse éthique et politique ». In *Les enjeux et les défis du développement durable : connaître, décider, agir*, sous la dir. de Louis Guay, Laval Doucet, Luc Bouthillier et Guy Debailleul, p. 305-326. Québec : Presses de l'Université Laval
- Pasquero, Jean. 2005. « La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion ». In *Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise*, sous la dir. de Marie-France Turcotte et Anne Salmon, p. 80-111. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Passet, René. 2005. « Néo-libéralisme ou développement durable : il faut choisir ». In *Le développement durable. Une perspective pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, sous la dir. de Jean-Paul Maréchal et Béatrice Quenault, p. 419-422. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Pasquero, Jean. 2005. « La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion : un regard historique ». In *Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise*, sous la dir. de Marie-France Turcotte et Anne Salmon, p. 80-111. Québec : presses de l'Université du Québec.
- Pearce, Annie et Leslie Walrath. 2000. *Definition of Sustainability from Literature*. SFI Resources, Technical Report, Georgia Tech Research Institute, 83 p. Document électronique consulté sur internet le 22 juillet 2015 : [http://aquadoc.typepad.com/files/sustainability\\_definitions.pdf](http://aquadoc.typepad.com/files/sustainability_definitions.pdf)
- Pearce, David et Edward Barbier. 2000. *Blueprint for a Sustainable Economy*. London : Earthscan, 273 p. ; cité dans Susan Baker. 2006. « Concept of Sustainable Development ». In *Sustainable Development*. London : Routledge, p. 17-48.
- Piette, Jean. 2015. « La Loi sur la qualité de l'environnement, des origines à nos jours ». In Colloque du réseau de l'environnement, (Québec, 5 février 2015). Document électronique consulté sur internet le 6 janvier 2015 : <https://www.reseauenvironnement.com/UCtrl/scripts/kcfinder/upload/files/Jean%20Piette%2020150205.pdf>

Quenault, Béatrice. 2005. « Visions conflictuelles du développement durable dans les négociations sur les changements climatiques ». In *Le développement durable. Une perspective pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, sous la dir. de Jean-Paul Maréchal et Béatrice Quenault, p. 359-378. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. 1998. *Les instruments économiques et la protection de l'environnement* (version préliminaire). 91 p. Document électronique consulté sur internet le 5 janvier 2015 :  
<http://www.rncreq.org/pdf/instruments.pdf>

Stern, Nicholas. 2006. *Stern Review on the Economics of Climate Change*. Cambridge : Cambridge University Press, 700 p.

Switch. 2015. *La route du carbone*. (décembre 2015), 24 p. Document électronique consulté sur internet le 11 janvier 2015 :  
[http://allianceswitch.ca/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-Route-du-carbone\\_SWITCH\\_FINAL.pdf](http://allianceswitch.ca/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-Route-du-carbone_SWITCH_FINAL.pdf)

Switch. 2014. *Mémoire présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise : intégrer l'écofiscalité*. (octobre 2014), 38 p. Document électronique consulté sur internet le 4 mai 2016 :  
[http://allianceswitch.ca/wpcontent/uploads/2016/03/SWITCH\\_M%C3%A9moire-%C3%89cofiscalit%C3%A9\\_oct-141.pdf](http://allianceswitch.ca/wpcontent/uploads/2016/03/SWITCH_M%C3%A9moire-%C3%89cofiscalit%C3%A9_oct-141.pdf)

Turmel, André et Jérôme Turcotte. 2013. « Le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises au Québec et au Canada : un état de la situation ». In *Développement durable et entreprise*, sous la dir. de Laurent Fonbaustier et Véronique Magnier, p. 141-156. Paris : Dalloz.

Vallée, Annie. 2005. « La fiscalité écologique au service du développement durable ». In *Le développement durable. Une perspective pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, sous la dir. de Jean-Paul Maréchal et Béatrice Quenault, p. 379-389. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

## ÉTAT

Bélanger, André-J. et Vincent Lemieux. 1996. *Introduction à l'analyse politique*. Coll. « Politique et économie. Série corpus ». Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 326 p.

- Benoit, Maude. 2010. « La gouvernance corporatiste en débat. Le cas du corporatisme agricole québécois ». Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 154 p.
- Côté, Louis, Benoît Lévesque et Guy Morneau. 2005. « La gouvernance au Québec : rôle de l'État et participation citoyenne ». Québec, École nationale d'administration publique, L'Observatoire de l'administration publique, (octobre 2005), 17 p. Document électronique consulté sur internet le 5 novembre 2015 :  
[http://www.observatoire.enap.ca/Observatoire/docs/Etude\\_gouvernance/Texte\\_gouvernance.pdf](http://www.observatoire.enap.ca/Observatoire/docs/Etude_gouvernance/Texte_gouvernance.pdf)
- Côté, Denise et Étienne Simard. 2010. « De l'utopie radicale à la bonne gouvernance : le cas du Québec ». *Ameriquists*, vol. 7, n° 1, p. 1-11. Document électronique consulté sur internet le 12 avril 2016 :  
<http://www.oregand.ca/files/amqst-2009-177.pdf>
- Denis, Roch et Serge Denis. 1994. « L'action politique des syndicats québécois de la Révolution tranquille à aujourd'hui ». In *Québec : État et Société*, sous la dir. Alain-G. Gagnon, T I, chap. 7, p. 153-180. Montréal : Québec Amérique ; cité dans Montpetit, Éric. 2003. « Les réseaux néocorporatistes québécois à l'épreuve du fédéralisme canadien et de l'internationalisation ». In *Ibid*, t. II, chap. 8, p. 191-208, Montréal : Québec/Amérique.
- Favreau, Louis. 2014. « L'État social au Québec à une étape critique de son histoire : état des lieux (1) ». In *Carnet de Louis Favreau*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, Chaire de recherche en développement des collectivités, (3 novembre 2014). Site internet consulté le 5 novembre 2015 :  
<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article94>
- Gauthier, M. et L. Simard. 2011. « Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec : genèse et développement d'un instrument voué à la participation publique ». *Télescope*, vol. 17, n° 1, p. 39-67. Document électronique consulté sur internet le 6 janvier 2016 :  
[http://www.telescope.enap.ca/Telescope/docs/Index/Vol\\_17\\_no1/Telv17n1\\_gauthier\\_simard.pdf](http://www.telescope.enap.ca/Telescope/docs/Index/Vol_17_no1/Telv17n1_gauthier_simard.pdf)
- Haye, Alan. 2014. « Les théories pluralistes de la démocratie dans la science politique américaine : une approche généalogique ». In *Cahiers du Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain*, (novembre 2014). Site internet consulté le 01 décembre 2015 :  
<http://mimmoc.revues.org/1440>

- Houle, D. et D. Macdonald. 2011. « Comprendre le choix des instruments de politique publique en matière de changements climatiques au Canada ». *Télescope*, vol. 17, n° 2, p. 183-208. Document électronique consulté sur internet le 5 janvier 2016 :  
<http://grandsorganismes.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers/Veilles%20strat%C3%A9giques/D%C3%A9veloppement%20durable/t%C3%A9lescope%20DD9.pdf>
- Jaccard *et al.* 2006. « Burning our Money to Warm the Planet ». *C.D. Howe Institute Commentary*, no 234, 36 p. Document électronique consulté sur internet le 7 janvier 2015 :  
[https://www.cdhowe.org/pdf/Commentary\\_234.pdf](https://www.cdhowe.org/pdf/Commentary_234.pdf)
- Jegen, Maya. 2012. « L'État, l'environnement et le développement durable ». In *L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise*, p. 497-518. Québec : Presses de l'Université du Québec, 684 p.
- Lagroye, Jacques, Bastien François et Frédéric Sawicki. 2002. *Sociologie politique*. Paris : Presses de Science Po : Dalloz, 599 p.
- Lacroix, Isabelle et Pier-Olivier Saint-Arnaud. 2012. « La gouvernance : tenter une définition ». In *Cahiers de recherche en politique appliquée*, p. 19-37. Vol. IV, Numéro 3, Automne 2012. Sherbrooke : École de politique appliquée (Université de Sherbrooke). Document électronique consulté sur internet le 22 octobre 2016 :  
<http://www.usherbrooke.ca/politique-appliquee/fileadmin/sites/flsh/politique/documents/cahiers/Vol4-no3-article2.pdf>
- Merrien, François-Xavier. 2001. « Les nouvelles politiques sociales de la Banque mondiale : le cas des pensions ». In *Revue internationale des sciences sociales*, no 170, p. 589-603. Document électronique consulté sur internet le 21 avril 2015 :  
<https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2001-4.htm>
- Montpetit, Éric. 2003. « Les réseaux néocorporatistes québécois à l'épreuve du fédéralisme canadien et de l'internationalisation ». In *Québec : État et société*, sous la dir. d'Alain-G Gagnon, t. II, chap. 8, p. 191-208, Montréal : Québec/Amérique. Document électronique consulté sur internet le 5 novembre 2015 :  
[http://classiques.uqac.ca/contemporains/montpetit\\_eric/reseaux\\_neocorporatistes\\_qc/reseaux\\_neocorporatistes\\_qc.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/montpetit_eric/reseaux_neocorporatistes_qc/reseaux_neocorporatistes_qc.pdf)

- Nolet, J., Dumas, M. et Ouyed, M. 2012. « Formation sur les systèmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) de gaz à effet de serre et les implications pour le Québec ». Communication orale. *Formation au marché du carbone - Développement économique, Innovation et Exportation Québec*, 29-31 octobre 2012, Montréal, Québec ; cité dans Dumont, Jean. 2013. « Le marché du carbone du Québec (SPEDE) : Analyse et enjeux ». Mémoire de maîtrise, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, p. 144 p.
- Parson, Edward. 2001. « Les tendances en environnement : un défi pour la gestion publique canadienne ». In *Gérer l'environnement. Défis constants, solutions incertaines*. Sous la dir. d'Edward Parson, , p. 11-37. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Saint-Pierre, Marjolaine. 1999. « L'influence des groupes d'intérêts en éducation sur le processus d'élaboration de la loi de l'Instruction publique au Québec ». Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 369 p.
- Tremblay, Pierre P. et Marc-André Houle. 2012. « L'administration du budget de l'État ». In *L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise*, p. 137-159, Québec : Presse de l'Université du Québec, 2012, 684 p.

#### GROUPE D'INTÉRÊT

- Antunes, Pedro, Mia Homsy, Lois Mainville et Sonny Scarfone. 2015. « L'industrie agroalimentaire : un puissant levier de développement économique pour le Québec », Note de recherche, Montréal, Institut du Québec (novembre 2015), 37 p. Document électronique consulté sur internet le 6 novembre 2015 : [https://proxy.bibliotheques.uqam.ca/secure/shib\\_proxy/ezpconnect.pl?url=http://www.conferenceboard.ca/Libraries/PUBLIC\\_PDFS/7524\\_Industrie-Agroalimentaire\\_IdQ\\_RPT.sflb](https://proxy.bibliotheques.uqam.ca/secure/shib_proxy/ezpconnect.pl?url=http://www.conferenceboard.ca/Libraries/PUBLIC_PDFS/7524_Industrie-Agroalimentaire_IdQ_RPT.sflb)
- Baumgartner, Frank et Beth Leech. 1998. *Basic Interest. The importance of Groups in Politics and in Political Science*. New-Jersey : Princeton University Press, 223 p.
- Debbasch, Charles et Jean-Marie Pontier. 2000. *Introduction à la politique*. Paris : Éditions Dalloz, 527 p.
- Grossman, Emiliano et Sabine Saurugger. 2006. *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*. Paris : Armand Colin, 293 p.

## MÉTHODOLOGIE

- Bardin, Laurence. 2001. *L'analyse de contenu*. Paris : Presses universitaires de France, 291 p. ; cité par Richard, Suzanne. 2006. « L'analyse de contenu pour la recherche en didactique de littérature. Le traitement de données quantitatives pour une analyse qualitative : parcours d'une approche mixte. ». In *Recherches qualitatives*, Vol. 26 (1), pp. 181-207. Document électronique consulté sur internet le 30 septembre 2016 : [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition\\_reguliere/numero26\(1\)/srichard\\_ch.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26(1)/srichard_ch.pdf)
- Van der Maren, Jean-Marie. 1996. *Méthode de recherche pour l'éducation*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 502 p. Document électronique consulté sur internet le 29 septembre 2016 : [http://www.pum.umontreal.ca/fichiers/livres\\_fichiers/9782760634909.pdf](http://www.pum.umontreal.ca/fichiers/livres_fichiers/9782760634909.pdf)

## PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

- Assemblée nationale du Québec. 2015. Vérificateur général du Québec. « Rapport du Commissaire au Développement durable ». In *Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2015-2016*, Québec : Publication du Québec, 216 p. Document électronique consulté sur internet le 25 novembre 2015 : [http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr\\_publications/fr\\_rapport-annuel/fr\\_2015-2016-CDD/fr\\_Rapport2015-2016-CDD.pdf](http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2015-2016-CDD/fr_Rapport2015-2016-CDD.pdf)
- . 2007. Vérificateur général du Québec. « Rapport du Commissaire au Développement durable ». In *Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008*, T II, chap. 3, Québec : publication du Québec, 158 p. Document électronique consulté sur internet le 25 novembre 2015 : [http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr\\_publications/fr\\_rapport-annuel/fr\\_2007-2008-T2/fr\\_Rapport2007-2008-T2.pdf](http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2007-2008-T2/fr_Rapport2007-2008-T2.pdf)
- Gouvernement de la Colombie-Britannique. « Motor Fuel and Carbon Tax ». Site internet consulté le 7 janvier 2016 : <http://www2.gov.bc.ca/gov/content/taxes/sales-taxes/motor-fuel-carbon-tax#carbon-tax>

Gouvernement du Canada. Ministère de l'environnement et du Changement climatique (Division des sciences et de la technologie). 1992. « Le Sommet de la Terre de Rio : sommaire de la conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement ». (novembre 1992), (rédaction : Stephanie Meakin). Document électronique consulté sur internet le 5 janvier 2016 :  
<http://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/bp317-f.htm>

Gouvernement du Québec. 2015. Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE). *Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean*. 218 p. Document électronique consulté sur internet le 2 mai 2016 :  
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape317.pdf>

\_\_\_\_\_. 2015. Commission sur la fiscalité québécoise. *Se tourner vers l'avenir du Québec*. 104 p. Document électronique consulté sur internet le 6 mai 2016 :  
[http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/20150901\\_cfp\\_cefq.pdf](http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/20150901_cfp_cefq.pdf)

\_\_\_\_\_. 2015. Ministère des Relations internationales et de la Francophonie. « La démarche québécoise de développement durable à l'échelle internationale ». Site internet consulté le 24 novembre 2015 :  
<http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/grandsdossiers/environnement/developpement-durable>

\_\_\_\_\_. 2015. Ministère du Développement durable et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. 121 p. Document électronique consulté sur internet le 4 mai 2016 :  
[http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/strategie-DD.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf)

\_\_\_\_\_. 2015. MDDELCC. « Revenus des ventes aux enchères versés au Fonds vert ». Site internet consulté le 25 novembre 2015 :  
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/revenus.htm>

\_\_\_\_\_. 2012. Ministère des Finances et de l'Économie (MFE). « Le Québec et les changements climatiques ». In *Budget 2012-2013*, (mars 2012), 31 p. Document électronique consulté sur internet le 5 janvier 2016 :  
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/20122013/fr/documents/CIimatiques.pdf>

- \_\_\_\_\_. 2012. MFE, *Budget 2013-2014. Données historiques depuis 1970-1971*, (novembre 2012), 24 p. Document électronique consulté sur internet le 31 décembre 2015 :  
[http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/20132014/fr/documents/donnees\\_historiquesFR.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/20132014/fr/documents/donnees_historiquesFR.pdf)
- \_\_\_\_\_. 2012. MDDELCC. *Rapport du Québec – Cadre institutionnel du développement durable et développement d'une économie verte au Québec*. 53 p. Document électronique consulté le 25 novembre 2015 :  
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/rio20/rapportQc-cadre-institutionnel.pdf>
- \_\_\_\_\_. 2007. MDDELCC. *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. 74 p. Document électronique consulté sur internet le 25 novembre 2015 :  
[http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/strat\\_gouv.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf)
- \_\_\_\_\_. 2006. MDDELCC. *Loi sur le développement durable*. Québec : Éditeur officiel, 19 p. Document électronique consulté sur internet le 30 novembre 2015 :  
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C3F.PDF>
- \_\_\_\_\_. 2005. « Décret 173-2005 ». In *Gazette officielle du Québec*, (30 mars 2005), p. 1043. Document électronique consulté sur internet le 30 novembre 2015 :  
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=43918.PDF>
- \_\_\_\_\_. 2005. Institut de la statistique du Québec. *Le Québec chiffre en main*. (édition 2005). Québec : Institut de la statistique du Québec, 55 p. Document électronique consulté sur internet le 15 janvier 2016 :  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/quebec-chiffre-main/pdf/QCM\\_05fr.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/quebec-chiffre-main/pdf/QCM_05fr.pdf)
- \_\_\_\_\_. 2004. MDDELCC. *Plan du développement durable du Québec*. 43 p. Document électronique consulté sur internet le 15 décembre 2015 :  
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/2004-2007/plan-consultation.pdf>
- \_\_\_\_\_. 2002. MDDELCC. « 2002 – La participation du Québec au Sommet mondial sur le développement durable ». Site internet consulté le 24 novembre 2015 :  
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/voie.htm#2002>

- \_\_\_\_\_. 1992. MDDELCC. « 1992 – La participation du Québec au Sommet de la Terre ». Site internet consulté le 8 novembre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/voie.htm#1992>
- \_\_\_\_\_. Bibliothèque et Archives nationales, « Notice biographique/histoire administrative du Ministère de l'Environnement » (cote E57), *Fonds Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*. - 1911-2006. Document électronique consulté sur internet le 6 janvier 2016 : [http://pistard.banq.qc.ca/unite\\_chercheurs/description\\_fonds?p\\_anqid=\\$noSession&P\\_classe=E&P\\_fonds=57&P\\_centre=03Q&P\\_numunide=881&P\\_numunide2=1088233](http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=$noSession&P_classe=E&P_fonds=57&P_centre=03Q&P_numunide=881&P_numunide2=1088233)
- \_\_\_\_\_. MDDELCC. « Écoconditionnalité : le développement et la mise en œuvre au Québec ». Site internet consulté le 24 avril 2016 : [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu\\_agri/agricole/publi/ecoconditionnalite.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/publi/ecoconditionnalite.htm)
- \_\_\_\_\_. MDDELCC. *Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre québécois et le marché régional du carbone de la WCI – Survol historique*. 9 p. Document électronique (PDF) consulté sur internet le 21 septembre 2016 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/documents-spede/survol-historique.pdf>
- \_\_\_\_\_. MDDELCC. « Lois et règlements » (sous la responsabilité du MDDELCC). Site internet consulté le 3 janvier 2016 : [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/lois\\_reglem.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/lois_reglem.htm)
- \_\_\_\_\_. MDDELCC. « Marché du carbone ». Site internet consulté le 24 mars 2016 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/Systeme-plafonnement-droits-GES.htm>
- République française. Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), « Taxe carbone ». Site internet consulté le 7 janvier 2016 : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/taxe-carbone.htm>
- Western Climate Initiative. 2010. *Cadre de mise en œuvre du programme régional de la Western Climate Initiative*. 65 p. Document électronique consulté le 7 janvier 2016 : <http://www.westernclimateinitiative.org/component/remository/general/program-design/Design-Summary-And-Documentation-FR/>

## MÉDIAS ÉCRITS ET ÉLECTRONIQUES

Croteau, Martin. 2015. « Neuf États pourraient rejoindre le Québec dans le marché du carbone ». *La Presse*, 8 octobre 2015. Site internet consulté le 30 novembre 2015 :  
<http://affaires.lapresse.ca/economie/quebec/201510/08/01-4908031-neuf-etats-pourraient-rejoindre-le-quebec-dans-le-marche-du-carbone.php>

*La Documentation française*. 2011. « Le protocole de Kyoto ». (mis à jour le 11 décembre 2011), consulté le 10 avril 2015 :  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/changement-climatique/nouvel-accord-international.shtml>

Leroux, Rémi. 2012. « Éco-frais, les produits électroniques passent à la caisse ». *Protégez-vous*, (mis à jour 8 octobre 2014). Site internet consulté le 25 novembre 2015 :  
<http://www.protegez-vous.ca/affaires-et-societe/ecofrais-produits-electroniques-taxes.html>

Filion, Gérard. 2015. « Carbone : un pas de géant ! ». Blogue économie in *Radio-Canada*, 13 avril 2015. Site internet consulté le 5 mai 2016 :  
<http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2015/04/13/carbone-un-pas-de-geant/>

Losson, Christian et Isabelle Hanne, Coralie Schaub. 2015. « La COP 21 s’achève sur un accord “historique” ». *Libération* (Paris), 12 décembre 2015. Site internet consulté le 12 décembre 2015 :  
[http://www.liberation.fr/planete/2015/12/12/la-cop-21-s-acheve-sur-un-accord-historique\\_1420306](http://www.liberation.fr/planete/2015/12/12/la-cop-21-s-acheve-sur-un-accord-historique_1420306)

Morgan, Geoffrey. 2015. « Carbon tax should apply to companies and consumers, says Suncor energy Inc’s CEO ». *Financial Post* (Toronto), 22 mai 2015. Site internet consulté le 11 janvier 2016 :  
[http://business.financialpost.com/news/energy/carbon-tax-should-apply-to-companies-and-consumers-says-suncor-energy-incs-ceo?\\_lsa=2062-7ab9](http://business.financialpost.com/news/energy/carbon-tax-should-apply-to-companies-and-consumers-says-suncor-energy-incs-ceo?_lsa=2062-7ab9)

Tait, Carrie et Kelly Cryderman, Jeff Lewis. 2015. « Keystone pipeline rejection prompts call for canadian carbon tax ». *Globe and Mail* (Toronto). 8 novembre 2015. Site internet consulté le 11 janvier 2016 :  
<http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/industry-news/energy-and-resources/keystone-rejection-prompts-calls-for-canadian-carbon-tax/article27170244/>

*The Eco Guide*. 2015. « Éco-frais et l’exemple québécois ». (mis à jour 10 mars 2015). Site internet consulté le 25 novembre 2015 :  
<http://theecoguide.org/node/560>

*The Eco Guide*. 2015. « 2015 taxe carbone : Le Québec un leader contre les changements climatiques ». (mis à jour 10 mars 2015), consulté le 25 novembre 2015 : <http://lecoguide.org/2015-taxe-carbone-le-quebec-un-leader-contre-les-changements-climatiques>